



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8316^e séance

Mardi 24 juillet 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Skoog/M. Orrenius Skau	(Suède)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis d'une liste d'orateurs qui ont demandé à participer, conformément aux articles 37 et 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil ainsi qu'à la pratique établie du Conseil à cet égard. Nous proposons qu'ils soient invités à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov se joint à nous par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes réunis aujourd'hui, les tensions entre la Syrie et Israël continuent de s'intensifier, et samedi dernier, nous avons évité de très peu un nouvel affrontement dévastateur entre Israël et le Hamas à Gaza. Il a fallu un effort intense de diplomatie préventive de la part de l'ONU et de l'Égypte pour faire en sorte que les deux parties au conflit à Gaza s'éloignent du précipice et évitent un quatrième affrontement militaire à Gaza en 10 ans.

En septembre 2014, peu de temps après le conflit, mon prédécesseur avait dit la chose suivante au Conseil :

« nous devons changer en profondeur la dynamique à Gaza. Si nous ne le faisons pas, Gaza pourrait implorer ou, une fois de plus, exploser – ce qui pourrait entraîner un nouveau cycle de violence encore plus destructrice » (*S/PV.7266, p.3*).

Depuis quatre longues années, ce fragile cessez-le-feu est tenu pour acquis. Depuis quatre ans, l'ONU exhorte à une action concertée pour s'attaquer aux causes profondes de cette catastrophe créée par l'homme, à savoir ce conflit insoluble, plus de 50 années d'occupation et plus d'une décennie de contrôle par le Hamas de la bande de Gaza, des divisions palestiniennes et un

régime de bouclage paralysant mis en place par Israël. Et depuis quatre longues années, les dynamiques sous-jacentes ne se sont pas améliorées. La crise humanitaire s'est renforcée, l'impasse politique entre le Hamas et le Fatah s'est aggravée, et les perspectives d'une nouvelle vague de violence meurtrière se rapprochent de jour en jour. Ce n'est que grâce aux efforts collectifs et répétés de toutes les parties que nous avons pu éviter une nouvelle escalade catastrophique ces dernières semaines.

Le 15 juillet, et aujourd'hui même, je me suis rendu à Gaza pour tenter de désamorcer de toute urgence les tensions. J'ai appelé les factions palestiniennes à ne pas provoquer d'incidents le long de la barrière, à cesser immédiatement de tirer des roquettes et des obus de mortier, et à cesser d'envoyer des cerfs-volants et des ballons incendiaires. Et j'ai appelé Israël à rouvrir les points de passage, à cesser ses bombardements, en particulier dans les zones peuplées, et à faire preuve de retenue à l'égard de Gaza. Toutefois, au cours des deux dernières semaines, la situation est rapidement devenue incontrôlable, atteignant presque un point de non-retour. Aujourd'hui, j'appelle de nouveau toutes les parties à Gaza à éviter le pire. Ceux qui tentent de pousser les Israéliens et les Palestiniens à la guerre ne doivent pas réussir dans leur entreprise.

Le mois dernier, nous avons été témoins d'une des plus graves escalades depuis le conflit de 2014. Dix-neuf Palestiniens, dont 7 enfants, ont été tués par les Forces de défense israéliennes (FDI) à Gaza au cours de manifestations, d'affrontements et de bombardements aériens, et plus de 1 000 autres ont été blessés. Un soldat des FDI a été tué par des tirs en provenance de Gaza, tandis que quatre civils israéliens et un soldat des FDI ont été légèrement blessés. En Cisjordanie occupée, un adolescent palestinien a été tué par les FDI au cours d'une opération de perquisition et d'arrestation, tandis que 25 Palestiniens et trois soldats israéliens ont été blessés dans le cadre de divers incidents.

Le Hamas et d'autres militants ont tiré 283 roquettes et obus de mortier depuis Gaza vers Israël. L'armée de l'air israélienne a tiré quelque 189 missiles et obus d'artillerie contre des cibles à Gaza, y compris contre deux tunnels entre Gaza et Israël. Parallèlement, les forces de sécurité égyptiennes ont elle aussi détruit un tunnel entre Gaza et le Sinaï. Sur une période de 24 heures comprise entre le 14 et le 15 juillet seulement, les militants ont tiré quelque 220 roquettes et obus de mortier depuis Gaza. Une roquette est tombée directement sur une maison, blessant quatre personnes. D'autres roquettes ont atterri

dans l'enceinte d'une synagogue et près d'une aire de jeux pour enfants à Sderot. Les FDI ont tiré 90 missiles et obus d'artillerie vers ce qui étaient, selon elles, des sites militaires, blessant au moins 25 Palestiniens et tuant deux adolescents dans le centre très peuplé de la ville de Gaza.

Le 19 juillet, un drone israélien a tiré sur un groupe qui lançait des ballons incendiaires, tuant un militant du Hamas. Le jour suivant, un soldat des FDI a été tué par des tireurs embusqués depuis Gaza, dans le premier incident mortel de ce type depuis 2014. Israël a riposté contre plusieurs dizaines de cibles militaires dans la bande de Gaza, tuant trois militants présumés appartenir à l'aile militaire du Hamas. En réponse, les Palestiniens à Gaza ont lancé trois roquettes vers Israël, qui n'ont blessé personne ni provoqué aucun dégât. Aux premières heures du 21 juillet, un porte-parole du Hamas a annoncé que le Hamas avait accepté de restaurer le calme. Plus tard dans la matinée, les autorités israéliennes ont fait savoir aux civils israéliens vivant près de la frontière de Gaza qu'ils pouvaient reprendre une vie normale.

Des cerfs-volants et des ballons incendiaires ont continué à être lancés depuis la bande de Gaza en direction d'Israël, déclenchant plus d'un millier d'incendies dans les communautés environnantes, même si depuis la soirée du 20 juillet, ce nombre a nettement diminué. Depuis le lancement du premier cerf-volant incendiaire, plus de 3 500 hectares de terrain ont été brûlés, notamment des champs, des forêts et des terres agricoles.

Le 13 juillet, au cours d'autres violences liées à la poursuite des manifestations le long de la barrière de Gaza, un Palestinien de 15 ans a été tué par balle par les FDI alors qu'il escaladait la barrière d'enceinte à Gaza, et un soldat des FDI a été blessé par une grenade à main lancée par un manifestant palestinien. Plus tard dans la journée, un Palestinien de 20 ans a également succombé à ses blessures reçues le long de la barrière ce jour-là. Le 6 juillet, un Palestinien a été tué, d'après les informations, par la détonation d'un engin explosif qu'il portait sur lui. Le 2 juillet, quatre Palestiniens ont ouvert une brèche dans la barrière vers Israël et auraient tenté d'incendier un poste militaire abandonné. Les FDI ont tué l'un d'entre eux par balle et en ont blessé au moins un autre.

Le 10 juillet, en réaction au lancement persistant de cerfs-volants et de ballons incendiaires depuis Gaza, Israël a fermé le point de passage de Kerem Shalom, n'autorisant que le passage de fournitures humanitaires,

de nourriture, de carburant, de médicaments, de fourrage et de bétail, et réduit la zone de pêche dans la bande de Gaza de 9 milles marins à 6 milles marins. Alors que les tensions continuaient de s'intensifier, le 17 juillet, l'entrée de carburant et d'essence par les points de passage a elle aussi été stoppée, et la zone de pêche a de nouveau été réduite à 3 milles marins.

Après d'intenses efforts déployés par l'ONU et par l'Égypte, je peux maintenant dire que la situation est en train de s'apaiser, bien que des tensions persistent. Je suis rentré à Jérusalem après une visite à Gaza il y a une heure à peine, et j'ai bon espoir que, grâce aux efforts collectifs de toutes les parties, nous pourrions éviter un nouvel affrontement, permettre aux Palestiniens à Gaza et aux Israéliens vivant dans les municipalités situées le long de la frontière de dormir en paix et commencer à nous atteler à toutes les questions humanitaires. Aujourd'hui, les premiers 100 000 litres de carburant, qui fait tant défaut, ont été autorisés à franchir le point de passage de Kerem Shalom pour être distribués par l'ONU, en priorité aux hôpitaux et aux services d'urgence.

La brusque escalade de la violence et l'intensification des tensions récentes à Gaza ne doivent pas nous détourner de nos efforts plus larges visant à régler la crise. Je reste en contact avec mes homologues israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, afin de réduire les tensions, de relever les défis humanitaires à Gaza et, surtout, d'appuyer le processus de réconciliation entre Palestiniens dirigé par l'Égypte.

La promotion de projets d'infrastructure urgents visant à améliorer les services d'eau, d'électricité et de santé et à créer des emplois qui auraient des effets rapides sur le terrain reste un élément clef de la désescalade, tout comme l'amélioration des déplacements et du passage de la population de Gaza via Israël et l'Égypte. À cette fin, l'ONU renforce sa présence sur le terrain pour travailler avec des donateurs et des partenaires internationaux afin de faciliter la bonne mise en œuvre de ces projets, en pleine coordination avec l'Autorité palestinienne et les acteurs régionaux et internationaux.

Ces efforts prennent déjà de l'ampleur. Le 17 juillet, le Programme des Nations Unies pour le développement a annoncé la mise en œuvre de diverses initiatives économiques qui créeront plus de 2 500 possibilités d'emploi immédiates et à court-terme à Gaza, sur une période de 12 mois, et bénéficieront surtout aux jeunes et aux femmes. Mais je voudrais répéter ce que

j'ai dit le 15 juillet. Il est inutile de demander aux donateurs de continuer de financer des initiatives sans perspectives politiques pour l'avenir. Cela ne peut être un autre exercice futile de gestion des conflits et d'appui humanitaire récurrent.

Notre travail est axé sur la restauration de l'unité entre Gaza et la Cisjordanie, sous un gouvernement démocratique et un système juridique dans lequel toutes les armes sont sous le contrôle d'une autorité nationale légitime. Pour y parvenir, nous devons éviter l'escalade, soulager les souffrances de la population et œuvrer à lever les restrictions imposées aux déplacements et au passage, conformément à la résolution 1860 (2009).

Pour faire progresser ces efforts, j'ai pris contact avec le Gouvernement israélien, l'Autorité palestinienne et toutes les parties intéressées. La semaine dernière, la Norvège a organisé une rencontre entre l'ONU, l'Union européenne, la Banque mondiale et l'Autorité palestinienne pour débattre des mécanismes de coordination destinés à faciliter des interventions accélérées qui permettront de renforcer les réseaux sanitaires et d'approvisionnement en eau et en électricité, aussi bien que la création d'emplois temporaires sur le terrain. Hier, le Bureau du Premier Ministre palestinien a convoqué les donateurs afin de souligner l'importance de ces priorités avant les débats du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, prévus pour septembre.

Ces faits nouveaux interviennent alors que la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestiniens dans le Proche-Orient (UNRWA) demeure une source de très grave préoccupation. L'UNRWA a informé son personnel qu'aucun effort ne serait épargné pour atténuer l'impact des réductions de l'aide d'urgence sur les réfugiés les plus vulnérables. Particulièrement préoccupante est l'éventualité que le début de l'année scolaire soit retardé pour quelque 526 000 élèves des écoles de l'UNRWA dans l'ensemble de ses zones d'opération. L'UNRWA a actuellement besoin d'environ 217 millions de dollars pour assurer ses activités cette année. J'appelle à une mobilisation rapide de l'appui pour prévenir toute interruption de l'assistance et maintenir la stabilité sur le terrain.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les autorités israéliennes ont continué de démolir et de confisquer des bâtiments appartenant aux Palestiniens. À Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou, situé à proximité de Jérusalem et comptant une population d'environ 200 personnes, les

autorités israéliennes ont réquisitionné le sol, effacé les routes d'accès à la communauté et déclaré celle-ci zone militaire interdite. Ces mesures ont été prises avant la démolition prévue et le déplacement de la communauté entière. La communauté a refusé le site de réinstallation offert par les autorités israéliennes – Jabal-Ouest. La Haute Cour israélienne décidera du sort de ces Bédouins d'ici le 15 août. Le 5 juillet, à Abou Naouar, les autorités israéliennes ont démoli 19 structures.

Khan el-Ahmar et Abou Naouar comptent au nombre des 18 communautés situées à l'intérieur ou voisines de la zone E-1 disputée, où les plans relatifs à la construction de nouvelles colonies créeraient une agglomération continue entre Maalé Adumim et Jérusalem-Est, menaçant la continuité d'un futur État palestinien. Le Coordonnateur de l'action humanitaire, ainsi que l'Union européenne, la Norvège, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Ligue des États arabes et d'autres entités, ont condamné ces mesures. Je réitère l'appel lancé au Gouvernement israélien de cesser les démolitions et autres mesures qui vont à l'encontre de ses obligations en vertu du droit international.

Les 12 et 17 juin, en conformité avec les décisions de la Cour suprême israélienne contre la construction de colonies sur des terrains palestiniens privés, les autorités israéliennes ont démoli 28 structures dans les deux avant-postes israéliens illégaux de Netiv Ha'avot et de Tapuach-Ouest. L'ONU juge la construction de colonies illégale au regard du droit international et je saisis cette occasion pour rappeler une nouvelle fois aux autorités israéliennes qu'elles doivent s'en abstenir.

Le 2 juillet, la Knesset a adopté une nouvelle loi imposant la retenue d'une partie des recettes fiscales et douanières qu'Israël collecte au nom de l'Autorité palestinienne et transfère à Ramallah, conformément aux engagements pris en vertu du Protocole de Paris. Les fonds retenus seront d'un montant égal à celui des versements faits par les autorités palestiniennes aux détenus convaincus ou accusés de délits de sécurité à l'encontre des Israéliens et à leurs familles, ainsi qu'aux familles des Palestiniens tués ou blessés au cours d'attaques contre des Israéliens. Il est prévu que l'application de la loi aura un effet négatif notable sur la viabilité budgétaire de l'Autorité palestinienne. Je réitère l'appel du Secrétaire général à toutes les parties à s'abstenir de mesures unilatérales et à respecter leurs obligations en vertu des accords antérieurs, des résolutions de l'ONU et du droit international.

J'en viens maintenant à la Syrie. Les événements récents dans le Golan ont accru la tension. Le 6 juillet, les FDI ont fait feu à travers la ligne de cessez-le-feu en direction d'un point duquel un obus tombé dans la zone de séparation aurait été lancé. Le même jour, les autorités syriennes ont informé la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) que les FDI avaient tiré des obus à travers la ligne de cessez-le-feu sur des cibles situées dans la zone de séparation. À la suite de l'offensive du Gouvernement syrien pour reprendre le sud, entamée le 19 juin, un accord a été conclu le 11 juillet entre les groupes armés non étatiques à Deraa et le Gouvernement syrien, avec la médiation russe, aux fins de placer toute la province de Deraa sous le contrôle du Gouvernement syrien. Le 20 juillet, le Gouvernement prenait contrôle de plusieurs secteurs dans la province de Qouneïtra, notamment près de la ligne de cessez-le-feu.

À la date du 19 juillet, la FNUOD avait dénombré environ 2 205 tentes destinées aux personnes déplacées dans la zone d'opération. Le 23 juillet, ce nombre était tombé à 765. Le 20 juillet, près de 203 000 Syriens restaient déplacés dans l'ensemble du sud-ouest de la Syrie. Près de 70 % d'entre eux se trouvent dans la partie occidentale de la province de de Qouneïtra. Si le Gouvernement israélien a dit clairement qu'aucun déplacé ne serait autorisé à entrer sur son territoire, rien que le mois dernier, les autorités israéliennes auraient livré plus de 100 tonnes de vivres, 370 tentes, ainsi que du combustible, des médicaments et des vêtements, et dispensé une assistance médicale aux civils syriens blessés.

Les conditions de vie des déplacés sont extrêmement pénibles, et l'ONU n'a à l'heure actuelle aucun moyen d'accéder à Qouneïtra à travers les lignes ou les frontières. Il est capital d'obtenir un accès humanitaire sans entrave afin de fournir aide et protection à toutes les populations touchées.

Le 11 juillet, Israël a informé l'ONU qu'il avait intercepté un drone lancé depuis la Syrie et qu'il ne tolérerait aucune violation de l'accord de 1974 sur la séparation des forces. Le même jour, la FNUOD a signalé que trois roquettes étaient tombées sur divers points de la zone de séparation. Par la suite, la FNUOD a observé l'explosion de trois missiles dans la même zone. Les FDI ont annoncé qu'elles avaient ciblé trois postes militaires en Syrie en réponse à l'infiltration du drone syrien le jour même. Le 13 juillet, Israël a dit avoir lancé un missile contre un autre drone qui approchait depuis la Syrie.

Après chacun de ces incidents, la FNUOD est entrée en liaison avec les deux parties pour désamorcer la situation. Entre le 15 et le 23 juillet, des frappes aériennes ont été signalées à Alep et Hama; et l'interception de deux missiles syriens par Israël est un autre signe de l'escalade des tensions régionales.

Il y a quelques heures seulement, les FDI ont signalé avoir lancé deux missiles qui ont abattu un avion de chasse syrien qui, selon elles, avait pénétré de près de deux kilomètres dans l'espace aérien d'Israël. Nous suivons de près la situation. Ces hostilités donnent la preuve d'une marche troublante vers des affrontements de plus en plus fréquents et dangereux. J'appelle toutes les parties à respecter les dispositions de l'accord de 1974 et à appuyer le rôle de la FNUOD à cet égard.

Pour ce qui est du Liban à présent, la Coordinatrice spéciale par intérim et le Secrétaire général adjoint Lacroix ont fait hier au Conseil des exposés d'information. Les consultations se poursuivent, de même que l'action de plaidoyer de l'ONU, notamment par le biais du Groupe international d'appui au Liban, en vue de former un nouveau gouvernement qui sera en mesure de répondre aux obligations internationales du Liban en vertu de la résolution 1701 (2006) et à ses priorités nationales, dans la ligne des récentes conférences internationales tenues sur le pays. La situation dans le sud du Liban et le long de la Ligne bleue reste calme dans l'ensemble. Les violations de la Ligne bleue sur le terrain ont continué, surtout en raison des travaux agricoles.

Pour terminer, je voudrais insister sur l'importance d'accélérer nos efforts collectifs afin de faire face à la dangereuse situation à Gaza. À moins de se mettre sérieusement au travail pour enrayer la détérioration actuelle, on doit presque certainement s'attendre à une nouvelle explosion. Tout progrès exigera une désescalade et le calme à Gaza, un renforcement de la coordination, avec l'Autorité palestinienne, Israël – qui a des obligations particulières –, l'Égypte et l'ONU, sans parler d'un appui financier.

La dimension humaine doit être au premier plan de tous nos efforts. Les habitants de Gaza méritent de vivre dans la liberté et la dignité. C'est leur droit. Ce n'est pas un privilège qu'on peut prendre en otage ou qui peut être accordé ou dénié par d'autres qui n'ont aucun égard à leurs souffrances. Les Israéliens qui vivent près de Gaza méritent aussi d'être enfin à l'abri des attaques aveugles, que ce soit au moyen de roquettes, de mortiers

ou d'engins incendiaires, qui rendent leur vie si pénible depuis tant d'années.

Nous ne pouvons perdre de vue le contexte plus large. Une nouvelle occasion manquée pourrait avoir des conséquences désastreuses, y compris pour ce qui est de parvenir à une paix israélo-palestinienne sur la base de la solution des deux États, dans laquelle Gaza fait partie intégrante du futur État palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Au nom de l'État de Palestine, je félicite la Fédération de Russie de sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité en juin et remercie la Suède de la manière avisée avec laquelle elle dirige le programme important du Conseil pour ce mois. Nous remercions également le Coordonnateur spécial et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Nickolay Mladenov, de son exposé et de ses efforts.

Ce mois-ci, les États-Unis d'Amérique et la République française ont célébré avec fierté l'anniversaire de leur indépendance. La Déclaration d'indépendance des États-Unis stipule :

« Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. »

La Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen dispose que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Ces vérités et droits sont universels et inaliénables et doivent être reconnus pour tous les pays du monde sans exception. Or, au cours de ce même mois, Israël, Puissance occupante, a choisi de poursuivre son oppression du peuple palestinien – enfants, jeunes, femmes et hommes –, consolidant plus encore ses activités illégales et son occupation militaire belligérante et commettant de nouveaux crimes et violations des droits de l'homme.

Depuis sept décennies, le peuple palestinien est le témoin de décisions prises sous le prétexte de la sécurité et d'édits religieux, qui dénigrent ses droits et ses aspirations nationales et bafouent le droit international et le consensus mondial. Jour après jour, indépendamment de ce qu'ils font ou ne font pas, les Palestiniens continuent

de subir le joug de la colonisation, d'être déplacés de force, d'être victimes de détentions arbitraires, d'être tués ou blessés au mépris de la loi.

Dans le territoire occupé et assiégé de Gaza, le peuple palestinien continue d'endurer une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver et une situation socio-économique qui se détériore rapidement sous l'effet dévastateur de l'occupation qui se poursuit, du blocus illégal et inhumain et des agressions militaires répétées d'Israël. Cette situation humanitaire désastreuse fait peser une pression explosive sur les infrastructures de Gaza et a causé la perte des moyens de subsistance de l'ensemble de la population. Les capacités de résistance des Gazaouis ont été fortement érodées, tout comme les rêves et les espoirs de toute une génération de jeunes, qui manifestent pacifiquement contre les conditions intolérables auxquelles ils sont confrontés.

Israël, de son côté, continue de tuer délibérément des civils palestiniens et de faire fi de la vie humaine. C'est pourquoi il est impératif que la communauté internationale agisse d'urgence pour prévenir d'autres agressions contre les civils palestiniens et faire lever le blocus imposé par Israël depuis plus de 10 ans. Il est également impératif de mobiliser les efforts internationaux afin d'assurer un financement suffisant et durable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, étant donné son rôle crucial dans la bande de Gaza et au-delà.

En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, notre peuple doit subir la cruauté et la violence de l'occupation israélienne, notamment sa politique invariable de déplacements et transferts forcés, de démolition de maisons et de destruction des moyens de subsistance, tandis que la campagne de colonisation illégale d'Israël se poursuit sans relâche. Plus récemment, Israël a présenté ses plans de transfert forcé des communautés bédouines d'Abou Naouar et de Khan el-Ahmar. L'objectif bien connu de ces plans est de faciliter l'expansion des colonies israéliennes illégales dans la zone, en violation flagrante du droit international et de nombreuses résolutions de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

Lorsque des centaines de milliers de Palestiniens ont été contraints de s'exiler en 1948, la première chose qu'ils ont construite à côté de leurs tentes étaient des écoles afin de préserver l'espoir et d'équiper les générations futures de connaissances. Cette année, l'école a ouvert tôt à Khan el-Ahmar afin de prévenir la menace imminente de démolition d'une autre communauté de réfugiés qui risque d'être une fois de plus déplacée de

force. Génération après génération, notre peuple, en dépit de sa résilience et de sa ténacité, est confronté au même sort, et nous avons à maintes reprises appelé la communauté internationale à s'intéresser à cette question cruciale. Malheureusement, en l'absence de mesures internationales concrètes, la Puissance occupante demeure inflexible et poursuit inlassablement ses crimes au vu et au su du monde entier, sans crainte des conséquences.

Ces violations constituent une preuve de plus, s'il en était besoin, de l'impérieuse nécessité de fournir une protection internationale à la population civile palestinienne. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général et ses recommandations sur les moyens d'assurer cette protection internationale du peuple palestinien, notamment par le biais d'un mécanisme de protection international, en application de la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale. Le rapport devrait être publié le 13 août prochain.

L'occupation israélienne de nos terres ne constitue pas un contrôle temporaire sur un territoire à la suite d'un conflit; il s'agit d'un effort orchestré depuis des décennies dont l'objectif est de saisir les terres palestiniennes en violation de deux principes cardinaux de la Charte des Nations Unies : je veux parler du droit des peuples – en l'occurrence le peuple palestinien – à disposer d'eux-mêmes et de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Il ne s'agit même pas d'un plan secret; il est articulé chaque jour par les dirigeants israéliens et mené ouvertement au mépris du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Israël, Puissance occupante, adopte loi après loi pour consolider ce régime au lieu de le démanteler. Nous venons de célébrer le centenaire de la naissance du symbole universel de la liberté, le leader de la lutte anti-apartheid et ancien Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela. Nous avons honoré son héritage et sa lutte contre l'oppression et l'injustice, et nous sommes engagés à poursuivre la lutte pour la liberté, l'égalité, la dignité et la justice. C'est le moment qu'a choisi Israël pour adopter sa « loi sur l'État-nation du peuple juif », qui transforme une situation d'apartheid de facto en une situation d'apartheid *de jure*.

Voilà qui n'est pas sans rappeler la notion de « séparés mais égaux », le fondement de la ségrégation raciale aux États-Unis d'Amérique, qui a été instituée en 1898 dans la tristement célèbre affaire *Plessy v. Ferguson*. Ce chapitre sombre et infâme de

l'histoire de l'humanité, qui resurgit aujourd'hui du passé, sera, comme nous l'avons vu encore et encore, synonyme de « séparés et inégaux ». À cet égard, je dois dire que le représentant de l'État d'Israël peut ajouter un autre titre à son nom, celui de représentant du Jim Crow israélien et de ses lois.

Le but ultime d'Israël n'est pas de parvenir à la paix ni à la solution des deux États. Il y a 14 ans, la Cour internationale de Justice a estimé que la construction du mur et le régime qui lui est associé créaient sur le terrain un « fait accompli » qui pourrait fort bien devenir permanent, auquel cas, et nonobstant la description officielle qu'Israël donne du mur, cela équivaldrait à une annexion de facto.

Existe-t-il un doute quant au fait que c'est Israël qui poursuit une politique d'annexion aux dépens de notre État et de la paix? Pour reprendre les paroles employées par un envoyé pour la paix des États-Unis, Frank Lowenstein, au lieu de transférer le pouvoir aux Palestiniens, Israël l'a transféré aux colons israéliens. C'est la définition même du colonialisme. De nombreux pays représentés ici en ont fait l'expérience. Leur solidarité avec le peuple palestinien procède de leur propre histoire et de leur propre lutte. Le Gouvernement israélien est un gouvernement de colons, pour les colons et par les colons. Les autorités israéliennes seraient fières de le reconnaître comme tel. Pourquoi le reste du monde ne peut-il pas le reconnaître lui aussi et agir en conséquence?

D'aucuns pensent sans doute que la tragédie palestinienne n'est pas assez grave pour mériter une telle attention et ils illustrent leur argumentation en examinant chaque événement séparément. Je leur conseille de regarder le tableau d'ensemble – le déni des droits d'une nation entière et le déplacement et le remplacement massifs d'un peuple, conjugués à une politique de confinement pour les Palestiniens et d'expansion pour les colons juifs israéliens. Une telle politique n'est-elle pas suffisamment grave pour justifier l'attention de la communauté internationale? Nous pensons pour notre part qu'elle est si grave qu'elle mérite une action internationale, qui n'a que trop tardé. La seule question qui subsiste est de savoir quand la patience du monde, mise à maintes reprises à l'épreuve, sera enfin à bout et si elle le sera avant qu'il ne soit trop tard pour sauver la paix.

Certains disent que les vieilles méthodes ne fonctionnent plus. Ils affirment que la voie que nous avons empruntée pour parvenir à la paix n'était pas la bonne et ils veulent mettre en place des plans qui ignorent les

termes de référence du processus de paix et ses objectifs déclarés. Nous sommes d'accord que les vieilles méthodes ne fonctionnent plus, mais qu'on nous laisse dire aussi ce qui ne fonctionne pas non plus. Les solutions provisoires ne fonctionnent pas. Reporter l'examen des questions fondamentales ne fonctionne pas. Ignorer le droit international ne fonctionne pas. Ne pas demander des comptes pour les violations ne fonctionne pas. Ne pas fixer un calendrier contraignant ne fonctionne pas. Ne pas apporter de garanties internationales ne fonctionne pas.

Ce qui fonctionne, c'est un plan de paix axé sur les termes de référence internationaux établis pour une solution pacifique, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au mandat de la conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor, poursuivi dans le cadre d'un processus collectif permettant de garantir la mobilisation internationale et de tenir les parties responsables. Les dirigeants palestiniens réaffirment leur attachement à la paix, au droit international, à la solution des deux États et à la non-violence. Nous réaffirmons également notre volonté de coopérer avec tous les efforts internationaux et régionaux visant à promouvoir une paix juste, comme le demande la résolution 2334 (2016).

La réunification de notre peuple, de notre terre et de notre système politique est une de nos plus grandes priorités nationales. Nous n'épargnerons aucun effort pour parvenir à l'unité. Nous renouvelons notre gratitude à l'Égypte pour les efforts qu'elle déploie en vue de cet objectif et espérons voir des progrès sur ce front dans les jours à venir.

Le Conseil de sécurité a coutume d'affirmer, en tant que principe général, que mettre fin à l'impunité est indispensable pour parvenir à la paix. Nous sommes la preuve vivante, bien que par contraste, de la véracité de cette affirmation, surtout lorsque le Conseil ne prend pas les mesures qui s'imposent pour garantir la mise en œuvre de ses propres résolutions.

Chaque État a le pouvoir et l'obligation de contribuer à la paix en s'acquittant de ses responsabilités. Nous appelons tous les États à respecter et à faire respecter le droit international et nous félicitons le Parlement irlandais de sa décision d'interdire les produits en provenance des colonies de peuplement issus des terres et des ressources volées aux Palestiniens. La paix n'est pas que l'affaire des parties, et la liberté des opprimés ne saurait dépendre de la bonne volonté de l'oppresser. La paix exige que chacun d'entre nous fasse sa part. Nous

voulons la paix et nous espérons ardemment un processus collectif capable de déboucher sur la paix. Nous sommes prêts à être tenus responsables de nos paroles et de nos actes devant le droit international. L'autre partie est-elle prête à en faire autant?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je félicite le Royaume de Suède pour sa présidence du Conseil ce mois-ci.

Avant de commencer, il me faut évoquer les événements qui se sont produits ce matin. Il y a quelques instants, deux missiles Patriot ont été tirés sur un avion de combat syrien de type Sukhoï qui s'était infiltré dans l'espace aérien israélien. Les Forces de défense israéliennes ont suivi l'avancée de cet avion de combat, qui a fait une incursion d'environ 2 kilomètres dans l'espace aérien israélien. C'est alors que les missiles Patriot l'ont intercepté. Israël avait mis en garde la Syrie contre toute violation de l'accord de 1974 sur la séparation des forces. Israël ne permettra aucune violation de sa souveraineté.

Durant le week-end, à la demande de nos alliés, Israël a mené à bien un effort humanitaire pour sauver 422 membres des Casques blancs et leurs familles. Dans un geste humanitaire important, le Gouvernement israélien a accepté que ces personnes passent par Israël. Nous tenons à remercier les pays qui ont participé à cette opération humanitaire. Israël continuera de fournir à la population syrienne une aide humanitaire, sous forme de nourriture, de médicaments et de vêtements, comme il le fait depuis le début de la guerre.

Trop, c'est trop. Trop de membres de la communauté internationale continuent de critiquer nos actions alors que le Hamas sème la terreur le long de notre frontière sud. Le week-end dernier, un soldat des Forces de défense israéliennes a été tué par balle par une escouade terroriste du Hamas. Il y a un peu plus d'une semaine, les terroristes du Hamas ont tiré plus de 200 roquettes et mortiers sur Israël. Une jeune fille de 17 ans a été blessée au visage par une attaque à la roquette. Une autre roquette est tombée dans la cour d'une synagogue dans la ville israélienne de Sderot. Un ballon rempli d'explosifs a atterri sur le toit d'un jardin d'enfants. Les sirènes retentissent jour et nuit et les habitants des municipalités du sud d'Israël sont priés de rester à moins de 15 secondes des abris anti-aériens. Je répète, 15 secondes. Près de 3 000 hectares de terres, soit la moitié de la superficie de Manhattan, ont été détruits par des incendies

criminels déclenchés par le Hamas, dans le sud d'Israël. Qu'on s'imagine la moitié de Manhattan en flammes; huit Central Parks détruits par des incendies allumés par des terroristes.

Israël continue de se défendre. Nous avons détruit plusieurs tunnels terroristes du Hamas, un de ses camps d'entraînement situé en plein centre-ville ainsi que des cibles militaires. Nous avons pris ces mesures pour protéger notre population, tout comme les représentants ici le feraient pour protéger la leur.

Le Hamas est responsable de ces actes de terreur. Pourtant, trop de représentants dans cette salle semblent avoir oublié ce qu'est vraiment le Hamas. C'est une organisation terroriste qui est coupable de prendre toute la population de Gaza en otage. Le Hamas travaille en étroite collaboration avec les terroristes du Hezbollah au Liban et avec le régime iranien. Le Hamas est une menace régionale qui appelle une solution régionale. Le Hamas est également un problème international qui doit être clairement désigné comme tel par la communauté internationale. Les fanatiques du Hamas qui terrorisent les Israéliens et les Palestiniens sont des assassins expérimentés à sang-froid. Il est temps que cette instance reconnaisse que le Hamas n'est pas différent d'Al-Qaida et de l'État islamique Iraq et du Levant (EIL). Le Conseil doit qualifier le Hamas d'organisation terroriste, une fois pour toutes.

Fondé en 1987 par un groupe d'activistes des Frères musulmans, le Hamas reste déterminé à mener des attaques violentes contre Israël. Son objectif déclaré est de créer un État palestinien s'étendant « du fleuve à la mer ». Le Hamas prône la destruction d'Israël et de l'ensemble de sa population par des attentats-suicides, des agressions à l'arme blanche, des enlèvements et tout autre moyen de terreur qu'il juge approprié. De 2000 à 2005, le Hamas a tué plus de 1 000 Israéliens innocents et en a blessé des milliers d'autres. Des kamikazes sont montés à bord d'autobus ou entrés dans des restaurants seulement pour les faire exploser quelques instants plus tard.

En 2005, le Premier Ministre Ariel Sharon a ordonné le retrait total de toute présence israélienne à Gaza. Cela a impliqué le départ complet de chaque communauté juive préexistante à Gaza, de chaque soldat des FDI et même l'enlèvement des corps de nos cimetières à Gaza. Israël est parti, de manière à ce que les Palestiniens puissent se gouverner eux-mêmes à Gaza. Ils en ont eu l'occasion. Israël s'est complètement retiré, sans colonies de peuplement, sans occupation, mais

le Hamas, lui, est resté. En fait, le Hamas n'a fait que se renforcer.

En 2006, le Hamas a violemment renversé les dirigeants palestiniens. Il a littéralement jeté les dirigeants du Fatah de leurs toits. Depuis 12 ans, le Hamas ne fait rien d'autre qu'exploiter le peuple palestinien et attaquer Israël. Le Hamas a construit un nombre incalculable de tunnels reliant Gaza à Israël, tunnels qui servent à commettre des attaques terroristes et à enlever et tuer des Israéliens innocents. Rien que cette année, Israël a détruit au moins 10 de ces tunnels de la terreur, qui s'étendaient jusqu'en Israël, prenant fin à quelques mètres seulement de nos communautés. En 2017, les FDI ont déjoué plus de 400 attentats terroristes du Hamas, notamment 13 projets d'attentats-suicides et huit tentatives d'enlèvement.

Cela fait 12 ans que le Hamas a pris le contrôle de Gaza, et la paix dans notre région du sud demeure un produit de l'imagination. C'est parce que le Hamas accorde plus de valeur à la mort qu'à la vie. Si le Conseil ne me croit pas, qu'il écoute les dirigeants du Hamas eux-mêmes. Au cours des récentes émeutes violentes, Yahya Sinwar, le dirigeant du Hamas à Gaza, s'est adressé à la foule agglutinée à côté de la barrière – les délégations peuvent faire une recherche sur Google – et il a ordonné à cette foule, à ces personnes qu'il avait envoyées le long de la barrière, de charger la barrière pour passer en Israël, trouver des Israéliens innocents et leur arracher le cœur. La communauté internationale doit accepter le fait que les vraies couleurs du Hamas sont les teintes de rouge les plus sanglantes. Il n'y a qu'un remède – la communauté internationale doit qualifier le Hamas d'organisation terroriste.

Depuis de nombreuses années, le Hezbollah au Liban terrorise le nord d'Israël, alors qu'il prétend être une organisation politique, mais le Hezbollah n'est pas seul aujourd'hui au Liban. Le Hamas a élargi ses efforts de collaboration avec le Hezbollah afin d'infliger le plus de souffrances possibles aux Israéliens innocents. Le Hamas et le Hezbollah sont tous deux coupables de mettre des innocents, qu'ils soient libanais, palestiniens ou israéliens, en grave danger. Tout comme le Hamas, le Hezbollah commet le crime consistant à se servir des civils comme boucliers humains, et les deux organisations terroristes bénéficient de ressources et de matériel considérables ainsi que d'une formation de la part de l'Iran.

Les dirigeants du Hamas se vantent eux-mêmes de ces liens terroristes. Yahya Sinwar s'est targué du fait que le Hamas a

« d'excellentes relations avec nos frères du Hezbollah. Nous travaillons de concert, nous nous coordonnons et nous sommes en contact presque quotidiennement ».

Au cours des derniers mois, le Hamas a intensifié ses activités au Liban. Nous avons averti le Conseil de sécurité à ce sujet, mais rien n'a changé. Le Hamas fait partie d'une opération internationale, une opération qui franchit les frontières de la Turquie au Liban et en Syrie, et qui finit en Iran. Grâce à ce réseau ainsi qu'au financement et au parrainage de l'Iran, le Hamas a créé des usines de missiles et de drones dans le sud du Liban. Il a construit des camps d'entraînement pour former des milliers de terroristes palestiniens au Liban.

Le Hamas ne pourrait pas mener des activités d'une telle ampleur sans l'appui indéfectible du régime iranien. Malgré les claires divergences entre sunnites et chiites, l'Iran verse près de 100 millions de dollars par an au Hamas et au Jihad islamique palestinien. Les dirigeants du Hamas, notamment le célèbre Saleh Al-Aroui, ont rencontré des responsables iraniens à de nombreuses reprises. Ali Akbar Velayati, proche conseiller du Guide suprême iranien, l'ayatollah Khamenei, a déclaré :

« Nous sommes fiers de soutenir la résistance palestinienne et le mouvement du Hamas. Les dirigeants et le peuple iraniens continueront d'appuyer la résistance dirigée par le Hamas et le Jihad islamique palestinien ».

Ce mois-ci, à l'occasion de ce qu'on appelle le Wet Gunpowder Festival – apparemment, c'est un festival –, Qasem Soleimani, le commandant de la Force Al-Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique, devait s'adresser à l'ensemble de la population de Gaza grâce à une retransmission en direct depuis Téhéran. Un problème technique a empêché le discours d'être retransmis, mais ce type de communication directe à l'ensemble de la population de Gaza ne montre qu'une chose, à savoir que les liens entre le Hamas et l'Iran sont plus forts que jamais.

Avec l'appui de l'Iran, le Hamas est en train de devenir une menace régionale et internationale. L'Iran a déjà acquis une forte influence au Liban, versant 700 millions de dollars par an au Hezbollah. L'Iran contrôle pratiquement déjà la Syrie. Il fournit au régime 4 milliards de dollars par an, ainsi que des

milliers de combattants. Nous ne pouvons tout simplement pas permettre à Gaza de devenir un autre avant-poste iranien. Qualifier le Hamas d'organisation terroriste réaffirmerait l'obligation de la communauté internationale de lutter contre le terrorisme.

Le terrorisme n'a pas de frontières, de couleurs ni de croyances. Le terrorisme frappe les cafés de Paris, les tours de New York et les rues de Tel-Aviv. Le Hamas, Al-Qaida et l'EIIL partagent le même objectif immédiat, celui de tuer des innocents et de troubler la paix internationale. C'est pourquoi il doit être tout aussi évident de qualifier le Hamas d'organisation terroriste que cela l'est pour Al-Qaida et l'EIIL. L'Organisation des Nations Unies doit qualifier les dirigeants du Hamas de terroristes devant être sanctionnés, à l'instar de Yahya Sinwar, qui est coupable de plus de 50 attaques terroristes; d'Ismail Haniyeh, qui est responsable de la mort d'un nombre incalculable d'innocents et est un partisan d'Oussama ben Laden; et de Khaled Mashal, qui est responsable de l'exécution de 38 Palestiniens qui ont tenté de résister au Hamas.

Le Hamas continue de retenir en otage deux civils israéliens et détient toujours les corps enlevés de deux soldats israéliens décédés, Oron Shaul et Hadar Goldin, qu'il refuse de restituer. Il refuse également d'autoriser les visites du Comité international de la Croix-Rouge ou de tout autre tiers et de fournir des informations sur leur sort ou leur état. Il est inconcevable que cela fasse plus de quatre ans que nos deux soldats ont été tués et que leurs corps soient toujours détenus par les terroristes du Hamas. Je rappelle aux membres du Conseil qu'Hadar Goldin a été tué après l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu entériné par les Nations Unies. Il relève de la responsabilité de l'ONU d'assurer le retour de leurs dépouilles pour qu'elles soient inhumées dignement en Israël. Y manquer constitue une violation du droit international humanitaire. On ne peut réclamer une assistance humanitaire pour Gaza, ce que nous appuyons, tout en refusant de garantir le droit humanitaire élémentaire d'obtenir le retour de nos prisonniers et de nos morts.

Le Hamas organise de violentes attaques – roquettes et cerfs-volants incendiaires – contre les civils israéliens. Il détourne les fournitures acheminées à Gaza pour construire des tunnels de la terreur. Il utilise des bâtiments civils afin de lancer des attaques et il utilise des civils palestiniens – hommes, femmes et enfants – comme boucliers humains. Le Hamas – l'organisation responsable des souffrances de tant d'Israéliens et de Palestiniens – viole radicalement les obligations du droit international humanitaire

qui lui incombent comme à d'autres. Le Hamas continue d'afficher un mépris total de toutes les valeurs qui sont chères à la communauté internationale, notamment le sentiment d'humanité, la protection des civils et le respect du droit international. La communauté internationale ne peut rester les bras croisés.

Avant de terminer, je signale que des dizaines de pays ont classé le Hamas parmi les organisations terroristes. Ils ne l'ont pas fait par sympathie pour Israël. Ils l'ont fait parce qu'ils comprennent que le Hamas représente une menace terroriste au niveau mondial. En appelant le Hamas autre chose que ce qu'il est, on devient l'aire de lancement de ses roquettes. Au cours du dernier débat tenu au Conseil de sécurité sur le conflit (voir S/PV.8244), ici dans cette salle, une majorité des membres du Conseil de sécurité n'ont pu condamner le Hamas. Mais à l'Assemblée générale, la majorité des membres a eu le courage de soutenir les États-Unis. Ainsi donc, si cet organe se soucie sérieusement de paix et de sécurité il qualifiera, une fois pour toutes, le Hamas d'organisation terroriste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Mladenov de son exposé. Avant d'aborder le principal sujet de mes observations, je tiens à souligner un point dont M. Mladenov a brièvement parlé. Au cours des trois derniers mois, les cerfs-volants incendiaires à croix gammée, lancés depuis Gaza sur Israël, ont endommagé ou détruit une superficie de 3 000 hectares. Israël est un petit pays. La superficie équivalente aux États-Unis, en proportion de la taille des deux pays, correspondrait à l'État du Connecticut tout entier. En France, l'équivalent serait 10 fois la taille de la ville de Paris. Si cela arrivait à un quelconque de nos pays, on en parlerait sans fin. Alors que les médias internationaux portent une extrême attention à chaque mesure qu'Israël prend pour se défendre, nous ne devons pas perdre de vue les dommages bien réels causés à Israël par les attaques terroristes venues de Gaza.

Le principal but de mes observations aujourd'hui est de faire la lumière sur un autre important sujet, fréquemment négligé, s'agissant de la communauté palestinienne. Si on jugeait l'engagement de chaque nation envers le peuple palestinien par les paroles prononcées au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, on en tirerait une image fort déformée. Ici, à l'ONU – à des milliers de kilomètres des Palestiniens, qui ont de réels besoins –, les discours prononcés en

leur faveur ne se comptent plus. Pays après pays, tous se déclarent solidaires du peuple palestinien. Si ces paroles avaient une utilité quelconque dans les écoles, les hôpitaux, les rues de ses municipalités, le peuple palestinien ne serait pas dans la situation désespérée dont nous discutons ici aujourd'hui. Les paroles ne coûtent rien. Aucun groupe de pays n'est plus généreux en paroles que les voisins arabes des Palestiniens et les autres États membres de l'Organisation de la coopération islamique. Mais toutes les paroles prononcées ici à New York ne donnent pas à un seul enfant palestinien de quoi manger, s'habiller, recevoir une éducation. Tout ce qu'elles font, c'est irriter la communauté internationale.

Prenons, par exemple, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'an dernier, la contribution de l'Iran à l'UNRWA a été zéro. La contribution de l'Algérie à l'UNRWA a été zéro, et la contribution de la Tunisie à l'UNRWA a été zéro. D'autres pays ont fourni un peu d'argent. Le Pakistan a donné 20 000 dollars. L'Égypte a donné 20 000 dollars et Oman a versé 668 000 dollars. Mais il n'y a pas que les pays arabes et islamiques qui méritent d'être cités. D'autres pays ont plein la bouche de la cause palestinienne. En 2017, la Chine a versé 350 000 dollars à l'UNRWA. La Russie a versé 2 millions de dollars à l'UNRWA. Et si on remonte dans la liste des pays, la Turquie a donné 6,7 millions de dollars; le Koweït 9 millions de dollars et les Émirats arabes unis 12,8 millions.

Encore une fois, si l'engagement d'une nation envers le peuple palestinien était jugé d'après les paroles entendues dans cette salle, on pourrait en conclure que les États-Unis ont été moins généreux pour la simple raison que nous nous tenons fièrement aux côtés de notre allié, Israël, ici à l'ONU. Mais, là encore, cette conclusion serait entièrement fautive. L'an dernier, alors que l'Algérie ne versait rien à l'UNRWA et que la Turquie versait 6,7 millions de dollars, les États-Unis, eux, ont donné 364 millions. C'est 10 fois plus que le montant combiné de tous les pays que je viens de nommer. Qui plus est, cela s'ajoute à tout ce que le peuple américain donne chaque année aux Palestiniens à titre d'aide bilatérale, soit 300 millions de dollars de plus rien que l'an dernier et en moyenne plus d'un quart de million chaque année depuis 1993. Depuis cette année-là, les États-Unis ont fourni aux Palestiniens plus de 6 milliards de dollars en aide bilatérale. Combien les pays arabes – dont certains sont riches – ont-ils donné aux Palestiniens? C'est très loin d'approcher ce qu'ont fait les États-Unis. Des paroles à l'ONU ou des actions dans les rues et les

écoles des communautés palestiniennes, qu'est-ce qui compte le plus?

À juger par le vitriol que les représentants de la Palestine, dont celui d'aujourd'hui, jettent au visage des États-Unis, ainsi que certains de leurs alliés, on pourrait raisonnablement conclure que notre aide n'est ni appréciée ni bienvenue. Les Américains sont un peuple très généreux. Nous sommes un peuple à vocation humanitaire et nous continuons à rechercher les moyens d'aider le peuple palestinien, dont le sort pénible nous préoccupe vraiment. Mais nous ne sommes pas des idiots. Si nous tendons la main dans un esprit d'amitié et de générosité, ce n'est pas pour que cette main soit mordue. Quand nous tendons notre main, nous attendons aussi des autres qu'ils tendent la leur.

Détail : ce n'est pas seulement une affaire de financement. Où sont les pays arabes quand il s'agit d'encourager la réconciliation entre les factions palestiniennes, ce qui est essentiel pour la paix? Où sont les pays arabes quand il s'agit de dénoncer le terrorisme du Hamas? Où sont les pays arabes quand il s'agit d'encourager les compromis indispensables pour la paix? Trop souvent, les pays arabes donnent juste assez d'argent et profèrent juste assez de paroles non compromettantes pour échapper au tir des représentants palestiniens.

Mais ils n'agiraient pas ainsi s'ils se souciaient vraiment du peuple palestinien. Tout au contraire, ils condamneraient l'extrémisme et ils proposeraient des idées sérieuses de compromis susceptibles de mettre fin à la lutte et d'ouvrir aux Palestiniens les portes d'une vie meilleure. Ils diraient aux dirigeants palestiniens combien ils se ridiculisent en condamnant une proposition de paix qu'ils n'ont pas encore vue. Voilà trop longtemps que les dirigeants palestiniens ont toute licence de vivre un rêve éveillé parce que les dirigeants arabes ont peur de leur dire la vérité. Les États-Unis, eux, disent la vérité, parce qu'ils se préoccupent du peuple palestinien. Mais nous devons tous reconnaître que les besoins des Palestiniens ne sont pas un problème des États-Unis, pas plus qu'ils ne sont un problème de la Russie ou un problème de la France. Et ils ne sont certainement pas plus un problème des États-Unis qu'un problème de l'Égypte, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis ou de la Turquie. Par conséquent, la prochaine fois que nous aurons une séance comme celle-ci au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale et que nous entendrons discours après discours sur le sort du peuple palestinien, je demanderais à ceux qui prononcent ces déclarations de réfléchir à ce que leurs

pays font pour aider les Palestiniens autrement que par des discours. Le moment est venu pour les États de la région, en particulier, de prendre leurs responsabilités et de réellement aider le peuple palestinien, au lieu de se contenter de faire des discours à des milliers de kilomètres de distance.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son rapport.

La Russie est en faveur d'un renforcement des efforts internationaux afin de régler les situations de crise, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Cette vaste région reste malheureusement à deux doigts d'une nouvelle escalade, que ce soit à la frontière entre le Liban et Israël, à la frontière entre la Syrie et Israël, dans le golfe Persique ou au Sahara occidental. Une situation aussi précaire pourrait s'embraser par suite d'une infime erreur de calcul ou d'un geste irréflecté. Les conséquences d'un tel scénario pourraient être catastrophiques pour le monde entier. Dans ces conditions, la diplomatie préventive est d'une importance particulièrement vitale. Dans le cas de conflits qui ont déjà atteint un stade critique d'affrontement armé, il est trop tard pour prendre des mesures de prévention. La priorité doit être de trouver des solutions pacifiques. En revanche, dans le cas de la Palestine, il est encore possible de se réengager sur la voie politique et d'éviter ainsi un nouveau cycle de violence au cœur même du Moyen-Orient.

La situation qui prévaut est extrêmement préoccupante pour le règlement du conflit israélo-palestinien. Les récents événements survenus à Gaza et aux alentours montrent bien que la violence est en train de combler le vide laissé par l'absence totale de progrès dans la reprise du processus politique. Le rapport des médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient avait mis en garde contre une telle menace dès juillet 2016 et évoqué les moyens d'éviter que ce scénario ne se concrétise. Las, force est de constater qu'aucune des recommandations qui avaient été formulées à cet égard n'a été mise en œuvre. Le problème des colonies israéliennes illégales, la destruction par les autorités israéliennes de biens palestiniens et la rhétorique incendiaire entre les deux parties n'ont fait que s'aggraver. Nous sommes préoccupés par les démarches unilatérales de plus en plus nombreuses qui ne contribuent pas à la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre des organisations internationales et notamment de l'ONU. Nous

sommes fermement convaincus de l'inadmissibilité de toute action susceptible de préjuger de l'issue des pourparlers de paix. Les tentatives d'asseoir les nouvelles réalités sur le terrain par le biais de la législation nationale ne contribuent en rien à faire avancer la cause de la paix.

La seule voie possible vers un règlement passe par un dialogue direct entre les parties au conflit, menant à la réalisation de la solution des deux États sur des bases internationalement reconnues, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. La Russie est prête à fournir toute l'aide possible à une reprise du dialogue en coopération avec les autres acteurs internationaux, y compris par l'entremise du Quatuor pour le Moyen-Orient. Nous continuerons de travailler dans le cadre de relations bilatérales avec Israël et la Palestine. Le Président Poutine de la Fédération de Russie a eu des entretiens constructifs avec le Premier Ministre Netanyahu et le Président Abbas durant leur séjour à Moscou, il y a quelques jours. À ce jour, il s'est agi de réunions séparées, mais notre proposition d'organiser un sommet israélo-palestinien en Russie reste d'actualité. Je tiens à souligner que la partie palestinienne a déjà donné son accord à cette proposition. Notre vision de principe a été de nouveau présentée à Israël pendant la visite de notre ministre des affaires étrangères, Sergey Lavrov, à Jérusalem-Ouest, il y a quelques jours. Nous saluons le rôle joué par les autres pays de la région en ce qui concerne la Palestine et Israël, en particulier l'Égypte et la Jordanie. Nous appuyons les efforts déployés par nos partenaires égyptiens pour aplanir les divisions dans les rangs palestiniens grâce à leurs contacts avec un large éventail de factions palestiniennes.

Nous appuyons l'aide internationale apportée à la Palestine, notamment par le biais de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). J'ai écouté attentivement ce qu'a dit ma collègue M^{me} Haley à ce sujet. Je voudrais croire qu'après son vibrant plaidoyer, la situation à cet égard s'améliorera. Les activités de l'UNRWA vont au-delà de sa mission purement humanitaire et sont un facteur important de stabilisation de la Palestine et de l'ensemble de la région. L'interruption de son travail faute de ressources financières aurait de lourdes conséquences.

Il ne fait aucun doute qu'un progrès dans la reprise du processus politique israélo-palestinien aura une incidence positive sur la situation globale au Moyen-Orient

et en Afrique du Nord. Il est donc primordial que nous unissions nos efforts dans ce domaine, mais également dans le cadre d'autres dossiers, notamment la Syrie, le Yémen et la Libye. Il sera également important de ne pas réduire notre appui aux autorités iraqiennes alors qu'elles œuvrent à la stabilisation de la situation dans le pays. Aider les réfugiés syriens à retourner dans leur patrie contribuera à normaliser la situation en République arabe syrienne et à soulager la situation socioéconomique dans les pays accueillant des réfugiés, en particulier les voisins de la Syrie que sont le Liban, la Jordanie et la Turquie.

Selon nous, le débat du Conseil de sécurité organisé à l'initiative de la Russie le 25 juin (voir S/PV.8293) a confirmé la nécessité urgente pour le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale d'élaborer un programme positif et fédérateur sur le Moyen-Orient. Nous devons traduire cette vision en actes tout en préservant les instruments de sécurité collective déjà en place, tels que le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, qui joue un rôle crucial dans le régime mondial de non-prolifération et dont le maintien contribuera à éviter une montée incontrôlée des tensions dans la région.

La Russie est prête à participer à ces efforts aux côtés de tous les partenaires intéressés, sur la base d'un dialogue ouvert et impartial, comme illustré par les récents pourparlers entre le Président Poutine et le Président Trump à Helsinki.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient tout d'abord à remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, de son exposé et à le féliciter de ses efforts soutenus pour désamorcer les tensions dans la région.

Les relations actuelles entre la Palestine et Israël sont extrêmement préoccupantes. La situation à Gaza demeure précaire et tendue, et nous ne pouvons fermer les yeux sur le risque qu'elle ne dégénère en de nouveaux affrontements violents. Les perspectives de réalisation de la solution à deux États ne sont pas claires. Les efforts pour relancer les négociations entre les deux parties sont dans l'impasse, alors que la construction de colonies de peuplement et la démolition de maisons palestiniennes se poursuivent. La Chine est vivement préoccupée par l'évolution de la situation sur le terrain et par les victimes de ce conflit. Ce n'est pas en recourant à la force ni en luttant contre la violence par la violence que l'on parviendra à résoudre quelque problème que ce soit.

Nous condamnons vigoureusement le recours délibéré à la force et à la violence contre les civils. Nous exhortons toutes les parties à garder à l'esprit la sûreté et la sécurité des populations de la région et l'impératif de coexistence pacifique, et à faire preuve de retenue afin d'éviter que la situation s'envenime. Les conditions humanitaires catastrophiques à Gaza ne font que fragiliser davantage la stabilité régionale. Nous espérons que les parties concernées lèveront le blocus de Gaza dès que possible.

La solution des deux États est le meilleur moyen de régler le conflit entre la Palestine et Israël. La communauté internationale doit respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, tout en intensifiant ses efforts pour la reprise des pourparlers. Des mesures concrètes pour mettre en œuvre la résolution 2334 (2016) doivent être prises et il faut que cessent toutes les activités de colonisation dans les territoires occupés ainsi que la démolition des maisons et des biens palestiniens. Il faut également prendre des mesures pour prévenir la violence contre les civils.

La communauté internationale doit rester unie dans ses efforts en faveur d'une reprise rapide des pourparlers de paix entre les deux parties. Les parties doivent chacune faire des compromis et s'abstenir non seulement de tout agissement ou discours susceptible d'aggraver la situation, mais aussi de toute action unilatérale qui risquerait de saper la confiance, de manière à créer les conditions nécessaires à la reprise du dialogue. Les acteurs qui peuvent avoir une influence sur le dossier du Moyen-Orient doivent jouer un rôle constructif à cet égard.

La Chine apprécie vivement les efforts déployés par l'Égypte et d'autres pays pour promouvoir activement la réconciliation nationale en Palestine. Nous sommes favorables à la convocation d'une nouvelle conférence internationale sur la question de Palestine et à ce qu'on envisage des mécanismes novateurs pour faciliter la paix au Moyen-Orient afin de sortir le plus rapidement possible les pourparlers israélo-palestiniens de l'impasse.

La Chine appuie fermement la création d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain, fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous sommes pour une plus grande intégration de la Palestine dans la communauté internationale. À la cérémonie d'ouverture de la huitième réunion ministérielle du Forum de coopération sino-arabe, le 10 juillet,

le Président chinois Xi Jinping a annoncé une nouvelle aide de 100 millions de yuan à la Palestine pour soutenir son développement économique et améliorer les conditions de vie de sa population.

La Chine continuera à fournir une aide humanitaire d'urgence à la Palestine et elle va verser 2 millions de dollars supplémentaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. À cet égard, la Chine a toujours fait ce qu'elle estime devoir faire, dans toute la mesure de ses moyens. Nous n'avons pas l'intention d'entrer en compétition avec un quelconque pays, sur ce plan.

La paix, la réforme et le développement sont ce dont ont besoin tous les pays du Moyen-Orient. La stabilité, la tranquillité et le bonheur sont les aspirations communes des habitants de la région. Nous devons aborder les problèmes et les tensions au Moyen-Orient de façon pacifique, juste, constructive et inclusive.

Pour être plus précis, nous devons, premièrement, rester attachés à une solution politique et faciliter le dialogue et les négociations afin de briser le cercle vicieux par lequel la violence appelle la violence; deuxièmement, être impartiaux et nous abstenir d'imposer des compromis afin que la stabilité puisse conduire à une paix durable plutôt qu'à un arrêt momentané des troubles; troisièmement, gérer la situation de manière constructive en tenant compte à la fois de l'histoire et de la réalité, afin de créer progressivement la dynamique qui permettra de mettre fin à la violence et d'améliorer la situation; et quatrièmement, tenir compte des droits et intérêts légitimes de toutes les parties et nous abstenir de conclure des arrangements exclusifs, de manière à pouvoir mettre en place un cadre ouvert et stable pour la paix dans la région.

Enfin, je voudrais réaffirmer que la Chine est prête à travailler avec les pays de la région afin de mieux harmoniser nos stratégies et nos actions. Nous sommes déterminés à sauvegarder la paix et la stabilité au Moyen-Orient, à défendre l'équité et la justice, à promouvoir le développement de tous et à encourager la connaissance de l'autre et l'amitié, en vue de contribuer à l'édification d'un avenir commun pour l'humanité.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier M. Nikolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé très utile sur l'évolution récente dans les territoires occupés, qui a mis en évidence la gravité de la situation dans la

région. Nous le félicitons pour son travail et lui renouvelons tout notre appui dans les efforts qu'il déploie pour désamorcer la situation afin d'éviter la confrontation.

Nous nous réunissons une fois de plus, hélas, sur fond de grandes tensions dans les territoires occupés en raison de l'escalade récente qui s'est produite le week-end dernier à Gaza. Les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs attaques et leurs actes d'agression contre la population de Gaza, et nous assistons à la campagne aérienne la plus intense contre la bande de Gaza depuis l'agression de 2014, avec deux enfants tués, des dizaines de blessés et de nombreuses installations civiles endommagées.

Nous avons entendu M. Mladenov dire que, de ce fait, la région était au bord de la guerre. Cela ne fait que rendre plus graves encore les crimes commis par Israël, Puissance occupante, qui tire à balles réelles sur le peuple palestinien, comme elle l'a fait durant la Grande Marche du retour, en mars, au cours de laquelle plus de 150 martyrs, dont 22 enfants, ont perdu la vie. Au total, 15 000 personnes ont été blessées durant la Marche, dont beaucoup resteront invalides à vie. Nous condamnons quiconque prend pour cible des civils innocents, en tout temps et en tout lieu, et nous tenons Israël pleinement responsable des dernières violences en date et de l'escalade récente.

Nous réaffirmons notre appui à la lutte du peuple palestinien pour la défense de tout ce qu'il a de plus sacré et de ses droits inaliénables. Nous condamnons les pratiques et agissements d'Israël, Puissance occupante, ainsi que ses politiques systématiques contre le peuple palestinien non armé, qui sont constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au regard du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

Nous demandons au Conseil de sécurité de mettre en oeuvre ses résolutions pertinentes pour protéger le peuple palestinien, en particulier les résolutions 904 (1994) et 605 (1987), qui stipulent que la quatrième Convention de Genève s'applique au Territoire palestinien occupé. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la fourniture d'une protection internationale au peuple palestinien, conformément à la résolution ES-10/20 adoptée par l'Assemblée générale le 13 juin dernier.

Nous condamnons la décision d'Israël, Puissance occupante, de resserrer un peu plus son étouffement sur la population de Gaza, qui endure depuis plus de 10 ans déjà le

blocus, et notamment de fermer le point de passage de Kerem Shalom, qui, comme nous le savons tous, est le seul point de passage commercial pour les importations et les exportations en provenance et à destination de la bande de Gaza. Cette décision ne va faire qu'aggraver la crise humanitaire, car elle prive Gaza de tous les approvisionnements vitaux, interdit les exportations et met en danger l'ensemble des deux millions de personnes qui vivent à Gaza, dont la moitié sont des enfants. Nous soulignons l'importance d'œuvrer pour mettre fin à la crise économique et humanitaire à laquelle le peuple palestinien, en particulier à Gaza, est confronté en raison du blocus injuste. Nous appelons la communauté internationale et les organisations internationales à faire pression sur Israël pour qu'il lève le blocus de la bande de Gaza et ouvre les points de passage sur lesquels ils exercent un contrôle total, et ce de manière immédiate et permanente.

Ajoutée aux difficultés financières et autres auxquelles l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est confronté du fait notamment des bouclages et du blocus, et aux restrictions qui pèsent sur l'acheminement de l'aide, cette décision ne peut qu'exacerber les souffrances humanitaires du peuple palestinien. Nous partageons l'inquiétude de M. Mladenov face au déficit budgétaire de l'UNRWA cette année et insistons sur la nécessité de fournir à l'Office les ressources financières dont il a besoin pour la mise en oeuvre de ses programmes et activités, d'autant que son financement relève de la responsabilité internationale. En ce qui nous concerne, le total de nos contributions à l'Office au cours des cinq dernières années s'élève à 55 millions de dollars, et notre appui ne se démentira pas.

Nous avons récemment constaté qu'Israël, Puissance occupante, a continué de modifier les règles sur le terrain, en commençant à saper les droits fondamentaux du peuple palestinien. La Knesset a récemment promulgué un certain nombre de décisions illégales, notamment l'adoption définitive de la loi transférant l'autorité sur les territoires palestiniens occupés de la Cour suprême israélienne à la Cour suprême pour affaires administratives, ce qui limitera le nombre de requêtes déposées par les Palestiniens, ainsi que la loi concernant l'État-nation du peuple juif, qui enracine le racisme d'Israël et menace l'existence des Palestiniens. Une autre décision permet à la Puissance occupante israélienne de retenir les recettes fiscales de 300 millions de dollars levées par Israël au nom du Gouvernement palestinien. Cette décision n'est qu'une des mesures de rétorsion

financières prises par Israël qui sont contraires au droit international et aux accords pertinents conclus entre les parties israélienne et palestinienne.

Nous réitérons notre rejet catégorique de toutes les décisions illégales qui constituent une annexion de facto en vertu de la décision du 25 mai 2018 de la Haute Cour israélienne, autorisant la réinstallation forcée de communautés bédouines palestiniennes situées à Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou et la destruction de leurs maisons, de manière à construire de nouvelles colonies de peuplement israéliennes, ce qui va diviser la Cisjordanie et éloigner les perspectives de la solution des deux États. Ces violations répétées dans les territoires occupés doivent susciter le rejet international. Nous condamnons la politique expansionniste et de colonisation illégale menée par Israël depuis 1967 dans l'ensemble des territoires de l'État de Palestine, y compris à Jérusalem-Est. Nous insistons sur le fait que les colonies de peuplement israéliennes sont illégitimes et ne seront jamais acceptées de facto. Elles violent le droit international, les résolutions pertinentes de l'ONU et la quatrième Convention de Genève, et cherchent à diviser le territoire palestinien et à miner sa contiguïté géographique.

Tout cela démontre qu'Israël, Puissance occupante, continue de faire fi de toutes les résolutions internationales pertinentes. Par conséquent, nous avons la responsabilité collective d'appeler à la mise en œuvre de toutes les résolutions relatives à la question de Palestine, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1515 (2003) et la résolution 2334 (2016), laquelle souligne, entre autres, que les colonies de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et un obstacle à la paix. Elle exige également d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et souligne que la communauté internationale ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem.

Nous nous félicitons des efforts déployés par M. Mladenov, en coopération avec le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, pour améliorer les infrastructures de soins de santé, d'énergie et d'approvisionnement en eau dans la bande de Gaza. Nous annonçons que le Gouvernement koweïtien a décidé d'affecter 2 millions de dollars à la revitalisation et au développement des infrastructures dans le sud de la bande de Gaza, et nous

saluons les efforts déployés par l'Égypte pour promouvoir la réconciliation nationale palestinienne, en particulier compte tenu des récents signes positifs indiquant qu'un accord pourrait être conclu pour remettre les efforts de réconciliation sur les rails.

Pour terminer, nous soulignons notre attachement à la solution des deux États et au règlement du conflit arabo-israélien, conformément aux résolutions internationales, au principe de l'échange de territoires contre la paix, à la Feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe sous tous ses aspects, selon laquelle la paix avec Israël et la normalisation des relations doivent être précédées de la fin de l'occupation des territoires palestiniens et arabes qui dure depuis 1967. Israël doit reconnaître l'État de Palestine et les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la délégation suédoise de ce débat qui arrive à point nommé et exprimer notre gratitude à nos collègues pour leurs éclaircissements fort opportuns en ce qui concerne les mesures de suivi à prendre. Nous remercions sincèrement le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé comme toujours complet et instructif.

Nous constatons avec inquiétude que la fréquence et l'intensité des conflits dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord se sont exacerbées, avec de graves conséquences et de potentielles répercussions négatives sur la sécurité à l'échelle mondiale. Ces conflits violents, qui vont de la situation israélo-palestinienne à la Syrie et aux hauteurs du Golan, en passant par le Yémen, ont de graves répercussions sur les pays d'Afrique, d'Asie du Sud et du Sud-Est, d'Europe et d'autres régions. La seule solution viable consiste en un plus grand rapprochement, une plus grande coopération et un renforcement de la confiance entre les États Membres de l'ONU et les membres du Conseil de sécurité.

Faute d'institutions nationales fonctionnelles, les groupes terroristes ont pris fermement pied dans les zones instables. Cela a entraîné l'exode massif de réfugiés en provenance de nombreux pays, dont la charge est supportée par les pays d'accueil tels que la Jordanie et le Liban, qui ont impérativement besoin de l'appui de la communauté internationale. Nous tenons à remercier le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités humanitaires et le développement dans le Territoire palestinien occupé, Jamie McGoldrick, de s'être rendu

dans la bande de Gaza. Nous appelons les parties israéliennes et l'Autorité palestinienne à agir sans délai pour empêcher la situation humanitaire de se dégrader davantage suite aux nouvelles restrictions imposées aux déplacements. Nous avons été encouragés d'apprendre que le Programme d'assistance au peuple palestinien du Programme des Nations Unies pour le développement est en train de lancer des initiatives novatrices et génératrices de revenus à Gaza afin d'atténuer les répercussions des conditions socioéconomiques difficiles et les problèmes résultant des changements climatiques.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations du Coordonnateur spécial Mladenov quant aux conséquences de la décision d'Israël de suspendre temporairement les importations et les exportations, à l'exception des fournitures humanitaires de base, transitant par le point de passage de Kerem Shalom. Nous exhortons nous aussi les autorités à revenir sur cette décision dès que possible afin d'atténuer la détresse et d'apaiser les tensions.

Toutes les parties au conflit doivent manifester leur volonté de maintenir le calme, de cesser de lancer des cerfs-volants incendiaires et de prévenir de nouvelles provocations. Dans l'intérêt des deux camps, palestinien et israélien, et des autres, toutes les parties doivent renoncer à la voie de l'affrontement et de l'escalade. Nous soulignons la visite de M. Mladenov à Gaza le 15 juillet, au cours de laquelle il a fait tout son possible pour veiller à ce que toutes les parties concernées renoncent à l'affrontement. Nous appelons l'ONU à poursuivre sa collaboration avec ses homologues israéliens et palestiniens, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, en vue de réduire les tensions, d'appuyer la réconciliation entre Palestiniens et de régler tous les problèmes humanitaires.

Pour ce qui est de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Kazakhstan réaffirme la nécessité d'appuyer ce mécanisme tout à fait vital et exhorte les États Membres à combler tout déficit. Le Kazakhstan fait sienne l'inquiétude exprimée par le Coordonnateur spécial au sujet du financement de l'UNRWA cette année. Nous sommes conscients de l'utilité de la convocation, le 25 juin, de la réunion de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'UNRWA. Malheureusement, malgré ces efforts extraordinaires, à la mi-2018, l'UNRWA souffre d'un déficit financier de 256 millions de dollars. Les

domaines menacés sont l'éducation, les soins de santé ainsi que les services de secours et les services sociaux, qui contribuent à la dignité et alimentent les espoirs de 5,3 millions de réfugiés palestiniens. Plus important encore, répondre aux besoins de l'être humain mène à la satisfaction sociale, et, par conséquent, à la stabilité de la région.

Enfin, le débat d'aujourd'hui doit nous aider à avancer de manière constructive, par le dialogue, les mesures de confiance et la distribution équitable des ressources, comme le prônent de nombreux traités et manifestes sur la guerre et la paix. Les crises du Moyen-Orient nous obligent à trouver d'urgence des règlements politiques et à prendre des mesures de développement et de sécurité dans l'intérêt de la paix globale.

M. Delattre (France) : Je souhaite tout d'abord remercier vivement Nickolay Mladenov de sa présentation, mais aussi, et plus largement, de son engagement, et de celui de l'ensemble de son équipe.

Nous le disons depuis des années, le faux statu quo qui semble prévaloir sur le terrain recouvre en réalité une dégradation quotidienne de la situation, qui peut dégénérer en crise ouverte à tout moment. Lorsque la paix recule sur le terrain, elle recule également dans les esprits et dans les discours, comme l'a mis en évidence le rapport écrit du mois dernier (S/2018/614) sur la résolution 2334 (2016), que nous saluons à nouveau sur le contenu comme sur la forme. Génération après génération, Palestiniens et Israéliens s'éloignent les uns des autres et perdent l'espoir d'un règlement du conflit. Et pourtant, ni le temps qui passe ni la multiplication des crises au Moyen-Orient ne banalisent le conflit israélo-palestinien ni ne remettent en question sa centralité pour l'ensemble de la région : au-delà de ses conséquences quotidiennes pour les Israéliens et les Palestiniens, sa portée historique et symbolique en fait, en effet, l'un des fondamentaux de la stabilité régionale. Le Conseil de sécurité ne peut donc – et ne doit à aucun prix – abdiquer ses responsabilités et se détourner du sujet.

J'aborderai en premier lieu la situation en cours à Gaza. Depuis le 30 mars, les violences se succèdent et menacent de conduire à un nouveau conflit armé, comme la bande de Gaza en a connu trois au cours de la décennie écoulée. Plus de 150 Palestiniens ont été tués, dont 115 dans le cadre des manifestations et 68 pour la seule journée du 14 mai. La France a condamné un usage disproportionné et indiscriminé de la force et appelé Israël à respecter le droit des Palestiniens à manifester pacifiquement. Nous avons également dénoncé

l'instrumentalisation, par le Hamas et d'autres groupes armés, des manifestations et la volonté revendiquée de les utiliser pour franchir la barrière de sécurité. Nous avons condamné aussi les tirs de roquettes et d'engins incendiaires sur le territoire israélien – qui se comptent en centaines depuis la fin mai, ce qui est sans précédent depuis le conflit de 2014 –, ainsi que la construction de tunnels offensifs par le Hamas.

Les tout derniers développements de cette semaine font courir le risque d'une escalade brutale qui doit à tout prix être évitée. Dans ce contexte extrêmement tendu, il revient au Conseil de parler d'une voix forte pour prévenir l'escalade : le silence qu'il observe depuis le début de la crise est assourdissant et, franchement, incompréhensible. Il doit laisser place à une expression publique claire.

Les violences des dernières semaines ne peuvent pas être dissociées de la situation plus générale dans la bande de Gaza. Au-delà de la désescalade et du respect du cessez-le-feu de 2014, qui sont requis dans l'immédiat, il n'y aura pas de solution durable à Gaza sans réconciliation palestinienne dans le cadre des principes de l'Organisation de libération de la Palestine, et sans rétablissement des prérogatives de l'Autorité palestinienne à Gaza.

Nous saluons, à cet égard, la relance du processus lancé au Caire en octobre dernier, qui doit être accompagnée de gestes concrets de l'Autorité palestinienne en vue d'une amélioration des conditions de vie de la population à Gaza. De premières décisions ont été prises en ce sens, que nous tenons à saluer. Au-delà, seule une levée du blocus, assortie des garanties de sécurité nécessaires pour Israël, permettra de répondre aux besoins de la population.

Parallèlement à ces efforts, une réponse ambiguë doit être apportée à la crise humanitaire à Gaza. Les propositions du Coordonnateur spécial visant à la mise en œuvre accélérée de projets prioritaires méritent tout notre soutien. Ces propositions doivent s'accompagner de mesures humanitaires à impact rapide, nécessaires pour apporter une réponse visible aux yeux de la population et prévenir une nouvelle escalade.

Dans le même esprit, un sursaut collectif est nécessaire pour permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) de poursuivre ses activités essentielles et d'assurer la rentrée scolaire, à Gaza comme dans l'ensemble de la région. L'enjeu est trop

important pour les populations concernées, mais aussi pour la stabilité de la région. Compte tenu de leur rôle historique dans la stabilité régionale, nous appelons amicalement les États-Unis à assumer leurs responsabilités et maintenir leurs engagements sur ce sujet crucial dans le cadre d'une nécessaire mobilisation internationale pour abonder le budget de l'UNRWA.

Deuxième point, les risques d'escalade à Gaza ne doivent pas faire oublier la gravité de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem. Les derniers développements de la politique de colonisation menacent, plus que jamais, de remettre en cause de manière irréversible la solution des deux États. Je soulignerai deux éléments particulièrement graves.

Premièrement, les annonces portant sur de nouvelles constructions dans les colonies se poursuivent : après les annonces du 30 mai portant sur 3 500 unités de logement en Cisjordanie, celles de la fin juin concernent plus de 1 000 unités de logement à Jérusalem, dans la colonie de Pisgat Ze'ev.

Deuxièmement, les démolitions et déplacements forcés de populations visent désormais directement des zones identifiées de longue date comme des lignes rouges par la communauté internationale. Il s'agit en particulier de la zone dite E-1, dont l'appropriation par Israël aurait pour effet de séparer le nord et le sud de la Cisjordanie et d'isoler Jérusalem-Est du reste des territoires palestiniens. En détruisant la continuité des territoires palestiniens, elle rendrait impossible la solution des deux États ayant l'un et l'autre Jérusalem pour capitale, au profit d'une stratégie d'annexion de fait de la Cisjordanie par Israël. La communauté de Khan el-Ahmar est directement visée, notamment des structures ayant bénéficié de financements européens, et 230 habitants, dont près de 160 enfants, sont menacés d'expulsion. Dans la communauté voisine d'Abou Naouar, des démolitions ont été conduites au début du mois et ont provoqué le déplacement d'environ 50 personnes, dont plus de 30 enfants. Au sud d'Hébron, des menaces similaires pèsent sur le village palestinien de Soussiya.

Je veux redire dans ce contexte que la position de la France sur la colonisation ne changera pas. La colonisation est illégale en droit international : elle contrevient à la quatrième Convention de Genève comme à plusieurs résolutions du Conseil, notamment la résolution 2334 (2016), adoptée le 23 décembre 2016. La colonisation est dangereuse : elle aggrave les tensions entre les populations et alimente la violence. La colonisation, enfin, est contre-productive : elle détruit

progressivement, sur le terrain comme sur le plan politique, la solution des deux États.

Cela me conduit à mon dernier point : l'absence d'alternative viable à la solution des deux États. L'ensemble territorial unique, qui semble prendre forme sous nos yeux, ferait à terme coexister de manière inégalitaire deux régimes de citoyenneté sur un même territoire. Il marquerait, pour les Palestiniens, l'abandon de leurs aspirations étatiques, et, pour les Israéliens, la fin de leur projet démocratique. S'il est indispensable de combler le vide politique actuel, un plan de paix qui tournerait le dos aux paramètres internationalement agréés des deux États se condamnerait à l'échec. Il est essentiel que toute négociation s'inscrive donc dans ce cadre, qui lui-même repose sur le droit international et les résolutions du Conseil, y compris la résolution 478 (1980) sur Jérusalem.

Nous le savons tous, les destins des Israéliens et des Palestiniens sont liés : aucun des deux peuples ne réalisera durablement ses aspirations nationales aux dépens de l'autre. En tant qu'amie des Israéliens comme des Palestiniens, la France n'a qu'un seul objectif : la mise en œuvre, par la négociation, de la solution des deux États, seule à même de permettre une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. Elle ne ménagera aucun effort en ce sens.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou se félicite de la convocation de ce débat trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov de son exposé très complet.

S'agissant de la question délicate de la Palestine et de ses répercussions sur la stabilité régionale et mondiale, nous voudrions dire trois choses.

Premièrement, pour ce qui est de l'escalade de la violence, nous observons avec préoccupation la rigidité des positions, l'absence de dialogue et l'intensification des hostilités, ce qui crée un environnement extrêmement instable-aux conséquences imprévisibles. La situation est particulièrement agitée à Gaza, en raison de la persistance de la violence, ce que nous déplorons. Le Pérou reconnaît le droit et la liberté d'association et d'expression du peuple palestinien, et souligne que ces droits doivent être exercés de manière pacifique. À cet égard, nous voudrions dire que le Hamas et les dirigeants des manifestations à Gaza doivent s'abstenir de provoquer des incidents à proximité de la clôture marquant la frontière avec Israël.

Le Pérou condamne énergiquement les tirs de roquettes et les lancements d'engins incendiaires, qui mettent en danger la vie des civils et causent des dégâts matériels graves, détruisant des milliers d'hectares de cultures. Dans le même temps, nous rappelons que si Israël a le droit légitime de se défendre, il doit néanmoins se conformer au droit international humanitaire et respecter les principes de proportionnalité et de précaution. À cet égard, nous soulignons que la force létale ne doit être utilisée qu'en dernier recours, en cas de menace imminente de mort ou de blessure grave. Le Pérou déplore et condamne avec force le fait que parmi les victimes des actions militaires israéliennes, il y a de nombreux mineurs, des journalistes, des agents sanitaires et des civils étrangers au conflit.

Nous rejetons la généralisation consistant à dire que toute la population de Gaza est avec le Hamas. La réalité est autrement plus complexe et plus délicate et exige des dirigeants des deux parties qu'ils agissent avec modération, s'engagent en faveur de la paix et se conforment au droit international et à la Charte des Nations Unies. Cela implique, entre autres choses, l'obligation d'arrêter et d'inverser les activités de peuplement, la démolition de bâtiments et les expulsions des territoires palestiniens occupés depuis 1967, toutes choses qui compromettent les perspectives de la solution des deux États et vont à l'encontre des dispositions du Conseil énoncées dans la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, le Pérou déplore la détérioration progressive de la situation humanitaire à Gaza et souligne qu'il importe de remédier d'urgence à ses causes profondes. C'est pourquoi nous considérons comme prioritaire la reprise du contrôle de Gaza et de ses points de passage par l'Autorité palestinienne. Nous estimons de même nécessaire que cessent les mesures de représailles contre la population civile, comme la réduction de la zone de pêche palestinienne située en face de Gaza et les restrictions à l'acheminement de carburant et de matériaux de construction par le point de passage de Kerem Shalom. Nous saluons l'annonce faite dernièrement à cet égard par Israël.

Nous tenons à saluer les efforts concrets déployés par M. Mladenov pour atténuer les souffrances de la population civile, réduire les tensions et éviter l'escalade, ainsi que la décision prise en mai par le Gouvernement égyptien d'ouvrir le point de passage de Rafah, qui est vital pour des millions de Palestiniens. Nous saluons aussi l'important travail qu'effectue l'Office de secours

et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui fournit des services essentiels et doit bénéficier d'un financement stable afin de surmonter la profonde crise financière qu'il traverse.

Troisièmement, s'agissant de la solution politique, le Pérou estime que l'atténuation des souffrances humaines doit être complétée par un renouvellement de l'attachement des parties au processus de paix et par une reprise urgente des négociations conduisant à une solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967.

Enfin, je voudrais parler brièvement de la situation en Yémen, et plus particulièrement de l'évolution de la situation dans le port d'Hodeïda. La situation, qui constitue la pire crise humanitaire dans le monde aujourd'hui, demeure hautement explosive et continue de mettre gravement en danger la population civile. Nous insistons sur le fait qu'il n'y a pas de solution militaire à ce conflit et que les conséquences humanitaires d'une attaque contre la ville d'Hodeïda, principal port d'entrée de la majeure partie des denrées alimentaires, des médicaments et du carburant consommés au Yémen et où vivent des centaines de milliers de civils, sont hautement imprévisibles.

C'est pourquoi nous saluons le cessez-le-feu décrété par la coalition et espérons qu'il deviendra définitif. Nous saluons et appuyons pleinement la dynamique et remarquable action diplomatique menée par l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, auprès de toutes les parties concernées pour rapprocher les positions et éviter une nouvelle escalade. Ces efforts, à commencer par le cessez-le-feu instauré à Hodeïda et un éventuel règlement de la question de la gestion de ce port important, peuvent et doivent être complétés par un engagement sincère, de bonne foi et sans conditions préalables de toutes les parties envers la solution politique inclusive promue par M. Griffiths et, en définitif, peuvent et doivent agir à l'appui d'un accord qui mettra fin au conflit et à la crise humanitaire dont souffrent des millions de Yéménites.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, et son équipe pour leur attachement au processus de paix au Moyen-Orient et pour l'exposé très utile présenté aujourd'hui. Nous nous réunissons à un moment difficile, où l'engagement et l'action de M. Mladenov sont cruciaux, et nous le félicitons de son travail.

Je m'associe à la déclaration que fera tout à l'heure l'observatrice de l'Union européenne.

Je vais mettre l'accent sur les trois points suivants : premièrement, la crise en cours à Gaza; deuxièmement, les obstacles à la solution des deux États et au processus de paix; et, troisièmement, les hauteurs du Golan et la dynamique régionale.

Premièrement, la crise en cours à Gaza. Ces derniers mois, le Conseil s'est réuni à plusieurs reprises pour débattre de la situation de crise à Gaza. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une désescalade, d'un maximum de retenue et de mesures d'urgence pour remédier à la situation humanitaire. C'est ce à quoi ont appelé de nombreux membres du Conseil – prévenir une nouvelle escalade de la violence et s'éloigner du précipice. Malheureusement, aujourd'hui encore, je dois, au début de mon intervention, appeler l'attention sur la sombre situation à Gaza. Nous sommes forcés d'en conclure, en particulier après le week-end dernier, que Gaza est toujours au bord de la guerre.

Nous saluons la trêve actuelle. Mais toutes les parties doivent maintenant faire tout ce qui est en leur pouvoir pour prévenir toute nouvelle escalade de la violence. Elles doivent mettre en œuvre des mesures pour améliorer les conditions de vie à Gaza. Il faut que la vie quotidienne des Gazaouis s'améliore. Cela signifie que développement économique, aide humanitaire et reconstruction des infrastructures doivent aller de pair.

Le Royaume des Pays-Bas condamne fermement l'envoi de cerfs-volants incendiaires et de ballons gonflés à l'hélium transportant des cocktails Molotov depuis Gaza vers Israël, ce qui provoque des feux de forêt et détruit les cultures en Israël. Nous condamnons fermement également les tunnels qui sont creusés. Nous demandons aux autorités de facto à Gaza et à l'Autorité palestinienne de tout mettre en œuvre pour garantir que cette pratique cesse.

Nous nous félicitons de la réouverture du point de passage de Rafah et invitons l'Égypte à le laisser ouvert. Nous nous félicitons aussi de la réouverture aujourd'hui du point de passage de Kerem Shalom à l'entrée de marchandises. Le carburant dont ont tant besoin les Gazaouis est arrivé aujourd'hui. C'est un premier pas important vers le retour à une ouverture permanente de ce point de passage. L'ouverture des points de passage est essentielle et aide à réduire la pression déjà énorme qui pèse sur la situation humanitaire à Gaza. Nous demandons à Israël de lever les restrictions à la

circulation des biens et des personnes, tout en répondant à ses préoccupations en matière de sécurité.

La reprise du versement des salaires des fonctionnaires est une autre mesure indispensable pour améliorer la situation économique à Gaza. Cette situation souligne la nécessité urgente d'une réconciliation entre Palestiniens. Gaza et la Cisjordanie doivent être réunies sous une autorité palestinienne unique et légitime. Nous saluons les efforts renouvelés de l'Égypte à cet égard et appelons toutes les parties à s'engager de façon constructive.

L'action menée par l'ONU pour améliorer la situation humanitaire à Gaza est de la plus haute importance. Nous exprimons une nouvelle fois notre plein appui aux efforts déployés par M. Mladenov à cet égard et aux plans qu'il a élaborés pour Gaza. Nous voudrions demander à M. Mladenov s'il subsiste des obstacles à la mise en œuvre rapide de ses plans et comment la communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, peuvent aider à inscrire ses plans dans la réalité.

Nous appuyons également les nouvelles initiatives du Programme des Nations Unies pour le développement pour créer des emplois d'urgence pour les jeunes et les femmes à Gaza. Nous restons préoccupés par la situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et nous appelons tous les Membres à appuyer l'Office. Le Royaume des Pays-Bas est un important donateur de l'UNRWA depuis de nombreuses années. Si son déficit de financement n'est pas comblé rapidement, l'UNRWA ne pourra pas continuer de fournir les services de base à Gaza et ailleurs. Davantage de pays doivent contribuer.

La situation à Gaza est un rappel brutal de la pressante nécessité d'avoir un horizon politique et de s'engager dans un véritable processus de paix conduisant à la solution des deux États dans le cadre des paramètres existants, sur la base des frontières de 1967.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir les obstacles à la solution des deux États et au processus de paix. Ces deux dernières semaines, la situation sur le terrain s'est rapidement dégradée, avec l'adoption de plusieurs nouvelles mesures législatives. La décision d'Israël sur la démolition de Khan el-Ahmar, qui est en attente, en est un parfait exemple. Ce village est situé dans ce qu'on appelle la zone E-1 et est considéré par beaucoup comme le dernier corridor qui relie les terres

palestiniennes en Cisjordanie. Il peut donc être vu comme essentiel à la viabilité d'un futur État palestinien.

De concert avec un grand nombre d'États membres de l'Union européenne, et comme cela a été exprimé par la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Royaume des Pays-Bas s'oppose aux démolitions par Israël prévues dans la zone C. Nous appelons Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international, et nous considérons que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international.

Compte tenu de ce qui précède, nous sommes préoccupés par l'évolution de la situation concernant le projet de loi censé porter sur l'État-nation juif. Ce projet de loi semble suggérer que seuls les Juifs ont le droit à l'autodétermination nationale en Israël, tout en faisant perdre à l'arabe son statut de langue officielle et en encourageant la construction de colonies de peuplement juives. Nous voyons difficilement comment il pourrait contribuer à la solution des deux États.

En outre, nous sommes préoccupés par la loi sur les recettes fiscales qui a récemment été adoptée à la Knesset. Cette loi permet au Gouvernement israélien de retenir les recettes fiscales qu'il prélève au nom de l'Autorité palestinienne, à titre de compensation pour les allocations que celle-ci verse aux prisonniers palestiniens et à leurs familles. Nous estimons que cette loi est contraire au Protocole de Paris et aux Accords d'Oslo. Nous appelons également l'Autorité palestinienne à changer le système de paiements au bénéfice des détenus et de leurs familles. La question est susceptible d'inciter à la violence et constitue donc un obstacle au processus de paix.

Tous ces faits nouveaux soulignent la nécessité de reprendre des négociations sérieuses, conduisant à la solution des deux États sur la base de paramètres connus et réglant toutes les questions relatives au statut final. Par conséquent, nous sommes très intéressés par les projets américains à cet égard. Nous soulignons le rôle important du Quatuor dans le processus de paix, ainsi que la nécessité que les pays de la région y participent.

Mon troisième point porte sur la dynamique régionale et sur la situation dans les hauteurs du Golan. Nous sommes préoccupés par l'intensification des tensions dans cette région, notamment près de la frontière israélienne avec la Syrie. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute action susceptible de déstabiliser davantage ce secteur, et nous nous félicitons de toutes

les mesures de désescalade. Le Royaume des Pays-Bas se félicite de l'évacuation des Casques blancs, intervenue le week-end dernier, qui est un bon exemple de coopération internationale dans la région.

Les troubles dans la région nécessitent notre attention continue, ainsi que le déploiement d'efforts conjoints pour désamorcer la situation. Dans le même temps, nos efforts continus et conjugués sont plus que jamais nécessaires pour faire des progrès sur le volet politique et avancer vers la solution des deux États.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais renouveler la confiance de ma délégation en l'action menée par l'équipe dirigée par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je le remercie de son exposé ainsi que de ses efforts courageux et incessants.

Le dernier semestre a été dominé par une violence de masse marquée, d'une part, par des révoltes et des soulèvements menés par les Palestiniens, principalement de Gaza, et d'autre part, par les actions des forces de répression des gardes-frontières israéliens. Durant cette période, la Grande Marche du retour a été un événement déterminant. Au cours de cette marche lancée le 30 mars et qui a duré jusqu'au 15 mai, plus d'une centaine de Palestiniens ont perdu la vie, et 1 000 autres ont été blessés. Dans ce contexte de violence, on relève particulièrement les engins incendiaires et les missiles qui ont été lancés occasionnellement par des insurgés depuis la bande de Gaza, auxquels Israël a toujours répondu par de puissantes attaques aériennes.

Une manifestation pacifique est un point d'arrivée sur un chemin ouvert, et non un point de départ. On y a recours lorsque les autres solutions ont été épuisées, au cours d'une période prolongée qui a dépassé les limites d'attente, parce que les problèmes stagnent, s'aggravent ou parce qu'ils risquent de causer des dégâts imminents aux biens et aux personnes. Conformément au droit international humanitaire, une manifestation palestinienne, dès lors qu'elle est pacifique, doit être respectée par Israël, qui ne doit pas recourir à des mesures de maintien de l'ordre qui portent atteinte à la vie, à l'intégrité et à la liberté des personnes. Néanmoins, nous voudrions appeler les mouvements islamistes radicaux à s'abstenir de toute tentation d'utiliser les marches civiles palestiniennes afin d'éviter de susciter des réactions adverses disproportionnées, car Israël a lui aussi le droit de garantir la sécurité de ses citoyens.

À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à appuyer l'accord déjà proposé par l'Égypte, sur une réconciliation durable entre Palestiniens, qui non seulement reconnaisse l'Autorité palestinienne comme la seule représentante légale des Palestiniens quant à la cause de l'autodétermination et de la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État, mais qui garantisse également son retour et sa réinstallation dans la bande de Gaza, afin d'unir les efforts visant à réorganiser la vie dans cette enclave fortement peuplée, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la gestion des moyens de subsistance. À cet égard, nous saluons la présence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui, malgré ses difficultés de financement, continue de travailler à régler les problèmes humanitaires de Gaza et des réfugiés palestiniens en général.

Comme nous l'avons déjà dit lors de notre intervention du 29 juin dernier, la paix est la principale prémissesur laquelle l'Organisation des Nations Unies a été fondée. C'est au maintien de la paix et de la stabilité mondiales que le Conseil a travaillé au cours des près de 73 ans d'existence de l'Organisation, et c'est également dans l'intérêt de la paix et de la stabilité que nous devons être vigilants et ne pas permettre que la question de Palestine discrédite l'action que cet organe important mène depuis si longtemps. Par conséquent, nous appelons les membres du Conseil, et en particulier ceux qui ont une influence dans la région, à trouver une formule qui fasse revenir les parties au conflit à la table de négociation, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, et à l'Initiative de paix arabe.

En définitive, la République de Guinée équatoriale considère que la Palestine a le droit d'être reconnue comme un État, tout comme Israël a le droit de vivre dans la paix et l'harmonie, en coexistence avec la Palestine et les autres États de la région. Bref, nous croyons en la solution des deux États.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé très complet et pénétrant, comme toujours.

Je tiens également à m'associer à la déclaration de l'Union européenne, qui sera prononcée tout à l'heure.

En dépit de nos appels incessants à la désescalade au Moyen-Orient, il n'y a malheureusement eu aucun progrès. Au contraire, nous n'avons pas réussi à

prévenir de nouvelles pertes en vies humaines. La situation humanitaire des deux millions d'habitants de la bande de Gaza est encore plus désespérée aujourd'hui que lors de notre dernier débat sur la question, en avril (voir S/PV.8244). L'accès limité aux services de base, notamment aux soins de santé, les crises énergétiques chroniques et le manque de propane à usage domestique et de carburant peuvent facilement conduire à l'escalade de tensions sociales susceptibles de déstabiliser encore davantage la situation dans la région.

Les manifestations qui se poursuivent le long de la barrière à la frontière de Gaza, attisées par le Hamas et le Jihad islamique, ont provoqué une flambée de violence, qui touche les deux parties au conflit. Les attaques répétées à la roquette lancées depuis Gaza vers Israël, ainsi que le lancement de cerf-volants et de ballons incendiaires visant les communautés israéliennes voisines sont inacceptables et doivent cesser.

Nous sommes également préoccupés par l'utilisation de balles réelles par les forces de sécurité israéliennes, qui ont fait un nombre élevé de victimes parmi les Palestiniens, y compris des enfants, des journalistes et des travailleurs sanitaires. Des milliers de personnes ont été blessées, accroissant plus encore la pression qui pèse sur le secteur de la santé à Gaza. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de protéger ses frontières et de défendre ses intérêts légitimes en matière de sécurité, nous l'exhortons à veiller à un usage proportionné de la force par ses services de sécurité et à respecter le droit fondamental de manifester pacifiquement. Dans le même temps, le Hamas et le Jihad islamique palestinien ont la responsabilité d'éviter les provocations. Leurs actions constituent une menace réelle qui a des effets directs sur Israël.

Le risque d'une nouvelle guerre dans la bande de Gaza est bien réel. C'est pourquoi nous engageons vivement toutes les parties à réduire les tensions, à faire preuve de la plus grande retenue et à prévenir les incidents qui mettent en danger la vie des Palestiniens et des Israéliens. Notre principal objectif doit être la reprise d'un processus de paix digne de ce nom. Nous continuons de penser que ce n'est qu'en reprenant les négociations bilatérales, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international, qu'il sera possible d'apporter une contribution positive à ce processus. C'est le seul moyen de parvenir à la solution des deux États et de régler toutes les questions relatives au statut final.

La mise en place d'un horizon politique et d'un cadre propice à des progrès politiques ne sera possible

qu'en œuvrant de concert avec nos partenaires régionaux et internationaux, à commencer par le Quatuor pour le Moyen-Orient. À cet égard, nous tenons à souligner l'engagement et les propositions de paix des États-Unis, qui pourraient aider à relancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'élaboration constructive de solutions pacifiques exigera également l'implication plus active de certains pays de la région. À cet égard, nous remercions tout particulièrement l'Égypte de ses efforts importants pour désamorcer la situation à Gaza.

Au niveau régional, la situation sur le terrain reste instable. Nous partageons le point de vue du Coordonnateur spécial, à savoir que nous courons le risque de voir le conflit s'étendre à l'ensemble de la région, sachant que celle-ci est déjà en proie à bien des difficultés. Nous devons tout mettre en œuvre pour éviter une nouvelle escalade et d'autres pertes en vies humaines. Dans ce contexte, la Pologne souligne le rôle crucial que jouent le Conseil de sécurité et l'ONU dans son ensemble, et en particulier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov. Je voudrais réaffirmer notre appui à la solution des deux États, en vertu de laquelle les aspirations nationales des deux parties au conflit seraient satisfaites, notamment le droit des Palestiniens à l'autodétermination et à l'indépendance, ainsi que le droit d'Israël de garantir sa sécurité et la normalisation de ses relations avec les États arabes.

Nous suivons de près le déroulement des événements concernant la réconciliation entre Palestiniens et espérons que le processus aboutira. À cet égard, nous exhortons toutes les factions palestiniennes à œuvrer de concert à la réalisation d'un processus durable qui permette à l'Autorité palestinienne d'assumer à nouveau pleinement ses responsabilités dans la bande de Gaza. Une Autorité palestinienne unique et légitime pourrait être un pas important vers la réalisation de l'unité d'un futur État palestinien et servir de base à un accord de paix durable.

Pour terminer, je voudrais parler brièvement du Liban et réaffirmer notre ferme appui à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'indépendance politique de ce pays. Les élections législatives attendues de longue date, qui se sont tenues le 6 mai, se sont déroulées dans une atmosphère globalement calme et pacifique. Elles sont, selon nous, très importantes et nous en félicitons le peuple libanais. Nous appuyons tous les efforts visant à renforcer la longue tradition de démocratie, de liberté et de diversité du Liban, qui représente un modèle pour la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la tenue de ce débat trimestriel consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne et remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, pour la qualité de son exposé.

Ma délégation reste préoccupée par la détérioration de la situation sécuritaire au Moyen-Orient, où le conflit israélo-palestinien continue de cristalliser l'attention de la communauté internationale, suite à la nouvelle flambée de violence dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël, qui a occasionné de nombreuses pertes en vies humaines. La Côte d'Ivoire déplore cette nouvelle escalade de la violence qui met en danger la vie des populations israéliennes et palestiniennes, aggrave la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et surtout, éloigne davantage les perspectives d'un règlement politique de la crise israélo-palestinienne.

Face à cette situation, mon pays appelle toutes les parties en présence à la retenue et se félicite des efforts de médiation de M. Nickolay Mladenov. Elle encourage également le Gouvernement égyptien à poursuivre ses initiatives en vue de parvenir à un cessez-le-feu durable entre Israéliens et Palestiniens. Par ailleurs, ma délégation reste préoccupée par la situation humanitaire catastrophique à Gaza, fortement impactée par le blocus en vigueur et marquée par le chômage des jeunes et les pénuries diverses en eau et en électricité. Aussi appelle-t-elle à un assouplissement du blocus en vigueur dans la bande de Gaza, notamment à une levée des restrictions à l'importation du carburant, nécessaire au fonctionnement des hôpitaux et des services sociaux de base.

Ma délégation encourage également le Hamas et l'Autorité palestinienne à poursuivre le dialogue, conformément à l'accord de réconciliation signé le 12 octobre 2017, au Caire, entre le Hamas et le Fatah, en vue de permettre un retour effectif de l'Autorité palestinienne à Gaza et une meilleure prise en charge des questions humanitaires. La Côte d'Ivoire voudrait réaffirmer sa position de principe en faveur d'un règlement politique et négocié du conflit, fondé sur la solution des deux États, Israël et Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Outre le conflit israélo-palestinien, le Moyen-Orient reste également confronté à une série de défis sécuritaires, tels que les crises en Syrie et au Yémen, ainsi que la question du nucléaire iranien. En ce qui

concerne la Syrie, ma délégation reste préoccupée par la précarité de la situation humanitaire et par l'impasse du processus politique. Sur le plan humanitaire, la Côte d'Ivoire appelle les parties au conflit au respect du droit international humanitaire afin de permettre un accès sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire aux populations en détresse. Elle se réjouit de la reprise de l'assistance humanitaire, notamment de la décision de la France et de la Fédération de Russie de livrer ensemble de l'aide humanitaire dans la Ghouta orientale.

S'agissant du volet politique, mon pays réitère l'urgente nécessité de la reprise d'un processus politique crédible et inclusif sur la base de la résolution 2254 (2015) afin de restaurer la stabilité et de remédier durablement aux effets de la crise humanitaire en Syrie. À cet égard, ma délégation salue les différentes initiatives visant à relancer le processus de dialogue intersyrien, et encourage M. Staffan de Mistura, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, à entreprendre, dans le cadre du processus de Genève, les démarches nécessaires à la mise en place du comité chargé de rédiger le projet de la nouvelle Constitution de la Syrie, tel que décidé à la réunion de Sochi, en Russie. Dans cette perspective, elle note avec satisfaction les consultations entreprises par l'Envoyé spécial avec les représentants des États garants des négociations syriennes à Astana, les 18 et 19 juin à Genève, en vue de la formation du comité constitutionnel.

En ce qui concerne la crise au Yémen, la Côte d'Ivoire exprime sa vive préoccupation face à la détérioration de la situation humanitaire qualifiée par l'Organisation des Nations Unies de pire crise humanitaire au monde. Elle réitère sa position de principe qu'il n'y a pas d'alternative à une solution politique au conflit au Yémen. En conséquence, ma délégation invite toutes les parties à la retenue, à la cessation des hostilités et à s'engager de manière significative dans la voie d'un règlement politique de la crise, en vue de sortir le Yémen de l'impasse politique dans laquelle il se trouve.

Ma délégation salue également les efforts continus de l'Envoyé spécial, en vue de renouer les fils du dialogue entre les belligérants dans le cadre d'un règlement politique du conflit au Yémen. La Côte d'Ivoire invite la communauté internationale à soutenir les efforts de l'Envoyé spécial en vue d'amener les parties à réaliser les compromis nécessaires à une sortie de crise durable afin de créer les conditions d'une meilleure assistance humanitaire des populations en détresse.

S'agissant du Plan d'action global commun, ma délégation estime que l'accord sur le nucléaire iranien constitue une solide garantie pour la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et encourage toutes les parties prenantes à aplanir leurs divergences par le biais de négociations au sein de la commission conjointe prévue à l'annexe 4 de l'accord.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire appelle toutes les parties prenantes aux crises dans le Moyen-Orient à la retenue et à privilégier le dialogue comme moyen de régler durablement leurs différends afin de créer un environnement favorable à la paix et à la sécurité dans la région et dans le monde.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé et des récents efforts qu'il a entrepris avec l'Égypte afin d'obtenir un nouveau cessez-le-feu entre Israël et le Hamas. Il est impératif que le cessez-le-feu soit respecté et maintenu par toutes les parties. En Israël comme à Gaza, la population est en droit de vivre dans la paix et la sécurité.

L'escalade observée dans le périmètre de Gaza vendredi dernier, notamment le meurtre d'un soldat des Forces de défense israéliennes, est profondément préoccupante. Le Hamas doit cesser tous les actes de violence et de terreur et décider s'il est prêt à faire la preuve de son engagement à réaliser la paix et à mettre fin à ce conflit. Cette dernière escalade et les roquettes qui sont tirées sur le sud d'Israël ainsi que la réponse économique et les représailles automatiques que cela entraîne de la part des Israéliens sont aussi préoccupantes les unes que les autres. Nous exhortons les parties à prendre des mesures immédiates pour inverser les tendances négatives actuelles sur le terrain et entamer de nouvelles négociations de paix dignes de ce nom.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de toute urgence d'un processus politique qui débouche sur la solution des deux États. En tant que membres du Conseil, nous devons saisir l'occasion offerte par la perspective d'un plan des États-Unis. Le Royaume-Uni est prêt à apporter son appui et à contribuer à tous les efforts crédibles pour relancer le processus de paix. Nous exhortons les autres pays à faire de même. La position du Royaume-Uni sur le processus de paix n'a pas changé. Nous sommes favorables à un règlement négocié conduisant à un État d'Israël vivant dans la sûreté et la sécurité aux côtés d'un État palestinien viable et souverain, avec Jérusalem pour capitale commune.

Tous les Israéliens et les Palestiniens sont en droit de vivre dans la paix et la sécurité. Personne ne veut voir un retour du conflit, qui aurait inévitablement des conséquences dévastatrices. Nous appelons les parties à prendre d'urgence les mesures suivantes pour éviter une escalade du conflit. Premièrement, le Hamas doit mettre fin de façon immédiate et permanente aux tirs de roquettes et aux lancements d'engins incendiaires en direction d'Israël. Deuxièmement, Israël doit annuler ses mesures punitives et travailler avec la communauté internationale pour assouplir les conditions imposées à Gaza, notamment en ouvrant la circulation et l'accès et en réduisant les restrictions économiques. Troisièmement, l'Autorité palestinienne doit reprendre le paiement des salaires et s'employer à rétablir sa présence à Gaza.

La communauté internationale a également un certain nombre de responsabilités, notamment la nécessité de se rallier autour des propositions du Coordonnateur spécial Mladenov pour améliorer la situation à Gaza et de soutenir les efforts égyptiens en faveur de la réconciliation politique et d'arrangements à plus long terme pour garantir le calme à Gaza.

Le risque de voir les tensions dégénérer en un conflit à part entière est bien réel et très dangereux. Tous les efforts doivent être faits pour éviter les pertes civiles. Personne autour de cette table ne veut voir un nouveau conflit à Gaza. En cette période très délicate, nous appelons résolument au calme et à la retenue. Nous apprécions vivement les efforts déployés par l'Égypte pour apaiser les tensions, et nous l'exhortons à faire plus encore en améliorant les déplacements et l'accès via le point de passage de Rafah.

Nous sommes également profondément préoccupés par la poursuite des démolitions de biens palestiniens par les autorités israéliennes. Compte tenu des sévères restrictions en matière de planification, nombre de Palestiniens n'ont d'autre choix que de construire sans autorisation. Cela doit changer. Expulser les Palestiniens de leurs maisons qui sont ensuite démolies cause des souffrances inutiles à la population et, à l'exception de quelques cas très exceptionnels, est contraire au droit international humanitaire.

Le village de Khan el-Ahmar en est un parfait exemple, un exemple qui a également été évoqué ce matin par les Ambassadeurs français et néerlandais. Nous continuons de demander instamment à Israël de renoncer totalement à ses plans de démolition et d'offrir aux Palestiniens de la zone C une filière transparente pour les travaux de construction. Non seulement la

démolition pourrait constituer un transfert forcé, mais elle ouvrirait également la voie à la construction de colonies de peuplement dans la zone E-1. Conformément à notre politique de longue date, nous serions alors dans l'obligation de condamner une telle décision. Cette décision porterait un coup majeur à la perspective d'une solution des deux États et ferait qu'il serait difficile de croire qu'Israël veut avancer vers la paix.

Enfin, je tiens à réaffirmer que le Royaume-Uni demeure vigoureusement résolu à appuyer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ainsi que les réfugiés palestiniens dans l'ensemble du Moyen-Orient. Le Royaume-Uni se félicite des importantes contributions que les États Membres versent à l'UNRWA. Toutefois, le déficit de l'Office reste de 217 millions de dollars, ce qui signifie qu'il devra bientôt décider s'il ouvre ou non les écoles en septembre. La demande accrue de services de l'UNRWA et l'instabilité croissante dans la région rendent l'appui à l'Office encore plus important. Il est clair qu'il a besoin d'un soutien financier plus large de la part des donateurs afin de disposer de ressources financières suffisantes, sûres et prévisibles. Il est également clair que l'UNRWA doit être réaliste et continuer d'entreprendre des réformes techniques permettant de réaliser des économies.

Le Royaume-Uni continue, pour sa part, de soutenir financièrement l'UNRWA, dont il reste un des cinq principaux donateurs. Comme nous l'avions promis, nous lui avons versé 37,5 millions de dollars et nous lui avons même accordé une avance de 13,5 millions de dollars pour aider à répondre aux besoins urgents des réfugiés palestiniens. Nous encourageons les membres du Conseil à envisager un nouvel effort pour aider les réfugiés palestiniens et remédier aux difficultés financières auxquelles l'UNRWA est actuellement confronté.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*): Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé détaillé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous voici une nouvelle fois en train de discuter de la situation au Moyen-Orient et en Palestine, mais les raisons d'espérer semblent bien maigres. La détérioration de la situation politique, humanitaire et sécuritaire à Gaza demeure extrêmement préoccupante. La nouvelle escalade de la violence à Gaza et dans le sud d'Israël est très inquiétante, et nous voulons exprimer notre tristesse devant les pertes de vies humaines, en particulier d'enfants.

Il est d'une urgence vitale que toutes les parties exercent la plus grande retenue, et tout doit être fait pour désamorcer les tensions à Gaza afin d'éviter de mettre en danger la vie de civils innocents et de ne pas aggraver davantage la situation humanitaire. Bien loin de les aider, une nouvelle détérioration de la situation ne ferait que saper les efforts en cours pour améliorer le sort des Palestiniens et soutenir le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza.

Indéniablement, il ne pourra pas y avoir d'amélioration de la situation humanitaire sans le rétablissement des services essentiels, notamment l'eau, la fourniture de carburant, l'électricité et les soins de santé, et sans un assouplissement des restrictions qui pèsent sur la circulation des personnes, des biens et des services. Nous prenons note des discussions en cours et nous nous félicitons de l'engagement continu du Coordonnateur spécial avec les parties israélienne et palestinienne ainsi que les partenaires régionaux et internationaux en vue de réduire les tensions, d'encourager la réconciliation interpalestinienne et de régler tous les problèmes humanitaires. L'intensification de l'appui des partenaires est très importante pour aider les organismes humanitaires présents sur le terrain à fournir les services nécessaires à la population de Gaza, et nous remercions vivement ceux qui ont consenti un effort supplémentaire.

On ne pourra pas régler efficacement la situation humanitaire sans des progrès véritables dans le processus de réconciliation entre le Fatah et le Hamas. C'est pourquoi nous continuons d'appuyer les efforts que déploie l'Égypte pour rétablir le contrôle du Gouvernement palestinien légitime à Gaza, et nous saluons les efforts qu'il ne cesse de déployer pour relancer le processus en organisant des pourparlers avec de hauts représentants du Hamas et du Fatah.

Ces derniers mois, nous avons été préoccupés par la tragédie humaine à Gaza, mais la situation qui y prévaut ne saurait être considérée de manière isolée. Ce n'est qu'en traitant tous les aspects du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, qu'on pourra trouver une solution durable. Notre position sur ce point a toujours été constante et claire. Nous appuyons pleinement l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, qui est la seule formule viable. Malheureusement, les mêmes obstacles connus continuent d'agir contre toute perspective de paix entre Israéliens et Palestiniens, et la perspective d'une solution des deux États semble être un objectif dont la possibilité s'éloigne.

Entre temps, nous espérons voir cesser toutes les activités des deux parties qui ne contribuent pas à la concrétisation de la solution des deux États – en tant que formule viable – mais ne font au contraire que la fragiliser un peu plus. Mais là, bien entendu, à la lumière de l'évolution récente de la situation, il est difficile d'espérer que des voies démocratiques soient un moyen de trouver une issue à la crise. Il faut, et c'est là notre conviction, que tout soit mis en œuvre, aussi irréaliste que cela puisse paraître, pour inverser cette tendance dangereuse et pour aider à créer les conditions qui encourageront les deux parties à reprendre des négociations directes et sérieuses. Plus tôt cela sera fait, mieux cela vaudra pour les Israéliens comme pour les Palestiniens et, en fait, pour la région tout entière.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov de l'exposé qu'il vient de présenter, et en particulier des efforts qu'il a déployés, au nom de l'Organisation des Nations Unies, pour améliorer la situation si pressante à Gaza.

Je voudrais dire tout d'abord que ma délégation s'associe à la déclaration que fera le représentant de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais aussi, au début de cette intervention, dire que nous sommes profondément préoccupés par les opérations militaires que mène le Gouvernement israélien contre la population palestinienne de Gaza. Dans un communiqué de presse publié hier, l'ONU indique que les Palestiniens de Gaza font face à un déferlement de violences qui aggrave la crise humanitaire extrême dont ils souffrent déjà. Dans le même ordre d'idées, nous déplorons également les tirs de roquettes effectués depuis Gaza sur des zones civiles israéliennes.

Ma délégation condamne catégoriquement les raids aériens menés les 13 et 14 juillet par les forces d'occupation israéliennes. Nous reprenons à notre compte ce qu'a dit la Mission permanente de l'État de Palestine dans sa lettre datée du 17 juillet 2018, à savoir qu'il s'agit là de la campagne aérienne la plus importante menée de jour par Israël contre les habitants palestiniens de ce territoire depuis son agression de 2014, qui avait coûté la vie à au moins 2 200 Palestiniens et Palestiniennes.

Dans un rapport publié le 22 juillet, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a prévenu que les fonds disponibles pour la livraison du carburant dont ont besoin les centres de soins et les hôpitaux de Gaza pour fonctionner, même de manière précaire, seront épuisés en août, c'est-à-dire dans quelques jours. Nous saluons l'annonce de l'ouverture du point de passage de Kerem Shalom qui a permis, outre l'entrée de certaines marchandises à Gaza, la livraison de 700 000 litres de carburant nécessaires pour le fonctionnement des appareils électriques, notamment les couveuses pour nourrissons et autres, dont dépend la vie de plus de 2 000 malades dans les hôpitaux et centres de santé. Cette ouverture est incontestablement une mesure qui permettra d'atténuer la crise humanitaire que connaissent les Palestiniens, qui vivent depuis 11 ans sous un régime de châtement collectif imposé par Israël. Ce dernier leur refuse l'accès à l'eau et à l'assainissement, augmentant le risque de propagation de maladies de toutes sortes et limitant l'approvisionnement en électricité, avec des coupures de courant qui peuvent aller jusqu'à 20 heures par jour.

Nous voudrions par ailleurs nous déclarer vivement préoccupés de l'adoption par la Knesset de la loi sur l'État-nation juif, qui constitue une mesure discriminatoire et coloniale qui pourrait permettre à ce gouvernement d'expulser et de remplacer la population palestinienne en imposant des croyances idéologiques comme politiques officielles de cet État, au mépris du droit des Palestiniens à la citoyenneté, à la propriété et à la terre, à la langue et à la culture, ainsi que d'autres droits reconnus par le droit international des droits de l'homme.

À cet égard, nous reprenons à notre compte ce qu'a dit le Secrétariat général de la Ligue des États arabes dans son communiqué du 20 juillet, à savoir que cette loi nie le droit du peuple palestinien de vivre sur sa terre historique et pourrait donner lieu à des pratiques coloniales et racistes, en plus d'être un instrument illégal pour annexer la Cisjordanie et confisquer les territoires palestiniens occupés. Nous nous associons aussi à ce qu'a dit le 20 juillet le porte-parole adjoint de l'ONU, M. Farham Haq, concernant la loi sur la nationalité. Il a notamment réaffirmé le respect par l'Organisation des Nations Unies de la souveraineté des États, en soulignant que ces derniers doivent se conformer aux principes universels des droits de l'homme, y compris la protection des droits des minorités.

Nous exprimons le plein appui de la délégation bolivienne aux efforts internationaux visant à trouver

une solution pacifique à l'occupation de la Palestine et, à cet égard, nous nous associons aux initiatives telle que la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres textes qui offrent la garantie d'une paix juste et durable pour que les deux peuples puissent vivre dans des frontières sûres et reconnues.

Nous remercions aussi le Gouvernement égyptien des efforts qu'il déploie dans le cadre du processus de réconciliation entre Palestiniens, ainsi que de l'initiative qu'il a prise le 19 juillet pour aider les parties à reprendre dès que possible les pourparlers en vue de la réconciliation et de la constitution d'un gouvernement palestinien d'unité nationale.

La Bolivie est convaincue que l'unique formule à long terme pour mettre fin à l'occupation est la solution des deux États, qui permettra la création d'un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationales d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Suède.

Je voudrais remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé au Conseil et des efforts inlassables qu'il déploie sur le terrain.

Nous nous associons à la déclaration que l'observatrice de l'Union européenne fera tout à l'heure.

Il y a 18 mois, dans la résolution 2334 (2016), le Conseil a réaffirmé les mesures à prendre pour parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Le Conseil a exigé des deux parties qu'elles cessent toutes les activités qui entravent de tels progrès. Depuis lors, malheureusement, la situation n'a cessé de se détériorer. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes s'est poursuivie et il existe un risque imminent d'escalade de la violence.

À Gaza ces derniers mois, la violence a tué plus de 152 Palestiniens et blessé plus de 16 499 autres, dont de nombreux enfants. Nous n'avons cessé d'exiger que toute utilisation de la force soit proportionnelle. Les tirs de roquettes et le lancement par les militants du Hamas et d'autres groupes, depuis Gaza vers Israël, de cerfs-volants et de ballons gonflés à l'hélium transportant des cocktails Molotov sont absolument inacceptables. Nous

nous félicitons de la récente trêve et de l'annonce de la réouverture du point de passage de Kerem Shalom.

Les efforts visant à parvenir à une paix durable et à mettre fin à l'occupation doivent s'intensifier. Atténuer les souffrances des deux millions de Gazaouis est un impératif humanitaire. Des interventions à effet rapide, direct et immédiat sur leur vie quotidienne s'imposent d'urgence. Cela doit être la priorité absolue, tout en ayant conscience que les causes de la crise humanitaire sont d'ordre politique. Nous exhortons Israël à lever son régime de bouclage, et nous appelons à la réconciliation palestinienne et au retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. Je vais me centrer sur trois questions aujourd'hui : le rôle important des femmes dans la paix et la sécurité; les enfants et l'engagement des jeunes; et l'évolution négative des événements sur le terrain.

Premièrement, en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, les femmes sont trop souvent exclues des efforts faits pour régler les conflits, et ce au détriment d'une paix solide et durable. Le conflit israélo-palestinien ne fait malheureusement pas exception. Cela doit changer. Un processus de paix ne peut porter seulement sur la fin de l'occupation et du conflit. Il doit aussi s'agir d'édifier des sociétés pacifiques, dynamiques, inclusives qui soient moins exposées à la menace de l'extrémisme. Une part essentielle de ce projet consiste à autonomiser et inclure les femmes et les filles. Dans le cadre de notre vaste programme de coopération au service du développement mis en oeuvre avec la Palestine, nous continuerons de travailler à étendre l'influence politique des femmes et des jeunes, ainsi que leur pleine jouissance des droits fondamentaux. La même action est en cours par le dialogue avec la société civile et d'autres acteurs tant en Israël qu'en Palestine.

Deuxièmement, pour ce qui est des jeunes et des enfants, le conflit entre Israël et la Palestine a un effet négatif sur les enfants d'un côté comme de l'autre. Dans la génération de l'après-Oslo, beaucoup, tant Israéliens que Palestiniens, ont perdu espoir de voir se concrétiser la solution des deux États. Nous devons montrer à ces jeunes qu'il y a autre chose que la violence et l'oppression. Le Conseil a adopté le mois dernier la résolution 2419 (2018) sur les jeunes, la paix et la sécurité, qui appelait à un élargissement du rôle des jeunes dans la négociation et l'application des accords de paix. Les voix des jeunes Israéliens et des jeunes Palestiniens doivent être entendues.

Il est essentiel d'assurer à tous les enfants une enfance à l'abri du danger pour avoir des sociétés

pacifiques et prospères. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui entre autres choses garantit le droit des jeunes Palestiniens à l'éducation, joue un rôle crucial à cet égard, notamment à Gaza. Il connaît actuellement une crise financière sans précédent, due à un manque de contributions. Nous appelons tous les pays donateurs à intensifier leurs efforts et à remplir leurs promesses, et nous réitérons notre appel aux autres pays pour qu'ils contribuent financièrement à l'UNRWA en cette heure critique. La Suède se place au troisième rang des contributeurs à l'UNRWA, et nous maintenons notre engagement. Il est essentiel d'assurer la prise en charge, la santé, l'éducation et la protection des enfants aujourd'hui pour pouvoir prévenir de nouveaux conflits demain.

Enfin, la politique et les actes d'Israël en Cisjordanie occupée sapent sérieusement la possibilité de créer un État palestinien d'un seul tenant. Je pense notamment aux démolitions de maisons, et notamment à la menace immédiate de démolir Khan el-Ahmar et aux démolitions récentes à Abou Naouar et dans d'autres localités de la zone C. Ces démolitions aggravent encore le risque de transferts forcés de la population palestinienne, qui sont illégaux en vertu du droit international. Je pense aussi à la politique israélienne actuelle en matière de colonies, qui se poursuit malgré les condamnations répétées de la communauté internationale. Nous réaffirmons que les colonies constituent une violation flagrante du droit international. Entre autres actes récemment posés par Israël, il y a aussi les modifications apportées à la législation et les propositions de loi, ainsi que leurs implications, qui soulèvent des inquiétudes quant au droit à l'autodétermination et à la non-discrimination. Enfin, il y a les obstacles, restrictions et limitations imposés aux Palestiniens, qui rendent impossible une économie palestinienne viable.

Nous devons relancer les efforts vers une solution des deux États fondée sur le droit international, les résolutions de l'ONU, les accords déjà passés et les paramètres bien connus, avec Jérusalem comme future capitale des deux États et des trois religions. Nous devons redoubler notre appui à la création d'un État palestinien d'un seul tenant, avec le retour du Gouvernement palestinien à Gaza, et nous devons agir d'urgence, tous ensemble, pour la population de Gaza.

En résumé, un plan de paix crédible est nécessaire d'urgence, et il faut que les deux parties se préparent à la paix d'une manière totalement différente – dans ce

qu'elles disent, dans ce qu'elles font et dans la manière dont femmes et jeunes participent. Il faut rétablir la confiance entre les parties. Les Israéliens comme les Palestiniens doivent comprendre que soit ils gagnent ensemble la paix, soit ils perdront tous les deux. La situation à l'intérieur et autour de Gaza est intenable. Des millions de personnes sont prises entre le Hamas et d'autres groupes militants, d'un côté, et le régime paralysant de bouclage israélien, de l'autre. La médiation a mis un bandage sur la plaie, mais celle-ci ne guérira jamais à moins de trouver une solution réelle. Tandis que la recherche de cette solution se poursuit, des mesures urgentes s'imposent pour rendre moins pénible la situation humanitaire. Nous travaillons avec tous les membres du Conseil à voir comment y parvenir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. À cette fin, j'en profite pour rappeler aux orateurs que la présidence fera usage de la lumière clignotante située sur les microphones afin d'inciter les orateurs à conclure leurs observations. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à distribuer une copie du texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle. J'informe toutes les personnes concernées qu'étant donné le grand nombre d'orateurs inscrits, la séance se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord féliciter la Suède de sa présidence très active et productive du Conseil ce mois-ci. Je tiens aussi à remercier M. Mladenov de son exposé.

Un brillant esprit a dit un jour que la paix ne peut être instaurée que par la compréhension. Malheureusement, la promulgation par Israël, la semaine passée, d'une nouvelle loi fondamentale a porté le coup ultime, nous éloignant encore plus de la compréhension en inscrivant dans la loi une politique de discrimination à l'encontre des Arabes et surtout des Palestiniens. La loi a suscité la condamnation générale dans les mondes arabe et musulman, des Palestiniens à la Ligue des États arabes et à l'Organisation de la coopération islamique, aussi bien que parmi les Israéliens et les législateurs arabes de nationalité israélienne. Cette nouvelle loi

ruine l'avenir du processus de paix et des concepts d'une solution des deux États et de la terre contre la paix, et exclut tout accord sur trois au moins des questions relatives au statut final – Jérusalem, les colonies et l'auto-détermination. Elle va donc à l'encontre des dizaines de résolutions de l'ONU qui traitent de la question de Palestine et forment la base de toute solution durable et juste au conflit israélo-palestinien. Si le droit international et la légalité internationale sont foulés aux pieds, quel est l'avenir de la paix au Moyen-Orient?

Ma crainte est que nous soyons éternellement condamnés au même cycle de violence et de guerres perpétuelles. Voyez Gaza. Après tant de guerres et d'opérations militaires conduites par les Israéliens, et après des milliers de victimes, nous nous retrouvons aujourd'hui au bord d'un nouveau conflit. Gaza continue de suffoquer du fait de difficultés humanitaires inimaginables. Ses habitants sont au-delà du désespoir et les coupes faites dans le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestinien dans le Proche-Orient (UNRWA) n'aideront pas à soulager leurs épreuves. Depuis plus de 70 ans, l'activité vitale de l'UNRWA en Jordanie, en Syrie et dans mon propre pays, comme aussi à Gaza, a aidé des millions de réfugiés palestiniens, les empêchant d'enterrer bien profond dans le sol leurs derniers lambeaux d'espoir. Il est un agent de stabilité dans notre région. La conférence d'annonce de contributions tenue le mois dernier à New York et la Conférence ministérielle extraordinaire tenue à Rome le 15 mars ont bien montré l'appui dont bénéficie l'Office. Nous devons maintenant partir de cet élan afin de combler le déficit d'un office que personne ne peut se permettre de laisser mourir.

Au Liban, pays voué à la diversité, nous sommes en train de former un nouveau gouvernement après le déroulement réussi des élections législatives en mai. Elles se sont tenues selon une nouvelle loi électorale, avec participation de la diaspora pour la première fois, et plusieurs observateurs internationaux ont félicité les autorités libanaises de les avoir conduites dans la transparence. Un nouveau gouvernement libanais est en voie de formation. Naturellement, une de ses priorités clefs sera de commencer à appliquer les recommandations de la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises, tenue à Paris, et de promulguer les réformes structurelles pertinentes afin de favoriser la croissance rapide de notre économie. Un autre problème persistant sera de faire face à la situation des Syriens déplacés au Liban, de manière à arranger leur retour dans la sécurité. Cela ne doit pas attendre

jusqu'à ce qu'une solution politique se matérialise en Syrie.

Dans quelques semaines viendra le moment de renouveler le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Nous attendons des membres du Conseil qu'ils reconnaissent les efforts de la FINUL en renouvelant son mandat sans difficulté. Mon pays est fermement convaincu que la FINUL continue de jouer un rôle capital s'agissant de préserver la paix et la sécurité dans le sud du Liban, et ainsi de contribuer à la stabilité du pays. Le dernier rapport du Secrétaire général sur le sujet (S/2018/703) porte témoignage de ce rôle. Ce rôle est capital en dépit – et à cause – des violations de la souveraineté libanaise qu'Israël continue de commettre jour après jour. Les violations israéliennes quotidiennes, en particulier les violations de l'espace aérien, se poursuivent sans relâche; le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la question a relevé 456 violations aériennes au cours de la période considérée. Nous appelons le Conseil de sécurité à user de son autorité pour insister sur le fait qu'Israël doit respecter et mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) en se retirant du territoire libanais occupé et en cessant ses violations continues de notre souveraineté.

Des progrès doivent également être réalisés pour régler les différends frontaliers restants, notamment le litige maritime. À cet égard, je voudrais rappeler une fois encore l'initiative de mon gouvernement de recourir aux bons offices du Secrétaire général à cette fin.

Nous continuons de considérer le mécanisme de coordination tripartite comme un instrument utile pour réduire les tensions, régler les conflits et atteindre l'objectif d'un cessez-le-feu permanent dans le sud.

Pour terminer, je souhaite saluer la nomination par le Secrétaire général du nouveau commandant de la FINUL, le général Stefano Del Col, à qui nous exprimons toute notre confiance. Nous lui souhaitons bonne chance dans sa nouvelle mission. Nous rendons également hommage à l'excellent travail accompli par le commandant sortant de la FINUL, le général Michael Beary.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à participer à ce débat public sur une question que le Conseil examine depuis longtemps, mais dont l'importance n'a pas faibli.

Je prononcerai une version abrégée de mon discours et transmettrai la version complète au Secrétariat.

L'Argentine appuie résolument tous les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Le rôle constructif de toutes les parties, notamment les acteurs régionaux et les grandes puissances, est décisif pour avancer sur la voie du règlement des différends par la négociation. L'Argentine appelle également à éviter toute action unilatérale et toute provocation et insiste sur le fait qu'elle condamne toute incitation à la violence, à l'intolérance religieuse et au racisme.

Pour ce qui est de la question de Palestine, l'Argentine souhaite réaffirmer son appui à une solution pacifique, définitive et intégrale de la question, conformément à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967 et de ce que les parties conviendront au cours du processus de négociation, tel que le prévoient les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe.

L'Argentine réaffirme le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et viable, reconnu par toutes les nations, ainsi que le droit de l'État d'Israël de vivre en paix avec ses voisins à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

De même, l'Argentine se déclare une fois de plus préoccupée par l'augmentation persistante et continue du nombre de colonies de peuplement israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés et exhorte Israël à cesser de les étendre. Les colonies de peuplement sont contraires au droit international, font obstacle à la paix, éloignent les perspectives de la solution prévoyant deux États vivant dans la paix et la sécurité et encouragent ainsi la perpétuation d'un statu quo insoutenable. En même temps, les agissements du groupe Hamas contre Israël, notamment le lancement de roquettes et d'engins incendiaires depuis la bande de Gaza, méritent que nous les condamnions de la manière la plus énergique et doivent immédiatement cesser.

Il faut que les dirigeants palestiniens considèrent avec sincérité les préoccupations israéliennes en matière de sécurité, et nous appelons instamment Israël, lorsqu'il exerce son droit inaliénable à la légitime défense, à tenir compte de ses obligations conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, en s'abstenant de toute action qui complique la reprise du dialogue. Dans ce contexte,

l'Argentine note avec préoccupation la persistance de l'emploi excessif de la force de la part du personnel militaire et condamne les actes de violence des colons.

L'Argentine réaffirme le statut particulier de Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et, à cet égard, s'oppose à toute tentative unilatérale de le modifier. L'Argentine considère que la Ville sainte doit être un lieu de rencontre et de paix, et qu'il faut garantir aux juifs, aux musulmans et aux chrétiens un libre accès aux lieux saints. Toute tentative visant à nier ou à relativiser le lien historique et la signification profonde de ces lieux pour les trois grandes religions monothéistes est totalement inacceptable et ne contribue pas à l'objectif de trouver une solution au conflit.

En ce qui concerne la situation en République arabe syrienne, l'Argentine appuie une solution politique par le dialogue et la diplomatie, conformément au droit international, et dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. À cette fin, l'Argentine attache une importance particulière aux pourparlers de Genève menés sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura. Nous répétons, à cet égard, que nous espérons que des résultats concrets pourront être obtenus, qui aboutiront à une solution syrienne aux problèmes des Syriens, conformément à ce qui a été établi dans la résolution 2254 (2015).

L'Argentine condamne de la manière la plus catégorique le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et rejette dans les termes les plus fermes les actions terroristes du soi-disant État islamique, ainsi que du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes reconnus comme tels par le Conseil de sécurité. En même temps, notre pays réaffirme qu'il est convaincu de la nécessité que la lutte contre le terrorisme s'inscrive dans le cadre du droit international, du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que seul un recours accru à la diplomatie et au dialogue permettra d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Le Conseil ne doit épargner aucun effort pour appeler instamment les parties à s'engager dans cette direction, en se basant toujours sur les paramètres reconnus par la communauté internationale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de féliciter la Suède de sa présidence active du Conseil de sécurité pour le mois en cours et d'exprimer la gratitude de mon pays pour les efforts que vous déployez pour faire en sorte que les travaux du Conseil aboutissent à des résultats positifs.

Le monde a récemment célébré la vie d'un homme qui a su parler à la conscience humaine. Il a passé de nombreuses années de sa vie à se battre derrière les barreaux contre l'apartheid, et il a passé ses années de liberté à plaider en faveur d'une culture de paix, de liberté et de tolérance. Le 18 juillet, nous avons célébré le centenaire de la naissance de Nelson Mandela, qui rêvait de liberté et d'égalité. La question de Palestine occupait une place importante dans sa lutte pour la liberté, et c'est d'ailleurs lui qui a dit un jour :

« Nous ne savons que trop bien que notre liberté est incomplète sans celle des Palestiniens. »

C'est le rêve de millions de Palestiniens, notamment des milliers de Palestiniens qui sont prisonniers ou détenus.

En échange, Israël montre clairement chaque jour, par les attaques et les meurtres délibérés qu'il commet, qu'il se considère comme un État au-dessus de la loi. Pour Israël, le siège, la famine, la construction de barrières et de murs d'apartheid n'ont pas suffi; il a récemment adopté une loi raciale frappée du sceau de l'infamie. Je veux parler de la loi sur l'État-nation du peuple juif, qui ouvre la voie aux pratiques de génocide en Israël et dans le Territoire palestinien occupé. Le peuple palestinien a dès lors cruellement besoin d'une protection internationale, comme l'a énoncé l'Assemblée générale dans sa résolution ES/10-20 du 13 juin 2018.

Le Royaume d'Arabie saoudite condamne fermement les violations israéliennes continues et souligne son rejet de tous les plans, politiques et pratiques israéliens illégaux, ainsi que les tentatives d'Israël d'enraciner l'apartheid et de faire disparaître l'identité nationale du peuple palestinien. Mon pays souligne l'importance d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, car c'est une option stratégique de mettre fin au conflit israélo-arabe sur la base des paramètres internationaux convenus et de l'Initiative de paix arabe de 2002, fondée sur la création d'un État palestinien à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et sur la fin de l'occupation israélienne de tous les

territoires arabes occupés, notamment du Golan arabe syrien et du territoire libanais occupé.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient souffre d'un grave déficit de ses ressources financières et humanitaires, qui pourrait priver des millions de réfugiés palestiniens de leur droit fondamental à l'éducation et à une vie décente. La question de Palestine a toujours été et restera toujours la première cause que défend le Royaume d'Arabie saoudite.

Voilà pourquoi mon pays a fourni à l'UNRWA une aide urgente de 50 millions de dollars, annoncée par le Serviteur des deux saintes mosquées au sommet de Jérusalem qui s'est tenu à Dhahran. Nous avons versé plus de 100 millions de dollars rien qu'au cours des 12 derniers mois. Le Royaume d'Arabie saoudite est fermement convaincu qu'il faut agir au lieu de parler. En conséquence, le montant total du soutien financier accordé par mon pays à l'UNRWA ces deux dernières décennies s'élève à près d'un milliard de dollars – je dis bien « milliard » – et plus de 6 milliards de dollars – encore une fois, « milliard » – pour le peuple palestinien sous forme d'aide humanitaire, d'aide au développement et de secours.

La Syrie était une terre de civilisation et un phare de la science avant qu'elle ne tombe sous le contrôle d'un régime dictatorial pour qui le mot « civilisation » ne signifie rien. Ses barils d'explosifs ont détruit les restes de cette civilisation, vieille de plusieurs millénaires. Ses roquettes ont rasé les minarets des mosquées et les dômes des églises. Ses soldats et ses gangs sectaires ont fait taire la voix du peuple rebelle. Le régime a tué des hommes, des femmes et des personnes âgées, déclarant la victoire sur son propre peuple. Il est honteux que ce régime, qui n'a pu libérer son territoire de l'occupation, se vante d'avoir détruit Deraa et la Ghouta tout en déplaçant leurs populations.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste une fois encore sur le fait que les souffrances du peuple syrien doivent cesser. Une solution pacifique doit être recherchée sur la base des principes du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015). Les civils doivent être protégés en Syrie et l'aide humanitaire doit être acheminée à ceux qui en ont besoin partout dans le pays. Nous demandons que les personnes enlevées ou détenus soient immédiatement libérées, que le sort des personnes disparues soit connu et que les déplacés et les réfugiés soient aidés à rentrer chez eux.

Mon pays appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Martin Griffiths. Le Royaume d'Arabie saoudite et ses pays frères de la coalition ont fait preuve de la plus grande retenue, en particulier à Hodeïda, dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour rétablir la légitimité au Yémen. Toutefois, les milices houthistes soutenues par l'Iran traitent par le mépris toutes les initiatives politiques et refusent de mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015). C'est le contrôle que les houthistes continuent d'exercer sur certaines régions du Yémen qui est responsable des catastrophes médicales, alimentaires et humanitaires que l'on sait. Sauver le Yémen et son peuple exigera de libérer Hodeïda, son port et d'autres villes yéménites des griffes des houthistes, afin de permettre un accroissement de l'aide humanitaire et de délivrer le pays du pillage perpétré par les houthistes.

Les milices qui ont orchestré le coup d'État au Yémen ont lancé 163 missiles iraniens contre des villes du Royaume d'Arabie saoudite. Des rapports indépendants de l'ONU ont clairement indiqué que ces missiles provenaient d'Iran. Ils ont été fabriqués en Iran et transférés aux houthistes depuis l'Iran. À cet égard, le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2018/602), publié le 12 juin, énonce au paragraphe 10, à propos des missiles tirés sur mon pays, que les débris de cinq de ces missiles présentent des caractéristiques identiques à celles d'un type de missile dont on sait qu'il est fabriqué en République islamique d'Iran.

Le régime iranien continue d'utiliser toutes ses ressources financières, scientifiques et militaires pour semer le chaos et le désordre au Moyen-Orient, une région qui a souffert et continue de souffrir de la déstabilisation causée par la révolution de Khomeini en Iran en 1979. Le principe fondamental de la révolution est d'exporter son idéologie extrémiste, non seulement dans les pays voisins, mais aussi au-delà. Nous recevons périodiquement des informations faisant état de l'implication de l'Iran et de ses agents dans des activités de déstabilisation, ainsi que d'attaques répétées visant les missions diplomatiques en Iran, au mépris absolu des accords et instruments internationaux pertinents.

Il est grand temps que le Conseil de sécurité rejette le comportement irresponsable et les ingérences continues de l'Iran dans les affaires intérieures des autres pays de la région, ainsi que ses manoeuvres pour propager la sédition et le sectarisme. Le Conseil doit

dire à l'Iran que cela suffit, si nous voulons éviter que le terrorisme et la violence ne s'aggravent dans la région et permettre au peuple iranien et aux peuples arabes de la région du Golfe arabe et du Moyen-Orient de jouir de la sécurité, de la paix et de la stabilité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

M^{me} Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence suédoise d'avoir convoqué le présent débat public et se félicite de l'exposé détaillé présenté par le Coordonnateur spécial pour le Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

Les troubles et les conflits qui agitent le Moyen-Orient, loin de s'atténuer, continuent de s'intensifier de manière toujours plus imprévisible. De ce fait, des souffrances inimaginables sont infligées à des millions de personnes qui sont prises au piège d'une spirale de violence, laquelle est aujourd'hui dictée par les agissements de la Puissance occupante, ainsi que par les priorités et intérêts divergents des puissances régionales et extérieures. Le Coordonnateur spécial a dressé un tableau très inquiétant de la situation dans la région, en particulier dans les territoires palestiniens occupés. Les faits parlent d'eux-mêmes. Gaza a été à nouveau frappée par un bombardement israélien, qui a causé de nouvelles pertes en vies précieuses. À la suite de la récente escalade, d'aucuns ont appelé toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'éloigner du précipice dans lequel les plongerait une reprise du conflit. Toutefois, aussi inacceptable que soit le recours à la violence, la question palestinienne est essentiellement un combat entre un peuple occupé et une Puissance occupante. Nier cette réalité incontestable reviendrait à établir une équivalence morale entre les actes de l'agresseur et ceux de la victime. Cela est inacceptable.

Le peuple palestinien, qui souffre depuis tant d'années, continue d'être victime de violations systématiques et persistantes de ses droits fondamentaux par les forces d'occupation israéliennes. S'exprimant devant le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a longuement parlé des difficultés endémiques et multiformes qui pèsent sur la vie quotidienne des Palestiniens. Si tant est qu'il soit nécessaire d'illustrer la véracité de ces propos, la dénommée loi sur l'État-nation juif, adoptée par le Parlement israélien, le 19 juillet, est une manifestation éclatante de la politique de discrimination juridiquement consacrée menée par Israël. En attribuant un

priviège pour des raisons purement religieuses, cette loi fondamentale fait des populations autochtones arabes des citoyens de seconde zone.

Ces lois racistes n'ont pas leur place dans le monde d'aujourd'hui. Les faits historiques ne peuvent être réécrits par décret législatif. Nous rejetons toute tentative visant à réduire le statut juridique des Palestiniens ou à les priver de leurs droits légitimes au sein de leur patrie. La communauté internationale ne peut pas continuer à se dérober à la responsabilité qui est la sienne de promouvoir une solution juste au problème. Le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à se soustraire à ses obligations, en application de la résolution 242 (1967) et des quelque 80 résolutions qui ont suivi, d'imposer une solution juste à ce conflit, qui est au cœur des problèmes auxquels le Moyen-Orient est confronté aujourd'hui.

Le sort du peuple palestinien est évoqué dans cette salle depuis que l'Organisation des Nations Unies existe, mais malheureusement aucune fin à ses souffrances ne semble être en vue. Ces derniers jours, l'inaction du Conseil de sécurité à l'égard de la Palestine a conduit l'Assemblée générale à assumer un rôle plus actif afin de combler le vide. C'est ainsi que la résolution ES-10/20, adoptée à une écrasante majorité par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire d'urgence, le 13 juin, a lancé un appel à l'action au Secrétaire général pour qu'il garantisse la protection de la population civile palestinienne. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui décrira les mesures concrètes et pratiques à prendre pour soulager la douleur et la souffrance du peuple palestinien.

Le Moyen-Orient se trouve à un tournant dangereux. Alors que les conflits existants se sont intensifiés et que de nouvelles menaces sont apparues, il est plus urgent que jamais de trouver des solutions diplomatiques. À l'heure où l'Iraq et le Liban s'emploient à consolider leurs acquis démocratiques dans le sillage des récentes élections législatives, nous les félicitons d'avoir tourné une nouvelle page dans leur quête nationale d'une participation politique inclusive et représentative.

Mon pays continuera d'apporter son soutien à des règlements négociés dans d'autres situations régionales, notamment en Syrie et au Yémen, sur la base de cadres convenus et d'un engagement politique inclusif.

Il ne sera pas facile de rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Au-delà de la diplomatie et de l'engagement sincère de toutes les puissances et parties en faveur de solutions négociées, une politique globale

et éclairée est indispensable pour traiter et surmonter les causes politiques, économiques et sociales sous-jacentes des conflits. Une telle politique globale et une diplomatie courageuse, notamment de la part de ceux qui détiennent le pouvoir et ont une influence sur les protagonistes, sont primordiales si nous voulons déjouer les sombres prédictions de catastrophe au Moyen-Orient qui abondent aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Je m'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'occupation de la Palestine est la cause principale des conflits au Moyen-Orient. Par conséquent, il faut obliger Israël à mettre fin à son occupation, à cesser ses stratégies expansionnistes et à abandonner toutes ses politiques d'agression et ses pratiques criminelles. C'est la seule façon de permettre une solution définitive et viable au conflit au Moyen-Orient, et de rétablir ainsi les droits inaliénables des Palestiniens.

Depuis la dernière séance trimestrielle du Conseil sur cette question (voir S/PV.8244), le régime israélien, enhardi par l'appui sans réserve des États-Unis et par l'inaction du Conseil, a intensifié ses violences et ses activités illégales. À ce jour, il a déjà tué plus de 140 manifestants palestiniens pacifiques et en a blessé environ 17 000 autres, dont plus de 1 300 femmes et filles et plus de 3 100 enfants tués ou blessés.

Pourtant, ces atrocités systématiques et massives ne suffisent pas à satisfaire le Ministre israélien de l'éducation, qui a insisté sur le fait que « les avions de guerre israéliens devraient larguer des bombes sur la tête des enfants de Gaza ». De son point de vue radicalement extrémiste, il n'y a pas d'obstacle juridique à tirer directement sur les enfants. Israël a également continué de frapper l'infrastructure civile de la bande de Gaza et imposé de nouvelles restrictions sur le seul type de cargaison qui franchit encore la frontière. Cela va considérablement aggraver une situation humanitaire déjà catastrophique en raison du blocus illégal et inhumain imposé par Israël depuis plus d'une décennie.

Par ailleurs, le régime a également poursuivi la construction de colonies illégales. Les derniers chiffres officiels révèlent qu'en Cisjordanie, 99,7%

des concessions de terres publiques israéliennes vont aux colons. Un autre exemple est le projet israélien de démolir le village de Khan el-Ahmar, d'expulser ses habitants d'origine, autrement dit les Palestiniens, et de les remplacer par des unités de peuplement et des colons israéliens illégaux.

Mais un des pires faits nouveaux est l'adoption par Israël de sa prétendue Loi fondamentale, qui déclare que seuls les Juifs ont le droit à l'autodétermination. Elle retire en outre à l'arabe son statut de langue officielle. Dans la pratique, cela consacre la suprématie juive sur les autres groupes; cela signifie que ces autres groupes, qui sont depuis si longtemps traités comme des citoyens de seconde zone, sont désormais officiellement, légalement, des citoyens de seconde zone. Cette loi est aussi synonyme de racisme, d'apartheid et de légalisation de ce racisme et de cet apartheid. En fin de compte, elle revient à légitimer l'exclusion, la ségrégation et l'inégalité systémique.

La loi est contraire à la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1963, selon laquelle

« toute doctrine fondée sur la différenciation entre les races ou sur la supériorité raciale est scientifiquement fautive, moralement condamnable et socialement injuste et dangereuse. » (*résolution 1904 (XVIII) de l'Assemblée générale, cinquième alinéa du préambule*).

Nous rappelons également la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale, adoptée en 1975, dans laquelle l'Assemblée a considéré que « le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale ». Malheureusement, en 1991, lorsqu'Israël a subordonné sa participation à la Conférence de Madrid à la révocation de la résolution 3379 (XXX), l'Assemblée a accédé à cette demande et invalidé cette résolution.

Aujourd'hui, près de 30 ans après l'annulation de cette résolution, il est on ne peut plus clair qu'en prenant cette décision, l'Assemblée générale n'a fait qu'encourager Israël à légaliser le racisme. La promulgation de cette loi « fondamentale » prouve une nouvelle fois que le racisme est dans la nature même du régime israélien. Par conséquent, l'Assemblée générale ne doit pas céder au chantage d'Israël ni se laisser bernier par son discours et son comportement victimaires. L'adoption de cette loi raciste doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Israël doit être contraint de l'abroger, car elle est contraire à la Charte des Nations Unies, au droit

international et aux principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme.

En outre, la reconnaissance par un certain État d'Al-Qods Al-Charif en tant que capitale israélienne contrevient gravement au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil et de l'Assemblée. La communauté internationale doit s'acquitter de sa responsabilité et rejeter cette décision, car son objectif est de légaliser l'occupation et de priver les Palestiniens de tous leurs droits inaliénables, y compris leur droit inhérent à l'autodétermination et au retour dans leur patrie pour y établir leur État palestinien indépendant avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.

Pour conclure, j'hésite à répondre à l'Ambassadeur de l'Arabie saoudite. Il est très triste pour l'Iran de voir les Saoudiens s'aligner sur les représentants israéliens et accuser notre pays de parrainer le terrorisme. C'est très triste pour notre région. En ce qui concerne les allégations proférées par les délégations israélienne et saoudienne à l'encontre de mon pays, je les rejette en bloc et ne m'abaisserai pas à y répondre. Elles ont pour but de détourner l'attention du monde des atrocités que ces pays continuent de commettre en Palestine et au Yémen. Il est dans leur intérêt commun de faire de telles allégations. Néanmoins, aucune campagne de diffamation ne peut occulter leurs atrocités. Ils doivent être tenus responsables de tous les crimes qu'ils ont commis en tuant des femmes et des enfants au Yémen et en Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je rappelle à mes collègues la règle des quatre minutes.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de prendre la parole, au nom du Mouvement des pays non alignés, au cours de ce débat public trimestriel sur un sujet auquel nous avons toujours attaché une importance particulière – la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Tout d'abord, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer une fois de plus sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui indéfectible à sa juste cause, en particulier dans le contexte actuel, où la situation sur le terrain dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est absolument désastreuse et

manifestement intenable, à la lumière des événements tragiques de ces derniers mois. Entre autres, l'épisode de violence le plus récent est survenu il y a 10 jours à peine à Gaza et a failli déclencher une nouvelle guerre. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme à nouveau que la poursuite de l'occupation israélienne et le conflit palestino-israélien dans son ensemble continuent de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, ce qui requiert une action urgente aux fins d'un règlement conforme au droit international, aux résolutions pertinentes de l'ONU et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies.

En outre, le Conseil de sécurité doit s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte et agir en conséquence pour faire appliquer ses résolutions, qui constituent non seulement la base d'un règlement pacifique, juste et durable, mais sont aussi juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans cet ordre d'idées, nous nous déclarons disposés à aider à trouver un règlement pacifique, juste et durable du conflit. Nous appelons pour ce faire à l'intensification de tous les efforts internationaux et régionaux nécessaires pour appuyer cet objectif, le but fondamental étant de mettre fin à cette injustice et de promouvoir une solution juste et durable. Mais il faut être clair : la seule manière d'atteindre cet objectif passe par des moyens pacifiques, sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant 1967, en vue de la création d'un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Mouvement continue de considérer que la résolution 2334 (2016) est celle qui offre la voie la plus viable vers la paix, en définissant les conditions et les paramètres fondamentaux d'un règlement juste qui préserverait la solution de deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et respecterait le mandat adopté de longue date par la communauté internationale au titre des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid – notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix –, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor. De même, cette résolution garantit la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'indépendance dans son État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est pourquoi nous appelons à sa mise en œuvre complète et effective, en particulier par la Puissance occupante.

De la même manière, le Mouvement des pays non alignés continue d'appeler au strict respect et à la mise

en œuvre intégrale de toutes les autres résolutions pertinentes sur cette question, car c'est ainsi seulement qu'on créera les conditions nécessaires pour mettre fin à l'occupation, régler de façon juste le conflit dans tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité entre Israël et la Palestine une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de la communauté internationale dans son ensemble. C'est pourquoi il est impératif que des mesures soient prises immédiatement pour remédier à la situation sur le terrain, réduire les tensions et créer des conditions favorables à la recherche de la paix.

Nous saisissons aussi cette occasion pour déplorer vivement que les États-Unis d'Amérique aient opposé leur veto à l'adoption par le Conseil du projet de résolution S/2018/516 présenté le mois dernier par la délégation de l'État du Koweït (voir S/PV.8274), qui traitait de la récente escalade de la violence et appelait à la nécessité urgente de protéger la population civile palestinienne dans le Territoire palestinien occupé et en particulier dans la bande de Gaza. C'est pourquoi nous sommes préoccupés que le Conseil de sécurité ne soit pas en mesure de s'acquitter de son mandat s'agissant de cette question si importante du fait de la prévalence des intérêts particuliers d'un de ses membres permanents.

S'agissant de Gaza, la situation sur place continue de préoccuper grandement le Mouvement, en particulier la grave crise humanitaire qui a malheureusement continué de s'accroître ces derniers jours. À cet égard, nous appelons de nouveau à la levée totale du blocus imposé à la bande de Gaza, par lequel Israël continue de soumettre plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens à d'indicibles souffrances. Il importe de souligner une fois de plus que la crise à Gaza doit être traitée de manière globale et conformément au droit international, au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU, dans le contexte d'une situation générale due à la poursuite de l'occupation étrangère illégale et belliqueuse d'Israël et des appels sans équivoque à mettre fin à cette occupation qui dure depuis plus d'un demi-siècle.

En outre, et compte tenu du fait qu'Israël a clairement renoncé à ses obligations de protéger la population civile palestinienne en tant que Puissance occupante, comme le commande la quatrième Convention de Genève, le Mouvement demande à la communauté internationale de garantir la protection des civils palestiniens dans la bande de Gaza et dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

en vue de remédier à la grave insécurité dans laquelle vit le peuple sous occupation et de prévenir de nouvelles pertes de vies innocentes. Dans cet ordre d'idées, nous nous déclarons encore une fois profondément préoccupés de voir qu'aucun compte n'est demandé à Israël pour toutes les violations commises, ce qui favorise l'impunité, déstabilise un peu plus la situation sur le terrain et réduit dans le même temps les perspectives de paix. Aussi demandons-nous de nouveau à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, d'agir pour mettre fin aux violences commises par la Puissance occupante et lui demander des comptes. Israël doit se conformer à ses obligations découlant du droit international.

Par ailleurs, le Mouvement réaffirme que toutes les actions et les mesures prises ou que prendra Israël, Puissance occupante, telle sa décision illégale du 14 décembre 1981 visant à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan syrien occupé, ainsi que celles tendant à appliquer sa juridiction et son administration sur ce territoire, sont nulles et non avenues et n'ont aucun fondement en droit. À cet égard, et conformément à la position de principe du Mouvement, nous exigeons une fois de plus qu'Israël respecte les dispositions de la résolution 497 (1981) et se retire totalement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières d'avant juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Enfin, le Mouvement réaffirme à nouveau sa solidarité permanente avec le peuple palestinien et son appui inébranlable à sa juste cause, et réitère dans le même temps, sa volonté de renforcer et de coordonner les efforts internationaux visant à promouvoir un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine dans tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons aussi notre ferme détermination à continuer d'appuyer l'héroïque peuple palestinien dans ses efforts visant à obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et concrétiser ses aspirations nationales légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance dans son État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant de la République arabe syrienne,

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Israël, Puissance occupante, vient de confirmer de nouveau ses liens étroits avec les groupes terroristes armés en abattant aujourd'hui un avion de chasse de l'Armée arabe syrienne dans la zone rurale de l'ouest de Deraa et de Qouneïtra qui bombardait des bastions terroristes tenus par Daech dans ces provinces proches de la vallée de Yarmouk. Ce lien étroit a été également confirmé avec la découverte par l'Armée arabe syrienne d'armes et de matériels militaires israéliens dans ces mêmes bastions.

Le Conseil de sécurité a décidé, il y a plus de 15 ans, de procéder chaque mois à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient », ainsi que d'organiser un débat public tous les trois mois sur le même thème, car il est conscient de la gravité de cette situation et de la nécessité de mettre en oeuvre ses résolutions pertinentes, qui exigent qu'Israël mette fin à son occupation des territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien, et se retire jusqu'aux lignes du 4 juin 1967. Mais le fait est que tous ses efforts ont été vains en raison du refus d'Israël de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que des politiques de certains membres du Conseil qui fournissent à Israël la couverture et l'appui politiques dont il a besoin pour continuer à occuper des territoires arabes en Palestine, en Syrie et au Liban, alors que plus d'une cinquantaine d'années se sont écoulées depuis le début de cette occupation.

Les politiques de ces États ont contribué à transformer la Palestine en une vaste prison à ciel ouvert et permis à Israël d'appliquer des politiques d'apartheid à l'encontre des Palestiniens, propriétaires légitimes de la terre, à Jérusalem et dans d'autres territoires occupés. Ces États ont appuyé l'expansion des colonies de peuplement cancéreuses d'Israël, qui sape toute possibilité de création de l'État palestinien souhaité. En outre, ces États persistent à ne pas vouloir aborder la situation actuelle en Palestine dans le cadre de son contexte réel au sens large. Ils tentent de présenter la situation comme des violences réciproques qu'il faut apaiser, et ignorent les causes profondes du conflit, à savoir l'occupation, la construction de colonies de peuplement, les déplacements de population et d'autres pratiques de l'occupation israélienne, sans parler des tentatives de certains de promouvoir des accords sinistres qui priveraient les Palestiniens de leurs droits légitimes.

Mon pays, la Syrie, condamne avec la plus grande fermeté la loi sur l'État-nation du peuple juif, qui a été

promulguée par la Knesset de l'entité israélienne usurpatrice et qui enracine cette entité raciste. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités et à condamner cette loi, qui va à l'encontre de tous les principes de la Charte des Nations Unies et qui ne protège pas les droits inaliénables et historiques du peuple palestinien de recouvrer son territoire ainsi que son droit de retour.

Dans la ligne de cette politique israélienne barbare, Israël occupe le Golan syrien depuis 1967, gardant ainsi les Syriens sous le joug d'une occupation abominable. C'est une situation amère qui ne saurait être ignorée, étant donné qu'Israël poursuit son occupation et la construction de colonies de peuplement dans le Golan, sans parler de ses politiques de répression et de discrimination raciale. Israël pille les ressources naturelles du Golan et détient arbitrairement des Syriens dans des prisons israéliennes, en violation des Conventions de Genève. Par exemple, Sudqi Almaqat, le Mandela syrien, a été jeté en prison par les autorités israéliennes, car il était en possession d'enregistrements vidéo et audio montrant les forces d'occupation israéliennes dans le Golan syrien occupé en train de coopérer avec des groupes associés à Daech et au Front el-Nosra, dans la zone de séparation des forces.

Nous avons systématiquement informé le Conseil de sécurité et les organes des Nations Unies de l'appui illimité d'Israël aux groupes armés terroristes dans la zone de séparation, notamment des agressions militaires directes commises à plusieurs reprises par Israël contre des points du territoire syrien, à l'appui de ces groupes. Il s'agit d'une violation flagrante de l'Accord sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes et du droit international, et le silence du Département des opérations de maintien de la paix et du Coordonnateur spécial sur cette violation est suspect. Israël a faussement prétendu qu'il n'a rien à voir avec la guerre en Syrie. Toutefois, Israël, de concert avec les gouvernements de certains États, a infiltré des centaines de membres de l'organisation terroriste des Casques blancs ainsi que des dirigeants d'autres organisations armées. Cela prouve qu'Israël et ces États appuient des groupes terroristes dans leur agression contre la Syrie et dans leur destruction des infrastructures syriennes sous de faux prétextes. Israël a facilité l'infiltration de terroristes en Israël et en Jordanie, et de là dans les États qui les ont parrainés, et il leur a fourni les moyens de détruire la Syrie et de ternir son image.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme son droit souverain sur le Golan syrien occupé dans les frontières du 4 juin 1967, droit qui n'est pas négociable et n'est pas soumis aux dispositions relatives à la prescription. Notre territoire occupé et nos droits usurpés doivent nous être entièrement restitués, en tant que propriétaires légitimes. Tôt ou tard, les colons israéliens devront quitter notre terre du Golan.

Pour terminer, le Gouvernement syrien appelle le Conseil de sécurité à prendre immédiatement toutes les mesures qui s'imposent pour contraindre Israël à cesser son agression et ses violations; à mettre fin à l'occupation de territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé; à se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981); et à faciliter la création d'un État palestinien, avec Al-Qods Al-Charif comme capitale.

Je ne répondrai pas à la déclaration du représentant du régime saoudien, qui est le représentant exclusif de l'idéologie wahhabite terroriste et takfiriste. Ce régime inspire des idéologies terroristes partout dans le monde, notamment celles d'Al-Qaïda, de Daech, de Boko Haram et d'autres groupes. Ce régime terroriste wahhabite est responsable de toutes les effusions de sang et pertes humaines revendiquées par les terroristes, qu'il a appuyés en Syrie et ailleurs, alors qu'il continue à chaque séance de nous détourner de nos objectifs pour servir les intérêts d'Israël, son partenaire en matière de terrorisme international.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Sætre (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est vivement préoccupée par l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, en particulier en Syrie, au Yémen et à Gaza. Dans un premier temps, il est crucial de désamorcer les tensions et d'éviter une nouvelle escalade de la violence dans la région. La Norvège appuie les Envoyés spéciaux de l'ONU De Mistura, Griffiths et Salamé ainsi que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient Mladenov, dans leurs efforts visant à sortir de l'impasse politique et à inclure toutes les parties dans des processus politiques crédibles.

En Syrie, les victoires sur le champ de bataille ne peuvent remplacer une solution politique. La Norvège demande instamment à toutes les parties concernées de participer de bonne foi à la formation de la commission

constitutionnelle et à ses travaux ultérieurs. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'émergence d'un consensus à l'appui du rétablissement de la stabilité sur les hauteurs du Golan, sur la base de la résolution 338 (1973) et de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974. La Norvège reste vivement préoccupée par la situation au Yémen. Après plus de trois années de conflit, le Yémen est aux prises avec la pire crise humanitaire au monde. L'appui humanitaire de la Norvège s'élève au total à environ 34 millions de dollars, en tenant compte de la contribution que nous apportons par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence. Il est impératif que l'Organisation des Nations Unies bénéficie de l'appui sans réserve de toutes les parties prenantes.

Notre participation de longue date aux efforts visant à régler le conflit entre Israël et la Palestine est fondée sur notre ferme appui à une solution négociée prévoyant deux États. Il ne sera pas possible d'instaurer une paix durable tant que toutes les questions relatives au statut final n'auront pas été réglées. Le développement économique et le renforcement des institutions sont des mesures importantes, mais elles ne pourront jamais se substituer à une solution politique. C'est pourquoi la Norvège réitère son appel en faveur de la reprise d'un processus politique digne de ce nom.

Avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Égypte, en sa qualité de Président du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, la Norvège a redoublé d'efforts pour remédier à la situation humanitaire précaire à Gaza. Les principales priorités sont une distribution accrue de l'eau et de l'énergie et un meilleur accès à ces services, la création d'emplois et la circulation des personnes et des biens vers et depuis Gaza. Notre objectif est d'aider les deux millions de personnes qui vivent à Gaza et de permettre à l'Autorité palestinienne de reprendre totalement le contrôle de la bande. La division politique entre Gaza et la Cisjordanie doit cesser. Gaza fait partie intégrante de la Palestine et d'un futur État palestinien. Nous félicitons l'Égypte des efforts de médiation qu'elle déploie en vue de régler toutes les questions en suspens, y compris les questions portant sur l'accès, la circulation et la sécurité. Pour continuer de progresser, toutes les factions palestiniennes doivent cesser leurs activités provocatrices et violentes. Le régime de bouclage doit être assoupli et la liste des biens à double usage doit être révisée.

Les donateurs doivent rester déterminés à atténuer la situation sur le terrain et à garantir une assistance ininterrompue au peuple palestinien. Le 18 juillet,

la Norvège a organisé à Oslo une réunion informelle avec l'Autorité palestinienne, l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale. Cette réunion a été suivie d'une réunion de l'ensemble des donateurs à Ramallah le 23 juillet, durant laquelle l'Autorité palestinienne et les participants à la réunion d'Oslo ont présenté les projets et les activités des donateurs en cours. Progresser à Gaza est notre priorité à l'approche de la réunion ministérielle du groupe de donateurs internationaux pour la Palestine, qui doit se tenir le 27 septembre à New York.

L'accord nucléaire avec l'Iran, qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité, a contribué à promouvoir la stabilité régionale et réussi à remplir son objectif, à savoir empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires. Nous regrettons donc la décision prise par le Président Trump de désengager les États-Unis du Plan d'action global commun et de remettre en place les sanctions américaines concernant le nucléaire. Nous exhortons fermement l'Iran et les signataires restants à maintenir l'accord et à continuer de remplir leurs obligations. La Norvège soutient l'engagement actif de l'Union européenne dans les efforts visant à garantir que l'application s'en poursuivra.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil d'avoir organisé ce débat public. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

L'instabilité permanente dans la région du Moyen-Orient est une source de vive préoccupation. La violence à Gaza ne faiblit pas et, comme le Secrétaire général l'a fait observer, nous sommes au bord d'un nouveau conflit dévastateur. Nous exhortons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue. Une fois de plus, nous soulignons que la violence ne peut apporter une solution et que ce dont la région a besoin est un sursaut de diplomatie. À cet égard, nous applaudissons aux efforts internationaux visant à obtenir un cessez-le-feu sur le terrain à Gaza.

Le Japon prête aussi une vive attention aux récents pas accomplis dans le processus de réconciliation guidé par l'Égypte. Nous espérons que ces efforts conduiront à une désescalade des tensions à Gaza.

L'ONU a ont joué un rôle central dans la région avec ses nombreux outils de paix : médiation, bons offices, assistance humanitaire, soutien à un redressement rapide et à une plus grande résilience sociale,

entre autres. Le Japon croit au rôle et à l'efficacité de l'ONU. Nous continuerons d'appuyer ses activités diplomatiques dans la région.

Quant au processus de paix au Moyen-Orient, l'ONU – et notamment le Conseil de sécurité – a mis en place, avec ses résolutions, les fondements d'une paix globale, juste et durable. Le Japon continuera de renforcer la confiance pour aider les parties à appliquer ces résolutions. Nous croyons en la concrétisation d'une solution des deux États conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux paramètres connus. Nous soulignons aussi le rôle essentiel de l'ONU s'agissant de remédier aux situations d'urgence humanitaire. Nous remercions M. Mladenov de son exposé sur les activités en cours pour mettre en oeuvre les projets destinés à ceux qui sont dans le besoin à Gaza. Nous continuerons de prêter notre appui au peuple palestinien, en étroite coordination avec l'ONU.

Qu'il me soit permis de dire un mot de la situation en Syrie. Le Japon appuie les efforts des Nations Unies s'agissant d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité et de prêter assistance aux personnes dans le besoin. Après sept années d'une guerre ruineuse, nous voulons croire aux paroles récemment prononcées par l'Envoyé spécial dans la salle du Conseil, à savoir que nous avançons avec prudence dans la bonne direction sur le front politique. Tandis que le Japon continuera de fournir une assistance humanitaire pour alléger les souffrances, nous sommes prêts, si nécessaire, à amplifier notre engagement au service d'une solution politique.

Je voudrais conclure comme j'ai commencé, c'est-à-dire en réaffirmant l'importance de solutions diplomatiques et le rôle permanent de l'ONU dans leur recherche. Ce message simple mais crucial peut s'appliquer à la situation non seulement en Palestine et en Syrie, mais aussi au Yémen, au Liban et ailleurs. Le Japon appuie toujours les solutions diplomatiques fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Adamson (*parle en anglais*) : L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Albanie et le Liechtenstein s'associent à cette déclaration.

La situation au Moyen-Orient continue de se détériorer. La bande de Gaza est depuis quelque temps comme une cocotte-minute, aujourd'hui à la veille d'exploser. Deux millions de personnes ont un accès limité aux services de base et voient leurs espoirs d'une

vie meilleure pour eux et pour leurs enfants s'amenuiser. Telle est la toile de fond sur laquelle sont apparues les tensions qui se sont rapidement accrues ces derniers mois.

Depuis la fin mars, nous assistons à des manifestations et à des violences le long de barrière qui marque les limites de Gaza. Le Hamas et le Jihad islamique palestinien se livrent en permanence à des provocations et à des violences inacceptables qui représentent une menace réelle et préoccupante, dont les communautés du sud d'Israël subissent les conséquences. Ces dernières semaines, nous avons vu de multiples roquettes lancées depuis Gaza vers Israël, ce à quoi font suite des frappes aériennes israéliennes sur des cibles à Gaza. Le lancement de cerfs-volants et ballons incendiaires de Gaza vers Israël, qui dure depuis plus de trois mois, doit cesser.

La réponse des forces de sécurité israéliennes, qui utilisent souvent des balles réelles, a fait plus de 135 morts palestiniens, parmi lesquels des mineurs, des journalistes et un travailleur sanitaire. On compte plus de 14 000 blessés, ce qui fait peser une lourde charge sur le secteur sanitaire de Gaza. L'Union européenne a exhorté Israël à s'abstenir d'un usage excessif de la force contre les civils non armés, lorsqu'il protège ses intérêts de sécurité légitimes. Le recours à la force doit être proportionné en toute circonstance. De même, Israël devrait abroger les mesures punitives et travailler avec la communauté internationale à améliorer les conditions de vie à Gaza, notamment en autorisant la liberté de circulation et d'accès de tous les agents humanitaires.

Afin de prévenir une nouvelle escalade de la violence, nous exhortons vivement toutes les parties concernées à respecter le droit international, à apaiser les tensions, à faire preuve de retenue et à prévenir les incidents qui pourraient mettre en danger la vie des Palestiniens et des Israéliens.

Nous nous félicitons de la trêve et de la réouverture envisagée du point de passage de Kerem Shalom. L'Union européenne appuie pleinement les efforts du Coordonnateur spécial Mladenov, en étroite liaison avec l'Autorité palestinienne, pour accroître les capacités des Nations Unies à Gaza afin d'atténuer la crise humanitaire et de réduire les tensions.

Mais, pour empêcher que la crise ne s'aggrave, il faut faire davantage. Cinq mesures sont urgentes et nécessaires. Tout en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, l'Union européenne demande la fin du bouclage et la pleine ouverture

des points de passage afin de revigorer l'économie de Gaza. La communauté internationale doit continuer de soutenir les propositions du Coordonnateur spécial tendant à atténuer la crise humanitaire à Gaza. La communauté internationale doit également soutenir les efforts actuellement menés sous les auspices de l'Égypte pour réunifier Gaza et la Cisjordanie sous une Autorité palestinienne unique et légitime par le biais de progrès dans la réconciliation interpalestinienne.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient doit rester capable de remplir sa fonction et de fournir des services. Pour cela, la communauté internationale doit amplifier son soutien et son engagement financier afin de combler le déficit de financement. Enfin, il faut faire de sérieux efforts pour une reprise de négociations véritables vers la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations palestiniennes au statut d'État et à la souveraineté, qui mette fin à l'occupation et résolve toutes les questions relative au statut final en vue de mettre fin au conflit.

L'Union européenne se tient prête à contribuer à ces efforts. Notre intention est de continuer à travailler à cette fin avec nos partenaires, les Israéliens et les Palestiniens; avec les acteurs régionaux, comme la Jordanie et l'Égypte; et avec nos partenaires du Quatuor.

L'Union européenne est déterminée à faire en sorte que tous ses instruments continuent de servir au mieux ses politiques. C'est pourquoi elle a mis en place un examen des modalités permettant un engagement de l'Union européenne sur le terrain pour garantir que l'appui financier et les activités politiques de l'Union européenne aient un impact sur la réalisation de l'objectif politique des deux États, sans diminuer le niveau de financement.

Au-delà de Gaza, nous ne pouvons ignorer la démolition continue de propriétés palestiniennes par les autorités israéliennes. Comme la Haute Représentante Mogherini l'a dit clairement la semaine passée, nous suivons avec beaucoup d'attention ces questions, notamment la démolition imminente du village palestinien de Khan el-Ahmar, situé dans un emplacement sensible de la zone C. Sa démolition et le déplacement de sa population menaceraient gravement la viabilité de la solution des deux États et ruindraient les perspectives de paix. L'Union européenne espère que les autorités israéliennes vont reconsidérer leur décision.

De manière générale, l'Union européenne réaffirme sa forte opposition à la politique et aux actions d'Israël en matière de colonies. Les colonies sont illégales en vertu du droit international. Elles constituent un obstacle à la paix et risquent de rendre impossible la solution des deux États. Le statut de Jérusalem est une question qui relève du statut final. Il faut satisfaire aux aspirations des deux parties à Jérusalem, et un moyen de résoudre la question du statut de Jérusalem, comme future capitale des deux États, doit être trouvé par le biais de négociations.

Il faut restaurer d'urgence l'horizon politique. C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres ont montré tant d'insistance ces derniers mois à reconfirmer leur position unanime en faveur de la solution des deux États, avec Jérusalem comme future capitale de l'un et de l'autre. Nous ne voyons aucune autre option viable. Toute solution différente ferait le jeu des extrémistes et serait susceptible de provoquer désordre et instabilité à travers toute la région.

L'Union européenne réaffirme qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit syrien. Nous répétons que la Syrie a besoin d'une solution politique et d'une transition politique qui soit conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe). Pourtant le régime syrien, soutenu par ses alliés, la Russie et l'Iran, a intensifié ses opérations militaires sans égard aux pertes civiles et a continué de violer le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

L'Union européenne déplore les violations répétées des accords de désescalade et exhorte les garants d'Astana – la Russie, l'Iran et la Turquie – à garantir la cessation des hostilités ainsi qu'un accès humanitaire sans entrave, sûr et durable dans l'ensemble de la Syrie. Elle déplore également l'offensive lancée par le régime avec le soutien de la Russie dans le sud-ouest de la Syrie, qui a de nouveau conduit à des déplacements massifs. Elle demande à toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien et ses alliés, de mettre en place un accord de cessation des hostilités afin de permettre d'acheminer durablement, en toute sécurité et sans entrave l'aide humanitaire dans le respect des dispositions applicables du droit international, comme l'exige la résolution 2401 (2018) du Conseil de sécurité.

L'Union européenne appelle toutes les parties à respecter les termes de l'Accord de 1974 sur le dégage-ment des forces israéliennes et syriennes, et à permettre à la Force des Nations Unies chargée d'observer le

désengagement de s'acquitter comme il se doit de son mandat et d'assurer la sécurité de son personnel de maintien de la paix.

L'application du principe de responsabilité pour les crimes de guerre restera une priorité pour l'Union européenne, et nous continuerons d'appuyer le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous continuerons également d'appuyer les autres organisations qui contribuent à ses efforts. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'adoption, à la session extraordinaire de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques, tenue le 27 juin, d'une décision condamnant l'emploi d'armes chimiques par le régime syrien et par Daech, et chargeant l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'identifier les responsables des attaques à l'arme chimique en Syrie.

L'Union européenne est préoccupée par les conséquences que la loi No 10, adoptée par le régime syrien, pourrait avoir pour le retour des déplacés et des réfugiés syriens. Cette loi pourrait, de surcroît, entraîner une modification du paysage social, politique, économique et religieux de la Syrie.

L'Union européenne compte organiser une manifestation de haut niveau sur la Syrie à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale afin de réaffirmer son ferme attachement à un règlement politique du conflit syrien et de maintenir la mobilisation de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins existant sur le plan humanitaire et sur celui de la résilience en République arabe syrienne et dans la région, conformément aux engagements pris lors des deux conférences de Bruxelles.

Enfin, je voudrais dire un mot sur l'Iraq. L'Union européenne suit de près les manifestations populaires en Iraq. Le droit des citoyens de se réunir librement et pacifiquement est fondamental. Le libre accès des citoyens à l'information doit être garanti. Les manifestations doivent rester pacifiques et les forces de sécurité iraqiennes doivent faire preuve de la plus grande retenue. Nous appelons l'attention sur notre proposition d'organiser une manifestation sur l'Iraq durant la soixante-troisième session de l'Assemblée générale à sa, pour donner suite à la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq, qui s'est tenue en février au Koweït. L'Iraq pourrait devenir un exemple de réussite

dans la région pour sa transition post-Daech, la poursuite de sa stabilisation et la consolidation de sa démocratie. Toutefois, comme nous le constatons en ce moment, l'Iraq reste confronté à des défis majeurs qui présentent des risques importants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie la délégation suédoise d'avoir organisé le présent débat public. Nous remercions tout particulièrement l'intervenant d'avoir partagé ses perspectives éclairantes sur ce sujet très important.

Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Nigéria note avec une vive préoccupation la situation alarmante qui prévaut dans plusieurs régions du Moyen-Orient, en particulier en Palestine. À cet égard, il conviendrait que toutes les parties s'attachent véritablement et de façon concertée à trouver des solutions pacifiques et à coopérer étroitement avec l'ONU et ses organismes en vue d'atteindre l'objectif commun qu'est la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international.

Nous ne pouvons permettre que les faits survenus dernièrement occultent le problème qui sous-tend le conflit israélo-palestinien. Il est manifeste qu'on ne peut sortir de la crise actuelle ni relancer le processus de paix sans mettre fin à la politique d'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés ou en inverser le processus. Nous pensons qu'un certain nombre de mesures doivent être prises pour promouvoir le respect mutuel et le compromis, instaurer la confiance et ouvrir la voie à la concrétisation de la solution des deux États.

À cet égard, nous invitons Israël à prendre des mesures concrètes pour geler et inverser toutes les activités liées aux colonies de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Pour leur part, les dirigeants palestiniens doivent manifester leur volonté de revenir à la table des négociations en redoublant d'efforts pour créer l'unité et régler la question du militantisme, ainsi que d'autres problèmes de sécurité intérieure. Il ne fait aucun doute que la violence et les actions multilatérales ne résoudront pas ce conflit de longue date.

Ma délégation réaffirme son plein appui aux droits du peuple palestinien, y compris à la protection de ses droits fondamentaux, notamment son droit à la liberté

de circulation et à l'autodétermination, le respect de la dignité de la personne palestinienne et le droit inaliénable de vivre sans crainte d'être persécuté. À cet égard, le Conseil de sécurité ne doit pas manquer à son devoir ni à ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien.

Pour terminer, le Nigéria appelle tous les États ayant une influence sur les parties concernées à encourager ces dernières à reprendre le dialogue sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor, de l'Initiative de paix arabe et des autres accords existants. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Turquie.

M^{me} Yalçın (Turquie) (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient est aux prises avec une kyrielle de défis, tels que les guerres civiles, les crises humanitaires, le terrorisme et le sectarisme. Mais ces problèmes ne sont pas inhérents à l'histoire ou à la culture de la région. Nous pouvons les surmonter, et nous avons des raisons d'être optimistes. La défaite de Daech en Iraq a été une évolution prometteuse. Les opérations menées par la Turquie contre Daech et le Parti des travailleurs du Kurdistan, le Parti de l'Union démocratique et les Unités de protection du peuple kurde ont été des étapes importantes dans notre lutte commune contre le terrorisme. La communauté internationale doit à présent être unie et faire fond sur ces réalisations, dans le respect du droit international.

Ces derniers mois, les Palestiniens ont été les témoins d'un mépris absolu pour toutes les valeurs que nous nous sommes engagés à défendre depuis la création du système des Nations Unies, ainsi que d'une violation flagrante du droit international. Le 1^{er} juin (voir S/PV.8274), le Conseil de sécurité, une fois encore, a failli à sa responsabilité d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le projet de résolution S/2018/516, sur la protection des civils palestiniens aurait pu être un petit pas en avant pour surmonter le profond sentiment d'injustice et le ressentiment qui existent au Moyen-Orient. C'était un appel à atténuer les souffrances humaines et à rechercher des moyens pacifiques pour décourager et prévenir les attaques contre les civils.

Suite à l'incapacité du Conseil d'agir, l'Assemblée générale a dû se saisir de la question le 13 juin (voir

A/ES-10/PV.38). En adoptant la résolution ES-10/20, l'Assemblée générale a rétabli la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies. Elle a montré que le peuple palestinien n'était pas seul face aux graves violations de ses droits fondamentaux. La communauté internationale doit à présent surveiller de près l'application de la résolution, qui prie le Secrétaire général de présenter ses recommandations, y compris sur le mécanisme de protection international.

La semaine dernière, nous avons assisté à une nouvelle provocation. La loi sur l'État-nation juif, adoptée par le Parlement israélien, bafoue les principes universels du droit international et les droits fondamentaux des citoyens palestiniens d'Israël. Elle vise à occulter la poursuite de l'occupation et à détruire la vision de la solution des deux États. La communauté internationale doit réagir à l'adoption de cette loi.

Je ne vais pas m'attarder sur la remarque que le représentant d'Israël a faite sur mon pays. Il s'agit d'une tentative de dissimuler les pratiques et actions illégales d'Israël et de faire diversion.

Nous devons nous souvenir que l'injustice historique faite aux Palestiniens alimente la haine, la marginalisation et le radicalisme dans la région et au-delà. Il est temps que la communauté internationale réaffirme sa volonté de trouver une solution à ce problème. La Turquie continuera d'appuyer les efforts qui sont menés pour parvenir à une solution juste, globale et durable au conflit et pour créer un État palestinien souverain et indépendant dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Si nous continuons d'espérer une solution politique, nous ne pouvons fermer les yeux sur les conséquences humanitaires de l'occupation. Depuis le 1^{er} juillet, la Turquie assume la présidence de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cet organisme vital est confronté à un déficit de financement considérable. Durant sa présidence de la Commission consultative, la Turquie s'emploiera à asseoir l'UNRWA sur des bases financières suffisantes, durables et prévisibles. La mise en place du fonds de dotation de la Banque mondiale et du fonds Waqf de la Banque islamique de développement permettra de créer de nouvelles possibilités importantes de financement à long terme de l'UNRWA.

Je ne reviendrai pas sur les remarques faites par la représentante des États-Unis au sujet de mon pays. Je

voudrais simplement dire pour mémoire que la Turquie n'est pas un pays connu pour crier sur les toits l'aide humanitaire ou l'aide au développement qu'elle octroie ni pour s'en vanter. Et ce que nous faisons pour la Palestine et pour les réfugiés palestiniens ne se limite pas à nos contributions à l'UNRWA ou via l'UNRWA. Nous serons ravis de partager en privé les détails de notre aide avec ceux que cela intéresserait, mais à la présente séance je voudrais juste rappeler que, selon le rapport sur l'assistance humanitaire mondiale de l'organisation Development Initiatives, la Turquie est le pays qui contribue le plus dans ce domaine, avec 8,7 milliards de dollars d'aide humanitaire. Ce qui représente 0,85 % de notre revenu national et fait de nous le pays le plus généreux au monde en termes d'assistance humanitaire.

En Syrie, le régime continue de poursuivre une solution militaire. Il va sans dire que cette approche est vouée à l'échec et ne fait qu'exacerber les souffrances du peuple syrien. Il y a eu toutefois quelques avancées en ce qui concerne la création d'une commission constitutionnelle. Il y a à peine deux semaines, l'opposition a soumis à M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, sa liste mise à jour de candidats à la commission constitutionnelle.

Les garants d'Astana vont poursuivre leurs discussions sur la commission avec M. De Mistura à Genève dans les semaines à venir et durant leur prochaine réunion prévue à la fin du mois. Le processus de Genève mené sous les auspices de l'ONU demeure quant à lui l'instance principale pour trouver une solution politique durable au conflit syrien, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Je voudrais évoquer brièvement la Loi no 10 promulguée par le régime syrien, qui vise à confisquer les biens de millions de Syriens déplacés. Si elle venait à être appliquée, la loi no 10 menacerait d'expropriation des millions de Syriens déplacés, les privant de leurs maisons et de leurs terres. Il est clair que cela contredit et sape les efforts que déploie l'ONU en vue de trouver une solution politique, remet en question les perspectives de réconciliation et viole ouvertement les principes fondamentaux du droit international.

Il y a deux semaines, dans une lettre conjointe adressée au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général signée par 40 pays, dont la Turquie et l'Allemagne, nous avons exhorté la communauté internationale à s'opposer à l'application de cette loi.

Face à ces évolutions inquiétantes sur le terrain, notre détermination à répondre à la détresse des peuples palestinien et syrien et notre confiance dans leur résilience demeurent sans faille.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Niang : Prenant la parole pour la première fois en ma qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais saluer, Monsieur le Président, l'efficacité avec laquelle votre délégation conduit les travaux du Conseil de Sécurité et me réjouir de la tenue de ce débat public, qui est une opportunité renouvelée d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Hier seulement, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, entretenant notre comité sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, est revenu sur les multiples obstacles entravant une solution juste, durable et pacifique au différend israélo-palestinien. Il appartient au Conseil de sécurité de veiller à la mise en œuvre de ses résolutions.

En tant que Puissance occupante, c'est à Israël qu'il incombe d'assurer la protection des civils palestiniens, en application du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil, y compris la résolution 2417 (2018) sur la protection des civils en période de conflit. Or, depuis le début des violences en mars 2018, au moins 146 Palestiniens ont perdu la vie à Gaza et environ 15 000 ont été blessés, parmi lesquels de nombreux enfants. Le Comité réaffirme son soutien aux nombreux appels lancés par la communauté internationale, y compris par le Secrétaire général de l'ONU, en faveur d'une enquête indépendante et transparente sur ces incidents. Il soutient également la commission d'enquête mise en place par le Conseil des droits de l'homme.

Dans cet ordre d'idées, le Comité attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général, en application de la résolution A/ES-10/20 adoptée par l'Assemblée générale, sur les propositions concrètes relatives à la protection internationale des civils palestiniens.

La population civile de Gaza continue d'endurer d'indicibles souffrances et privations. Les récentes restrictions mise en place par le Gouvernement israélien exacerbent une situation déjà des plus désastreuses. En tout état de cause, les parties ont l'obligation de garantir

l'accès humanitaire et la prise en charge médicale aux populations dans le besoin, en application du droit international humanitaire.

Tout en exprimant notre vive préoccupation face aux risques d'une nouvelle confrontation militaire à Gaza, nous exhortons les autorités israéliennes à lever le blocus de Gaza et à s'abstenir de faire usage de la force de façon disproportionnée. De même, il en appelle à une véritable réconciliation entre acteurs politiques palestiniens afin de contribuer à une meilleure prise en charge des défis sécuritaires, humanitaires et socioéconomiques considérables auxquels les populations civiles sont confrontées, en particulier à Gaza.

Des décennies durant, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a servi de bouée de sauvetage à des millions de réfugiés palestiniens au Proche-Orient, en leur assurant éducation, santé, assistance humanitaire et en matière de développement durable. Or, cet organisme des Nations Unies se trouve actuellement face à une des crises les plus sérieuses de son existence, liée à un déficit financier important de 217 millions de dollars des États-Unis. Je saisis donc l'occasion pour renouveler l'appel aux États Membres à poursuivre et à renforcer le soutien à l'UNRWA.

Tout aussi préoccupants sont la poursuite de la construction de colonies illégales, les déplacements forcés, la confiscation de terres et la démolition de maisons et de structures appartenant aux Palestiniens, en violation de la récente résolution 2334 (2016), compromettant la solution des deux États.

Le Comité encourage donc le Secrétaire général à continuer à publier les rapports écrits sur la résolution 2334 (2016), notamment en renseignant sur l'état de mise en œuvre du paragraphe 5 du dispositif de la résolution, demandant aux États Membres, dans leurs interactions avec Israël, de faire la distinction entre le territoire israélien et les territoires occupés depuis 1967.

En juin, le Comité a organisé une conférence sur Jérusalem. Les États Membres et tous les participants, parmi lesquels des Israéliens, ont à cette occasion réaffirmé le caractère illégal des récentes décisions tendant à installer des ambassades à Jérusalem, tout en appelant la communauté internationale à apporter tout son soutien aux populations palestiniennes de Jérusalem-Est.

Enfin, le Comité demeure convaincu que pour être durable, la solution à ce différend doit impérativement

reposer sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Zaayman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux autres États Membres pour remercier la Suède d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ces débats périodiques, nous en sommes convaincus, sont nécessaires pour maintenir l'attention de la communauté internationale, et en particulier du Conseil de sécurité, sur ce conflit et aider Israël et la Palestine à trouver une solution durable au conflit qui semble depuis si longtemps insoluble.

Toutefois, il convient de souligner que ces débats publics ne sauraient se substituer à un examen ni à des délibérations à intervalle régulier sur la question par le Conseil de sécurité, mais doivent plutôt renforcer l'action que mène le Conseil pour faire avancer le processus de paix.

L'escalade de la violence caractérisée par des échanges de tirs de mortiers et de roquettes entre Gaza et Israël et par l'emploi excessif de la force par l'armée israélienne les 13 et 14 juillet est source de vive préoccupation pour l'Afrique du Sud. Nous déplorons également le récent renforcement des restrictions à l'entrée des marchandises à Gaza par le poste frontière de Kerem Shalom ainsi que les restrictions imposées en représailles aux pêcheurs de Gaza, qui constituent à nos yeux un châtement collectif imposé aux habitants de Gaza. Ces actes disproportionnés et brutaux constituent une violation grave de la Charte des Nations Unies et du droit international, exacerbent un peu plus les tensions dans la région et font obstacle à tout effort visant à relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens. À cet égard, je tiens à souligner que l'Afrique du Sud reste convaincue qu'il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit et que les négociations pacifiques sont le seul moyen de garantir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans la région.

Nous devons prendre acte des difficiles réalités décrites dans le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la situation (S/2018/614). Le fait que Gaza connaît des coupures d'électricité qui peuvent atteindre 22 heures par jour sape gravement la fourniture des services essentiels. Outre cette situation dramatique, l'eau n'est acheminée jusqu'aux foyers que tous les quatre ou cinq jours, et ce, pour quelques heures

seulement. Ces conditions très difficiles sont exacerbées par le déficit budgétaire sans précédent de 250 millions de dollars dont souffre actuellement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). C'est pourquoi nous demandons à tous les États Membres de maintenir et d'intensifier leur aide humanitaire vitale et leur appui au peuple palestinien et à l'UNRWA, qui, en plus de l'aide humanitaire, garantit également la préservation de la dignité et des droits du peuple palestinien. L'Afrique du Sud reste déterminée à appuyer l'UNRWA au moyen de ses contributions financières.

Ma délégation est profondément préoccupée par le fait qu'Israël, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, poursuit ses activités de colonisation illégales sans relâche, sapant les espoirs de création d'un État palestinien viable. Sa décision de faire avancer les projets de construction, d'autoriser la construction ou de publier des appels d'offre afférents à 3 500 logements en Cisjordanie occupée, à savoir le lot le plus important depuis 2017, ne fait que placer un nouvel obstacle sur la voie de la solution des deux États. Outre l'obstacle concret que ces colonies constituent, nous convenons également avec le Secrétaire général que la construction de nouvelles colonies de peuplement est une violation flagrante du droit international, conformément à la résolution 2334 (2016).

Le peuple palestinien continue de se tourner vers l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, pour qu'elle l'aide à exercer son droit à l'autodétermination. Cela fait longtemps que le Conseil aurait dû s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales, en particulier dans le cadre du conflit israélo-palestinien déjà ancien. Le Conseil a un rôle fondamental à jouer s'agissant de désamorcer les tensions et d'encourager la reprise de pourparlers de paix entre les parties dans un contexte politique et sécuritaire de plus en plus difficile, caractérisé par des discours incendiaires, la méfiance, l'escalade de la violence, la poursuite des activités de peuplement et la détérioration de la crise humanitaire à Gaza.

Pour terminer, nous sommes résolument convaincus que la situation sur le terrain ne peut continuer ainsi et qu'elle reste une tache sur la conscience de la communauté internationale. L'Afrique du Sud convient avec la communauté internationale que le seul moyen d'instaurer une paix véritable et durable entre

Israël et la Palestine est de mener des négociations globales et sans condition, portant sur toutes les questions relatives au statut final, notamment l'expansion incessante des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, la levée du blocus illégal de Gaza et l'occupation continue du territoire palestinien. Cela contribuera grandement à l'instauration de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Mohamed (Maldives) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suède d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. J'exprime également l'appui indéfectible de mon gouvernement aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général dans les efforts inlassables qu'ils ont déployés lors de la préparation du premier rapport écrit sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité (S/2018/614).

La situation au Moyen-Orient continue de se détériorer, car l'état de droit est bafoué, les droits fondamentaux de la population sont violés et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sont méprisées. Le blocus de Gaza est illégal et inhumain. Les attaques contre la bande de Gaza, qui se sont multipliées ces derniers jours, sont illégales. Le Gouvernement maldivien condamne ces actes d'agression et appelle Israël à lever le blocus et à cesser ses attaques.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, doit prendre de toute urgence des mesures pour protéger les civils et garantir le bon acheminement de l'aide humanitaire. La résolution historique 2334 (2016) réaffirme très clairement l'illégalité de l'occupation et des colonies de peuplement israéliennes en Palestine occupée. Le rapport demandé par cette résolution affirme également que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États.

Les démolitions et confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se sont poursuivies dans toute la Cisjordanie occupée, où le nombre global de démolitions a augmenté de 94 % dans la zone C. Des écoles et même des logements financés par des donateurs sont en cours de démantèlement. Le Conseil doit sans attendre prendre des mesures pour faire en sorte que

la Puissance occupante s'acquitte de ses obligations en vertu du droit international. Il y a longtemps, le Conseil, par les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), a déclaré nulle et non avenue l'occupation israélienne de l'État de Palestine, l'annexion de la Ville sainte de Jérusalem, le transfert de la capitale israélienne à Jérusalem et la décision de tout pays de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'y transférer son ambassade.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande aux États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Pourtant, nous constatons que certains États Membres ne font aucun effort sérieux pour respecter ces résolutions. Les Maldives ont toujours été convaincues que la création d'un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des frontières de 1967, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et l'harmonie, était la meilleure et la seule solution pour mettre fin à ce conflit.

Plus d'un demi-million de personnes ont été tuées depuis le début du conflit syrien. Tout ce qu'il reste dans les zones de conflit sont les décombres des maisons, des moyens de subsistance, des hôpitaux, des écoles et des infrastructures de base. Partout, nous voyons la peur et l'incertitude dans les cœurs et les esprits du peuple syrien. La communauté internationale doit relancer les pourparlers en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Les groupes terroristes prolifèrent dans les zones de conflit au Moyen-Orient. Ils ne respectent pas les frontières, ils ne font pas de distinction entre les jeunes et les personnes âgées ni entre les femmes et les hommes, et ils ne respectent aucune religion ni aucune culture. Nous devons nous attaquer aux facteurs du terrorisme grâce à la coopération internationale, tout en échangeant des informations et des stratégies cohérentes.

Le Conseil de sécurité, lorsqu'il réfléchit à l'approche à adopter pour régler un conflit, doit recourir aux instruments et aux cadres qui existent déjà au sein du système des Nations Unies, et pas seulement à des options militaires. Il serait utile de mettre l'accent sur l'édification de l'État et sur le renforcement des institutions de l'État pour régler les conflits et pérenniser la paix. Le Gouvernement et le peuple maldiviens restent solidaires avec les populations du Moyen-Orient, en particulier le Gouvernement et le peuple palestiniens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons la déclaration prononcée par la délégation de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cuba se dit vivement préoccupée par la dangereuse détérioration de la situation au Moyen-Orient depuis le dernier débat public sur cette question (voir S/PV.8244). Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité, en raison de l'obstruction répétée d'un de ses membres, n'ait même pas pu condamner l'escalade de la violence et les événements tragiques survenus le 30 mars dernier dans la bande de Gaza, qui ont causé la mort de dizaines de personnes et en ont blessé plus de 4 000 autres. Cuba a condamné à maintes reprises le recours excessif, disproportionné et aveugle à la force par les forces israéliennes contre les civils dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et tout particulièrement dans la bande de Gaza, en violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire. À l'instar de la majorité de la communauté internationale, elle a appuyé la résolution ES-10/20 de l'Assemblée générale, adoptée le 13 juin dernier, en vertu de laquelle le Secrétaire général doit soumettre des recommandations relatives à un mécanisme de protection internationale pour la population civile palestinienne se trouvant sous occupation israélienne.

Une fois encore, nous condamnons la construction et l'expansion illégales de colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris la décision de faire avancer les projets de construction, d'autoriser la construction ou de publier des appels d'offre afférents à 3 500 logements en Cisjordanie occupée, la décision de lancer les projets de construction de 2 300 logements ainsi que la démolition ou la saisie d'au moins 84 structures appartenant à des Palestiniens, ce qui nuit aux moyens de subsistance et force les Palestiniens à se déplacer. Toutes ces mesures cruelles et destructrices, auxquelles s'ajoute le blocus criminel et illégal de la bande de Gaza, constituent de graves violations de la quatrième Convention de Genève, mais nous éloignent de surcroît de la possibilité d'une solution des deux États et compromettent les intérêts légitimes du peuple palestinien et des pays arabes.

Cuba exhorte à nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter des responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, à prendre les mesures qui s'imposent et à exiger d'Israël qu'il mette fin immédiatement

à son occupation des territoires palestiniens, à ses politiques d'agression et à ses pratiques coloniales, et qu'il respecte les résolutions adoptées par cet organe sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, notamment la résolution 2334 (2016).

Nous exprimons notre solidarité avec le Gouvernement et le peuple palestiniens. Nous rappelons que nous appuyons de manière indéfectible une solution globale, juste, pacifique et durable de la question palestinienne – qui est au cœur du conflit arabo-israélien – fondée sur deux États afin que les Palestiniens puissent exercer leur droit à l'autodétermination et disposer d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, à l'intérieur des frontières d'avant 1967. Il faut également garantir le droit au retour des réfugiés. Nous continuerons d'appuyer l'accession de la Palestine au statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

De même, Cuba réaffirme sa préoccupation la plus profonde face à la décision unilatérale prise par le Président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, décision que nous rejetons et qui constitue une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous demandons que cessent l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, l'agression étrangère ainsi que l'appui, le financement et l'armement de groupes terroristes dans le but de promouvoir l'instabilité et les conflits au Moyen-Orient. Nous demandons que l'on cesse de fabriquer de toutes pièces des prétextes et des arguments pour légitimer au sein du Conseil le recours unilatéral à la force et à l'agression contre des États souverains.

Nous demandons qu'Israël se retire complètement et sans condition du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés. Toute mesure ou action qui est prise ou envisagée dans le but de modifier le statut juridique, le caractère physique, la composition démographique ou la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que toute mesure prise par Israël pour imposer sa juridiction et son administration sur ce territoire, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte des Nations Unies, des résolutions de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981), et de la quatrième Convention de Genève.

Enfin, Cuba rejette catégoriquement la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de se retirer du Plan d'action global commun – ou accord nucléaire

iranien – et de réimposer des sanctions à l'Iran, en violation flagrante des engagements internationaux, ce qui affaiblit la règle de coexistence entre les États et peut avoir de lourdes conséquences sur la stabilité et la sécurité au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Hamadi (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous tenons à saluer les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, à la tête du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous remercions d'avoir convoqué cet important débat public. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé et de ses efforts.

La participation régulière de l'État du Qatar aux débats publics sur cette question témoigne de sa volonté d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient, non seulement parce qu'il appartient à cette région importante, mais aussi parce qu'il croit au règlement pacifique des crises, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Nous croyons également dans le rôle important que peut jouer le Conseil de sécurité pour relever les défis graves et multiples auxquels est confrontée la région. Alors que ces défis et ces crises touchent avant tout les peuples et les États du Moyen-Orient, leurs conséquences vont bien au-delà. C'est pourquoi il importe d'unir les efforts de la communauté internationale afin d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région et de régler les crises qui y sévissent. La question du Moyen-Orient est primordiale à cet égard.

L'escalade préoccupante des tensions dans la bande de Gaza rappelle à la communauté internationale qu'il est urgent de trouver une solution globale, juste et permanente à la question palestinienne, car c'est la seule garantie contre la répétition de telles crises et leurs graves conséquences humanitaires. Le cadre général de ce règlement est bien connu de tous. Il repose sur les critères convenus et l'Initiative de paix arabe, qui garantissent la coexistence pacifique entre les deux parties sur la base de la solution des deux États et la création d'un État palestinien viable, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Il est également important de respecter le statut juridique d'Al-Qods Al-Charif, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, et de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien et les territoires libanais occupés. En outre, toutes

les activités d'implantation de colonies doivent cesser immédiatement, le retour des réfugiés doit être garanti et les droits inaliénables du peuple palestinien doivent être rétablis.

L'État du Qatar réaffirme son appui à toute démarche qui contribuera à relancer les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens afin de parvenir à la paix souhaitée. L'État du Qatar a toujours assumé ses responsabilités et continuera de faire tout son possible pour instaurer la paix au Moyen-Orient et créer un environnement propice à la paix. Nous demandons à tout un chacun de faire des efforts sincères dans ce sens. Nous devons également veiller à ce qu'aucune mesure ne soit prise pour saper ces efforts. À cet égard, nous condamnons énergiquement la loi sur l'État-nation promulguée par Israël, ainsi que les actes de provocation qui visent les lieux saints, y compris les irruptions dans la mosquée Al-Aqsa. Il va sans dire que la détérioration de la situation humanitaire, en raison de la poursuite du siège de la bande de Gaza, sape tous les efforts internationaux en faveur de la paix.

La crise syrienne continue d'avoir de graves conséquences sur la paix et la sécurité dans la région et dans le monde, car c'est l'une des plus grandes catastrophes humanitaires et crises de réfugiés de l'histoire moderne. C'est pourquoi l'État du Qatar réaffirme que la seule solution passe un règlement politique de la crise syrienne, sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe) et des résolutions du Conseil, afin de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien frère à la sécurité et la stabilité et de préserver l'intégrité territoriale de la Syrie.

Plus d'un an s'est écoulé depuis la crise artificielle du Golfe, sans compter le blocus injuste et les mesures arbitraires imposées unilatéralement à l'État du Qatar, qui sont contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux normes régissant les relations internationales. Je souligne également les conséquences néfastes que ces mesures pourraient encore avoir sur la coopération régionale et internationale en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'État du Qatar a toujours appliqué une politique axée sur le maintien de la paix et de la sécurité, le dialogue, le règlement pacifique des différends, l'action collective constructive et les relations de bon voisinage. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel à la

recherche d'une issue à cette crise, grâce à la médiation de S. A. l'Émir de l'État frère du Koweït.

Depuis le début de la crise, l'État du Qatar n'a cessé de réaffirmer sa volonté de régler cette crise conformément au droit international et aux conventions et mécanismes bilatéraux et internationaux. À cet égard, l'État du Qatar se félicite de l'ordonnance rendue hier, 23 juillet, par la Cour internationale de Justice sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée par l'État du Qatar dans l'affaire relative à la promulgation et à la mise en œuvre par les Émirats arabes unis de mesures discriminatoires et illégales ciblant des citoyens qatariens. La Cour a en effet ordonné aux Émirats arabes unis de protéger les droits des citoyens qatariens, en particulier de réunir les familles séparées du fait des mesures restrictives imposées, de les autoriser à poursuivre leurs études aux Émirats ou à obtenir leurs dossiers universitaires s'ils veulent les poursuivre ailleurs, et de permettre aux Qatariens affectés par ces mesures de porter l'affaire devant les tribunaux et organes judiciaires des Émirats.

Les dangereuses répercussions de cette crise artificielle et ses conséquences directes pour la paix et la sécurité internationales exigent d'annuler immédiatement toutes les mesures unilatérales illégales et arbitraires visant l'État du Qatar et de lever le blocus qui lui est imposé, ainsi que d'adopter le dialogue comme moyen de régler tout différend.

Pour terminer, nous réaffirmons que l'État du Qatar continuera d'être un partenaire efficace et solidaire dans les efforts internationaux visant à instaurer la paix au Moyen-Orient et à régler les différends par la voie pacifique, et de contribuer à la réalisation des objectifs du Conseil de sécurité liés au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

M^{me} Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du brio avec lequel la Suède préside le Conseil durant ce mois. Je remercie aussi le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Il ne saurait y avoir de sécurité et de stabilité sans paix et sans développement, comme il ne saurait y avoir de sécurité et de stabilité sans garantir une vie digne aux individus, sans éliminer le terrorisme et son

idéologie obscurantiste, et sans prévenir la diffusion du radicalisme chez les jeunes, qui sont le présent et l'avenir des nations. La Jordanie insiste sur le caractère fondamental de la question palestinienne et souligne la nécessité de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit israélo-palestinien, qui garantisse le droit du peuple palestinien à la liberté, à la dignité et à un État grâce à la solution des deux États, en vue de créer un État palestinien indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de l'Initiative de paix arabe. Elle souligne aussi la nécessité d'ouvrir des négociations directes et sérieuses entre les Israéliens et les Palestiniens pour régler toutes les questions relevant du statut final, ainsi que de continuer d'agir en coordination avec nos frères de l'Autorité palestinienne en vue de mettre fin à l'occupation israélienne et de répondre aux aspirations de nos frères palestiniens à la liberté et à un État indépendant.

Le Royaume hachémite de Jordanie, gardien historique des lieux saints de Jérusalem, continuera de défendre la ville et ses sanctuaires musulmans comme chrétiens situés à Jérusalem-Est, ainsi qu'à s'opposer aux tentatives israéliennes incessantes de modifier le statut juridique et historique d'Al-Qods Al-Charif.

La Jordanie condamne les dernières agressions des forces d'occupation israéliennes contre les Palestiniens, notamment les expulsions et les déplacements forcés des habitants des villages de Khan el-Ahmar et d'Abou Naouar – dans le but d'étendre les colonies de peuplement israéliennes, ce qui réduit encore davantage les perspectives de paix. La Jordanie condamne aussi les dernières attaques menées contre les Palestiniens dans la bande de Gaza et le recours excessif à la force, en violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU. Cela ne fait que provoquer d'autres affrontements et alourdir le bilan des victimes à Gaza, qui souffre déjà d'un blocus inhumain imposé en violation de toutes les lois et pratiques internationales humanitaires. Nous soulignons aussi l'importance de la résolution ES -10/20 de l'Assemblée générale adoptée en juin, sur la protection internationale des civils palestiniens, ainsi que la nécessité pour le Secrétaire générale de formuler dans son prochain rapport les recommandations pratiques qu'il convient de mettre en oeuvre à cet égard.

La Jordanie condamne dans les termes les plus forts la loi sur l'État-nation adoptée par Israël la semaine

dernière, qui consacre la ségrégation raciale en Israël et dans les territoires occupés, en violation flagrante du droit international et des conventions internationales, et qui ne fera qu'exacerber la violence et l'extrémisme. Nous appelons la communauté internationale à s'opposer à cette loi afin de préserver la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

La situation financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue, malgré les contributions versées jusqu'à présent, d'être pour nous une source de vive préoccupation. En effet, le grave déficit financier de l'UNRWA risque de compromettre la fourniture de services sociaux essentiels, tels l'éducation et les soins de santé, et affectera profondément la vie de millions de réfugiés, en particulier les jeunes et les enfants, premières victimes des tentatives de politisation de cette institution qui fournit des services vitaux et indispensables en raison de l'occupation israélienne des territoires palestiniens et du refus de permettre aux réfugiés de revenir chez eux.

La crise en Syrie est entrée dans sa huitième année et le Royaume hachémite continue d'autoriser l'entrée par ses frontières de l'aide humanitaire à nos frères syriens, notamment celle acheminée par l'ONU, et ce en application de la résolution 2165 (2014), sans parler de l'aide que fournit sans interruption notre pays à nos frères syriens dans le sud de la Syrie. Le Royaume accueille aussi 1,3 million de réfugiés syriens, avec lesquels nous partageons pain, eau, écoles et centres de santé jusqu'à ce qu'ils puissent retourner, très rapidement nous l'espérons, dans une Syrie à l'abri du danger.

Nous avons aussi œuvré sans relâche ces dernières semaines pour mettre fin à la crise dans le sud de la Syrie. Nous avons réussi grâce à ces efforts et à des contacts intenses à amener les parties concernées à décréter un cessez-le-feu et à parvenir à la réconciliation dans le sud-ouest de la Syrie. Nous avons aussi fourni une assistance aux déplacés syriens installés dans les zones proches de la frontière jordanienne et les avons aidés à rentrer chez eux en toute sécurité. Nous attendons avec intérêt le lancement d'un processus politique sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui garantisse la participation de toutes les composantes du peuple syrien, l'intégrité territoriale de la Syrie, la sécurité de ses citoyens et le retour des réfugiés, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève. Une solution politique à la crise syrienne

est la seule qui puisse mettre fin aux tueries et à la destruction.

Plus de la moitié de la population mondiale est âgée de moins de 30 ans, et 70 % vivent dans deux régions en proie aux conflits, à savoir le Moyen-Orient et l'Afrique. L'évolution de la situation internationale, en particulier au Moyen-Orient, a généré l'instabilité et influé de façon particulière sur le sort des enfants et des jeunes, dont la plupart ont perdu tout espoir d'accéder à une éducation de qualité et aux services essentiels dont ils ont besoin, que ce soit du fait de l'exil et du déplacement ou du déclin des économies nationales dû à la persistance des conflits.

Nous appelons à nouveau aujourd'hui à créer les conditions permettant de former une génération capable de contribuer à la construction et à la prospérité de la région du Moyen-Orient et au-delà; une génération qui croit aux notions de rapprochement et de modération, et qui lutte contre l'idéologie extrémiste et les divisions entre peuples. Le seul choix qui nous reste est de prendre sans délai des mesures décisives pour rétablir la confiance et surmonter les divisions, cela afin d'instaurer une paix juste et globale qui réponde aux aspirations des peuples de la région tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans le contexte d'une escalade sans précédent et très grave de la situation dans les territoires palestiniens occupés, dont Israël est responsable. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international qui mine la capacité du Conseil de sécurité et de la communauté internationale de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

En dépit des appels répétés de la communauté internationale demandant à Israël, Puissance occupante, de respecter ses obligations en vertu du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, Israël continue de faire la sourde oreille. Il poursuit sa politique visant à enraciner l'occupation et à miner les perspectives de voir le peuple palestinien créer son État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, dans une vaine tentative d'éliminer le concept de la solution des deux États, qui est l'essence du processus de paix.

Israël poursuit sa politique de colonies de peuplement illégales, en violation claire et flagrante de la résolution 2334 (2016). Cette politique pose une sérieuse menace au processus de paix, car Israël tente inlassablement de déplacer 46 communautés bédouines, comptant plus de 10 000 Palestiniens au total, afin de les empêcher de retourner sur leurs terres dans le sud d'Israël. Le déplacement forcé des Bédouins d'Abou Naouar et de Khan el-Ahmar, par la démolition de leurs maisons, de leurs écoles et de leurs centres de santé, en dépit du fait que 53 % d'entre eux sont des enfants et que 95 % d'entre eux sont inscrits comme réfugiés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), est une nouvelle tentative israélienne de créer l'illusion d'un Grand Israël en empêchant les réfugiés de retourner sur leurs terres, en saisissant les terres des Palestiniens bédouins et en démolissant leurs maisons afin de développer les colonies de peuplement de Maalé Adoumim et de Kfar Adumim, de les rendre contiguës à Jérusalem-Est occupée et d'en finir avec la continuité souhaitable de la Cisjordanie.

En outre, non seulement l'expansion des colonies israéliennes est accablante, mais une campagne de nettoyage ethnique contre le peuple palestinien est désormais venue s'y ajouter. Depuis les événements de la Journée de la terre, le 30 mars, et d'après les autorités israéliennes, l'armée israélienne a tué plus de 150 manifestants palestiniens sans défense, dont au moins 22 enfants, et en a blessé plus de 15 300 autres, dont certains grièvement. Cela s'est produit malgré la résolution ES-10/20, qui a été adoptée par l'Assemblée générale à la reprise de sa dixième session extraordinaire d'urgence, le 13 juin, demandant aux forces israéliennes de cesser d'utiliser des balles réelles contre le peuple palestinien sans défense et de protéger le droit des Palestiniens de manifester pacifiquement, conformément aux engagements pris en tant que Puissance occupante, en vertu des Conventions de Genève.

Le bombardement aérien de Gaza par Israël le 13 juillet, qui a pris pour cible des femmes et des enfants sans défense, ne fait que nous convaincre davantage que nous avons besoin d'un mécanisme international efficace pour protéger le peuple palestinien contre la barbare agression israélienne, conformément à la résolution de l'Assemblée générale susmentionnée. La Ligue des États arabes attend du Conseil de sécurité qu'il appuie la mise en place de ce mécanisme en faisant respecter d'importants principes humanitaires, au premier rang desquels la responsabilité de protéger et la

sécurité humaine, que le Conseil applique effectivement dans d'autres parties du monde, mais pas en Palestine.

La fermeture continue par Israël du point de passage de Kerem Shalom et le fait d'empêcher les produits de base d'entrer dans la bande de Gaza sont des obstacles humanitaires supplémentaires qui ont entraîné d'énormes souffrances et une flambée des prix des produits de base, d'autant plus que 49 % des Palestiniens de Gaza sont sans emploi. Les États-Unis ont décidé de cesser de financer l'UNRWA et ont gelé l'aide économique qu'ils fournissaient à l'Autorité palestinienne. Israël refuse de transférer les taxes et les droits de douane à l'Autorité palestinienne, comme il en a l'obligation en vertu du Protocole de Paris. Malgré les engagements pris à la conférence de l'UNRWA qui s'est tenue le 25 juin, et compte tenu du fait que la communauté internationale est convaincue qu'appuyer l'UNRWA est un moyen de contribuer au règlement de la question des réfugiés, les États-Unis et Israël ont une responsabilité morale et financière à l'égard du peuple palestinien jusqu'à ce que le problème des réfugiés ait été réglé comme l'une des questions relatives au statut final.

Je voudrais répondre à certaines observations qui ont été faites aujourd'hui en disant que les gouvernements et les peuples arabes et islamiques ne sont pas moins généreux que les gouvernements et les peuples des États-Unis et d'autres pays donateurs, auxquels nous exprimons notre profonde gratitude. Les pays arabes et islamiques ont affecté des milliards de dollars à l'appui de l'UNRWA au fil des années afin d'alléger les souffrances des réfugiés palestiniens. Qu'il me soit permis de corriger certaines informations erronées. Depuis que les États-Unis ont cessé d'appuyer l'UNRWA, et conformément aux contributions confirmées pour 2018 qui s'élèvent à 716,88 millions de dollars, d'après les chiffres publiés par l'UNRWA, l'Arabie saoudite, le Qatar, les Émirats arabes unis et le Koweït ont promis, à eux seuls, de verser plus de 200 millions de dollars, en plus des contributions plus modestes faites par d'autres pays arabes. Ces dons ont été versés, en dépit du fait qu'aucun de ces pays n'a contribué à la crise des réfugiés palestiniens.

Enfin, le mépris qu'affiche Israël pour la communauté internationale a atteint son paroxysme avec l'adoption récente par la Knesset israélienne de la loi sur l'État-nation, stipulant que l'État d'Israël appartient au peuple juif seulement et non aux Palestiniens. L'hébreu en est la langue officielle, et non l'arabe. L'immigration en Israël est autorisée aux juifs, et non aux chrétiens, aux

musulmans ou à d'autres groupes. Cette loi encourage la construction de colonies dans une nouvelle étape visant à annexer la Cisjordanie, à consacrer le racisme, à légitimer l'apartheid exercé par le Gouvernement israélien pour des motifs ethniques, religieux et linguistiques, et à consacrer le nettoyage ethnique des Palestiniens à l'intérieur de la Ligne verte de façon à préserver l'identité juive de l'État.

La Ligue des États arabes condamne catégoriquement cette loi promulguée par la Knesset, qui nie le droit du peuple palestinien à sa terre historique et qui perpétue les monstrueuses pratiques israéliennes colonialistes et racistes contre les Palestiniens par le recours à la force pour imposer une situation de facto sur le terrain, exproprier les terres, démolir des bâtiments et construire des colonies de peuplement.

Pour terminer, la Ligue des États arabes affirme que cette horrible loi raciste et toutes les lois similaires imposées par la force par l'occupation israélienne sont nulles et non avenues. Elles ne sont pas légitimes, comme l'a déclaré la communauté internationale. Nous appelons la communauté internationale, avec tous ses États et organisations, à assumer sa responsabilité et à forcer Israël à respecter le droit international et à reconnaître les droits du peuple palestinien. Cela ne sera pas possible sans la mise en place d'un mécanisme clair visant à protéger le peuple palestinien sans défense de la tyrannie de l'occupation israélienne. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt les propositions du Secrétaire général et l'appui du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale à ces recommandations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Équateur.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Nous remercions le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé d'aujourd'hui et de ses efforts constants en faveur de la paix dans la région.

Voici deux semaines, il nous avait déjà avertis du fait que, ces derniers mois, la situation dans la bande de Gaza s'était détériorée au point de retomber au bord de l'abîme, c'est-à-dire d'un nouveau conflit. Hier, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a eu l'occasion d'entendre le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, qui a évoqué la dangereuse escalade

des tensions et le risque qu'elle ne déstabilise la région. Il a également mis en garde contre la précarité de la situation, en dépit de l'accord de cessez-le-feu, et décrit les niveaux de violence, de pauvreté et de chômage qui exacerbent une crise humanitaire déjà extrême. Dans les médias, nous voyons pratiquement en temps réel les échanges de tirs, qui sont les plus nourris depuis 2014; les frappes aériennes avec des missiles; et les morts, y compris les morts d'enfants. Nous devons veiller à ce que l'urgence de cette tragédie ne nous rende pas insensibles à la violence.

Dimanche, nous avons appris du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour les territoires palestiniens occupés, M. James McGoldrick, combien le manque de carburant dans la bande de Gaza, dont la livraison a repris aujourd'hui, avait mis en péril les soins médicaux et même la vie de 2 000 patients, y compris des nouveau-nés. Tout ce que je viens de mentionner montre bien la situation en Palestine, que nous retrouvons mensuellement et trimestriellement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ainsi qu'à ceux du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme. La prévalence de cette question témoigne de la gravité de la situation, qui ne fait qu'empirer en raison des violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Sur cette toile de fond, 120 États Membres de l'Assemblée générale, dont l'Équateur, ont voté le 13 juin pour la résolution ES-10/20, sur la protection de la population civile palestinienne. Nous étions mus par notre préoccupation face à ces actes de violence contre les civils et la nécessité de prendre des mesures pour garantir l'application du principe de responsabilité.

L'Équateur n'est pas seulement préoccupé non par la détérioration continue de la situation humanitaire et le manque de financement pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Il est également troublé par l'adoption par Israël de nouvelles lois discriminatoires qui comprennent des éléments d'exclusion, ainsi que par les démolitions annoncées en Cisjordanie qui contreviennent aux Conventions de Genève de 1949, à la résolution 1322 (2000), sur l'applicabilité des Conventions, et à la résolution 2334 (2016). L'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés menace non seulement la paix et la sécurité internationales, mais aussi la solution des deux

États, qui recueille l'adhésion du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble.

L'Équateur réitère son plein attachement aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien. Dans le même temps, il réaffirme que le règlement politique de la situation en Palestine passe par la solution des deux États, négociée par les parties, à l'intérieur des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine. Nous exhortons le Conseil de sécurité à ne pas rester indifférent face à la détérioration de la situation humanitaire et politique, et l'engageons à prendre des mesures permettant la mise en œuvre de ses propres résolutions.

Pour terminer, l'Équateur souligne qu'il est essentiel de lutter contre l'impunité de manière indépendante, impartiale et efficace. Il est également nécessaire de s'attaquer aux causes des conflits, car c'est là que réside le fondement d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Islam (Bangladesh) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je présente mes sincères félicitations à la Suède et lui souhaite plein succès à la tête du Conseil de sécurité pour ce mois.

La présente séance se tient dans des circonstances très difficiles pour la cause palestinienne en raison de l'escalade des violations systématiques commises par Israël contre le peuple palestinien, ses terres et ses lieux saints. L'agression israélienne contre la communauté bédouine palestinienne de Khan el-Ahmar et les menaces auxquelles elle continue d'être confrontée constituent, à n'en pas douter, un nouveau chapitre déplorable qui s'inscrit dans le droit fil des mesures illégales, oppressives et destructrices prises par Israël pour reproduire à l'infini sa politique coloniale de nettoyage ethnique et de déplacement politique, aggravant plus encore la tragédie humaine du peuple palestinien. Cette politique de transfert forcé de la population palestinienne constitue irréfutablement une grave violation du droit international et de la quatrième Convention de Genève. Elle constitue également un crime de guerre, ce qui souligne une fois encore qu'il est urgent d'établir les responsabilités.

Ces évolutions, ainsi que toutes les mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère et le statut du territoire palestinien occupé

depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, sont nulles et non avenues et n'ont absolument aucune validité en droit, car elles violent directement la Charte et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi l'OCI continuera résolument de considérer que toute forme de reconnaissance de ces mesures, qu'elle soit explicite ou implicite, est illégale et risque d'avoir des conséquences considérables et dangereuses en ce qu'elles facilitent et enracinent encore plus profondément l'annexion illégale de Jérusalem-Est par Israël, compromettant la possibilité de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

À cet égard, nous condamnons la poursuite des activités de peuplement et de colonisation par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, au mépris des résolutions du Conseil de sécurité, notamment de la résolution 2334 (2016), et des dispositions pertinentes du droit international. Cette politique illégale de peuplement, consacrant l'occupation militaire israélienne des territoires palestiniens qui dure depuis des décennies, continue de défier de manière fondamentale la volonté de la communauté internationale et reste un obstacle majeur à la paix. Il s'agit d'un test décisif pour l'engagement collectif de la communauté internationale et en particulier du Conseil, qui doit prendre des mesures concrètes afin de garantir le respect et l'application de ses résolutions et empêcher Israël, Puissance occupante, de prendre des mesures unilatérales susceptibles de porter gravement atteinte à la perspective de la solution des deux États, à laquelle nous sommes attachés, car ces mesures ont à maintes reprises empêché un règlement pacifique du conflit.

Il incombe au Conseil de sécurité d'intervenir avec plus d'urgence que jamais, de manière responsable et efficace, afin d'éviter les conséquences catastrophiques qui pourraient plonger cette région très instable dans un cycle de plus grande instabilité encore. Le Conseil de sécurité doit, à cet égard, prendre des mesures énergiques pour mettre en œuvre ses résolutions pertinentes, y compris celles relatives à Jérusalem, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016).

Alors que l'attaque militaire israélienne, qui atteint des niveaux de violence sans précédent, continue de coûter la vie à des centaines de civils palestiniens qui manifestaient pacifiquement contre le blocus illégal imposé par Israël et aggrave une crise humanitaire déjà critique dans la bande de Gaza, la communauté internationale doit axer tous ses efforts sur ses conséquences et implications tragiques. Des mesures immédiates

doivent être prises pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme par Israël, prévenir et faire cesser l'impunité, veiller à ce qu'il réponde de ses crimes et de son blocus illégal de la bande de Gaza, fournir une protection internationale au peuple palestinien et remédier à la grave situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

La détresse dans laquelle des millions de réfugiés palestiniens continuent de vivre reflète la réalité cruelle de l'absence de justice. Tout en saluant à cet égard le rôle et les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le fait que ses services demeurent indispensables atteste de la situation déplorable qui est celle des réfugiés palestiniens dans la région et donne vie à l'engagement politique en faveur de leur droit au retour. À cette occasion, l'OCI appelle une fois encore la communauté internationale à accorder l'attention voulue à la situation critique et aux besoins croissants du peuple palestinien, notamment en ce qui concerne les fonds dont l'UNRWA a besoin, et à s'acquitter de ses responsabilités historiques, politiques, juridiques et humanitaires en vue de trouver une solution juste et durable à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Outre l'impasse politique actuelle, la poursuite des politiques israéliennes de colonisation constitue un obstacle majeur qui entrave le règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien. L'OCI demeure fermement convaincue que le Conseil de sécurité doit agir pour améliorer les perspectives de paix, d'espoir et de justice et préserver la viabilité de la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967, en prenant des mesures immédiates en coopération avec les acteurs internationaux, en vue de lancer et de faciliter un processus politique multilatéral visant à résoudre toutes les questions liées au statut final sur la base du mandat et des paramètres de longue date consacrés dans les résolutions de l'ONU, selon un calendrier précis.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation suédoise de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours et remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé ce matin. Je voudrais aussi m'associer aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Il est significatif que cette séance soit la première qu'organise le Conseil de sécurité depuis qu'il a échoué une nouvelle fois, le mois dernier (voir S/PV.8274), à remplir son devoir à l'égard du peuple palestinien, qui est consacré par la Charte des Nations Unies. Suite à ce triste fait, et en réponse à l'indignation de la majorité écrasante des Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a adopté la résolution analogue ES-10/20. L'Indonésie est très heureuse de reconnaître l'immense appui prêté à la question palestinienne par la communauté internationale tout entière.

Mais, comme toujours, la volonté de la majorité ne prévaut que sur le papier, alors que dans les faits c'est tout à fait le contraire. Nous sommes profondément attristés que des centaines de Palestiniens aient été tués et des milliers d'autres blessés, dont des femmes et des enfants, dans le dernier déferlement de violence contre une population civile sans défense, et qu'une fois encore cet organe n'ait pas rempli son devoir à l'égard de ces victimes. Gardant ces événements à l'esprit, nous voudrions rappeler une fois de plus à cet organe – et nous le ferons encore et encore – que le nœud du conflit en Palestine, réside dans l'occupation et la colonisation illégale. Il est donc dangereux et consternant que non seulement nous n'ayons pas réussi à mettre fin aux activités illégales des forces d'occupation, mais que nous ayons presque totalement échoué à protéger des civils non armés contre les atrocités commises contre eux. Et il est déprimant, voire honteux, d'observer que nous sommes insensibles à cette question, que la vie humaine ne semble avoir aucune valeur car elle est celle d'autres et non la nôtre. Il faut que nous comprenions que la sûreté et la sécurité sont l'expression suprême de la justice.

C'est pourquoi nous réaffirmons que le peuple palestinien, comme tous les peuples de la planète, a le droit d'être protégé, conformément au droit international. Le Conseil de sécurité a l'obligation de protéger les civils. Notre humanité commune exige de nous, à notre avis, que nous condamnions le recours à la violence excessive, disproportionnée et aveugle par les forces israéliennes contre les civils palestiniens, notamment l'utilisation de balles réelles contre des manifestants civils.

L'Indonésie appelle à la levée des bouclages et des restrictions imposées par Israël aux déplacements et à l'entrée dans et la sortie de la bande de Gaza. Nous appelons encore une fois l'attention sur la détérioration de la situation à Gaza, y compris sur l'absence de réponse aux besoins socioéconomiques élémentaires et sur les

mauvaises conditions sanitaires, qui sont à la source du cycle des conflits et qui ouvrent la voie au recrutement de jeunes désœuvrés par des terroristes ou des organisations terroristes. C'est pourquoi nous demandons aux États Membres de redoubler d'efforts pour venir en aide aux Palestiniens, notamment par la voie multilatérale, régionale ou bilatérale. Cette aide peut prendre diverses formes, notamment celle du renforcement des capacités.

À cet égard, il me plaît d'indiquer que l'Indonésie a déjà annoncé une contribution de 2 millions de dollars aux Palestiniens pour les aider à mettre en œuvre leurs programmes de renforcement des capacités, sous l'égide de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine, en phase avec les besoins du peuple palestinien.

L'Indonésie réaffirme que la situation en Palestine est intenable et injustifiable. Nous devons mettre un terme aux atteintes excessives à la vie des Palestiniens. Nous devons, et c'est tout aussi important, éviter de donner l'impression dangereuse qu'il n'y a plus d'espoir sur le terrain. Nous avons bon espoir que les Palestiniens finiront par exercer leurs droits, et l'unité entre les Palestiniens est un facteur essentiel pour ce faire. Nous avons bon espoir que le processus de réconciliation nationale continuera de progresser. Nous sommes convaincus que le monde n'aura de cesse que les Palestiniens jouissent de leurs droits inaliénables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence suédoise du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public et M. Nickolay Mladenov de son exposé d'aujourd'hui et de ses efforts incessants visant à régler la question palestinienne.

Malheureusement, nous nous réunissons aujourd'hui encore une fois pour débattre d'une question centrale qui demeure sans règlement depuis plus de 70 ans, non pas faute d'idées, de règles du droit international ou de résolutions du Conseil, mais à cause de l'incapacité et de l'absence de volonté de s'engager dans des négociations sérieuses pour mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien occupé, parvenir à un consensus international et rétablir les Palestiniens dans leurs droits légitimes grâce à la création de leur État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Il y a de multiples symptômes de la poursuite de l'occupation et de l'absence de perspectives politiques. La région et le monde ont pâti des conséquences de l'injustice dont ont été victimes des générations successives de Palestiniens qui attendent toujours de pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination et de recouvrer leur territoire afin de pouvoir y vivre une vie digne, tout comme les autres peuples de la planète et le peuple israélien, dont l'État a été créé par une résolution de l'ONU qui prévoit deux États vivant côte à côte. Mais plutôt qu'à un élan vers la fin de cette situation injuste et la mise en œuvre des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité, c'est à un recul sans précédent de la solution des deux États que nous assistons, en raison de l'expansion illégale des colonies sur le Territoire palestinien occupé, de la démolition de maisons palestiniennes et de l'imposition d'une division artificielle entre la Cisjordanie et la bande de Gaza. Les mesures et les décisions unilatérales concernant la ville sainte d'Al-Qods, prises en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sont venues aggraver encore davantage les choses.

La situation humanitaire qui prévaut actuellement à Gaza est l'un des symptômes graves dont j'ai parlé. Je voudrais à cet égard appeler l'attention sur les pressions énormes exercées sur les habitants de Gaza et mettre en garde contre le risque d'explosion dû à la pénurie de carburant, à la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), aux affrontements avec les forces de sécurité israéliennes qui ont coûté la vie à de nombreux Palestiniens, et aux restrictions aux déplacements et aux entrées et sorties de Gaza.

À cet égard, l'Égypte s'est employé, par solidarité avec nos frères de Gaza, à atténuer cette crise humanitaire, notamment en ouvrant à titre volontaire et en dépit des conditions de sécurité et sans qu'elle y soit contrainte juridiquement, le poste frontière de Rafah à la circulation des personnes. Mais ces mesures exceptionnelles ne suffiront pas si Israël ne s'acquitte pas de ses responsabilités conformément au droit international, et si l'Autorité palestinienne ne reprend pas le contrôle de Gaza.

Cela étant, l'Égypte se félicite de l'intérêt manifesté par le Conseil à la situation humanitaire à Gaza. Il importe ici de rappeler que cette situation n'est pas née de rien et que toute tentative de fermer les yeux sur ses causes profondes ne fera que prolonger la tragédie et

augmenter les risques d'un effondrement de Gaza. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire de rappeler encore une fois que la détérioration de la situation à Gaza n'est qu'un des symptômes de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix, et qu'il faut éviter de la traiter isolément du contexte général de la question palestinienne et de la fin nécessaire de l'occupation. Gaza est partie intégrante du Territoire palestinien occupé, tout comme la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

J'engage les membres du Conseil à se laisser guider, dans leurs discussions, par le droit international et le droit international humanitaire qui déterminent clairement les responsabilités, à tenir compte des expériences et des accords conclus par le passé sur les déplacements et l'accès à Gaza, et à éviter de donner du crédit aux propos de ceux qui affirment à tort chercher à atténuer la situation humanitaire alors qu'ils visent en fait à affranchir la Puissance occupante de sa responsabilité et à faire payer par d'autres le coût de cette occupation, en mettant notamment l'accent sur l'ouverture des points de passage plutôt que sur l'établissement des faits et des responsabilités.

Dans ce même contexte, j'appelle également les parties palestiniennes à réagir rapidement aux efforts déployés par l'Égypte pour parvenir à la réconciliation, et je demande à la communauté internationale et aux membres du Conseil de sécurité, en particulier les parties qui ont de l'influence, d'appuyer ces efforts et de les consolider progressivement, à commencer par les mesures visant la reprise effective du contrôle des points de passage de Gaza par l'Autorité palestinienne.

Je ne suis pas ici aujourd'hui pour parler une fois de plus des violations ou des injustices dont est victime le peuple palestinien. Le Conseil et la communauté internationale les connaissent parfaitement. Mais je voudrais réitérer l'appel lancé par l'Égypte à une reprise des négociations directes entre les parties palestinienne et israélienne sur la base des critères clairement établis par la communauté internationale et consacrés par les résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2334 (2016). Je rappelle au passage que ces principes resteront valides avec le temps, car les droits qu'ils reflètent sont inaliénables. Je réaffirme une fois encore que ces droits ne sont pas la raison pour laquelle nous ne sommes pas parvenus à un règlement politique; au contraire, c'est parce qu'ils ont été négligés, contournés et niés que nous avons échoué. C'est pour cette raison que la communauté internationale n'a pas pu instaurer la paix au fil des ans. Il a été démontré qu'une

approche économique à elle seule ne fonctionnera pas si elle n'est pas combinée à un projet politique ou si elle n'est pas le résultat naturel de la paix.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt toute nouvelle initiative sérieuse en vue d'un règlement politique global dans la période à venir. Nous sommes prêts à appuyer toute initiative de ce type sur les plans politique et pratique pour autant qu'elle repose sur le rétablissement des droits juridiques des Palestiniens. Nous réaffirmons que la question palestinienne reste la question centrale du Moyen-Orient, et que lorsque nous nous penchons sur les crises dans cette région, nous devons en tenir compte et ne pas la confondre avec d'autres problèmes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Mayong Onon (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public, qui permet aux États non membres du Conseil de sécurité de faire part de leurs vues sur la situation préoccupante au Moyen-Orient.

La Malaisie s'associe aux déclarations faites par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Bangladesh au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur la situation actuelle dans la région.

L'adoption, le 13 juin, à la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, de la résolution ES-10/20, sur la protection de la population civile palestinienne, coparrainée par la Malaisie et appuyée par 120 États Membres de l'Organisation des Nations Unies, a envoyé un message très fort, qui appelle à la protection des Palestiniens contre l'agression israélienne, en particulier dans la bande de Gaza. La Malaisie attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la création d'un mécanisme de protection international pour la population civile palestinienne.

Nous nous sommes également félicités du premier rapport écrit du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui a été présenté au Conseil le 19 juin (voir S/PV.8289). Ce premier rapport écrit va considérablement aider le Conseil à promouvoir les objectifs énoncés dans la résolution, en

particulier compte tenu de l'indifférence que continue d'afficher Israël à l'égard du Conseil de sécurité et de ses résolutions.

Par conséquent, la communauté internationale doit continuer d'exiger qu'Israël cesse toutes ses violations et activités illégales et respecte pleinement toutes ses obligations prévues par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que par le droit international et la Charte des Nations Unies.

La Malaisie continuera, dans la limite de ses moyens, de fournir une assistance aux Palestiniens. La Malaisie souhaite également réaffirmer sa position, à savoir que la solution des deux États, avec les Palestiniens et les Israéliens vivant côte à côte et dans la paix, sur la base des frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de la Palestine, est la seule solution viable à ce conflit de longue date.

Nous continuons de réaffirmer notre appui indéfectible au peuple palestinien et notre solidarité avec lui, en particulier durant les violences récentes qui ont eu lieu à Gaza, qui pourraient menacer la paix et la sécurité au Moyen-Orient. La Malaisie travaillera en étroite collaboration avec la communauté internationale, avec la participation de nombreuses parties prenantes, pour trouver une solution pacifique, juste, viable et durable à ce problème de longue date.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Oussihamou (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Cette initiative témoigne de l'importance que votre pays attache à la question palestinienne, en particulier compte tenu de la situation actuelle. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé.

Nous continuons de suivre avec une grande tristesse la détérioration de la situation au Moyen-Orient, en particulier en Palestine. La situation dans les territoires palestiniens occupés continue de se détériorer en raison de la judaïsation et des politiques de colonies de peuplement, de spoliation des terres et de coercition exercées de manière systématique par les autorités israéliennes d'occupation à l'encontre du peuple palestinien, attisant ainsi toujours plus les tensions et la frustration.

Nous en avons vu plusieurs exemples ces derniers jours. Les autorités israéliennes ont recouru à une force sans précédent contre des civils non armés, faisant plusieurs victimes. Cela n'a fait qu'exacerber la situation, perpétuant la spirale de la violence et des représailles. L'usage de la force et de la violence n'a jamais conduit à la paix ni à des solutions pacifiques. Nous nous retrouvons aujourd'hui devant l'absence totale des conditions indispensables pour mener une vie digne, en raison du siège, des restrictions et de la grave pénurie de biens essentiels. Cette situation empêche la relance du processus de paix sur des bonnes bases.

La poursuite des activités d'implantation de colonies de peuplement, en violation des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 (2016), constitue un acte de provocation à l'égard des Palestiniens et de la communauté internationale. Les politiques unilatérales qui bafouent la légitimité internationale et le droit international entravent la réalisation de la solution des deux États, prévoyant un État israélien et un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État palestinien, dans les frontières du 4 juin 1967.

Compte tenu de sa foi en la cause palestinienne, qui est une cause juste, et de son appui inconditionnel à cette cause, le Royaume du Maroc a accueilli dans sa capitale Rabat, du 26 au 28 juin 2018, la cinquième Conférence internationale sur la question de Jérusalem, sur le thème « La question de Jérusalem après 50 ans d'occupation et 25 ans après les Accords d'Oslo ». Cette conférence s'est penchée sur la question palestinienne ainsi que sur les conséquences négatives de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations. S. M. le Roi Mohammed VI, qui préside le Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la Conférence islamique, a dit dans le message qu'il a envoyé à cette occasion :

« Nous tenons, tout d'abord, à renouveler notre attachement à la cause palestinienne, marqué par un soutien constant, un appui sans réserve et une solidarité indéfectible. Il est l'expression d'un engagement que le Maroc maintiendra de manière irréversible jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre la plénitude de ses droits inaliénables, droits dont la légitimité est attestée par la force du droit international, les faits sur le terrain et l'histoire. »

Sa Majesté a également ajouté que la communauté internationale devait faire preuve de célérité dans la mutualisation des efforts visant à remettre ce dossier sur la table

des négociations dans l'espoir de parvenir à une solution concertée, équitable et sûre. Cette action doit être menée dans le cadre d'un processus rigoureusement défini, se fondant sur une vision réaliste et un échéancier clair, s'appuyant sur les référentiels existants et garantissant que les deux parties y adhèrent de façon sérieuse, volontariste et responsable.

Le Royaume du Maroc a toujours été aux côtés des Palestiniens et appuyé leur juste cause. Ce soutien s'exprime non seulement sur les plans politique et diplomatique au sein des instances internationales, mais comprend également un aspect humain qui touche la personne palestinienne et son aspiration à vivre une vie décente. C'est pourquoi S. M. le Roi Mohammed VI a personnellement supervisé l'acheminement d'une aide humanitaire au peuple palestinien via l'aéroport international Mohammed V de Casablanca en mai dernier. Ce processus a permis d'approvisionner le peuple palestinien en vivres et en médicaments, de mettre en place un hôpital de campagne des Forces armées royales marocaines et de fournir des couvertures et des médicaments essentiels. La Fondation Mohammed V pour la solidarité a, elle aussi, fourni une aide alimentaire. L'hôpital marocain dans la bande de Gaza prodiguera des soins médicaux aux victimes palestiniennes des récents incidents, ainsi qu'à l'ensemble de la population.

Pour terminer, la position du Maroc à l'égard du conflit demeure inchangée et se fonde sur l'Initiative de paix arabe et sur les principes et mandats définis pour la paix, à savoir la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, dans les frontières du 4 juin 1967 et vivant côte à côte avec Israël dans la paix, la sécurité et l'harmonie. Comme il l'a fait par le passé, le Maroc reste prêt à participer activement à toutes les initiatives susceptibles de faire avancer le processus de paix en vue de parvenir à un règlement politique qui permette d'instaurer la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je tiens à remercier la présidence suédoise d'avoir convoqué cet important débat public. Je remercie également M. Nickolay Mladenov de son exposé sur l'évolution de la situation.

Le Viet Nam s'associe à la déclaration faite précédemment par le représentant de la République

bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'évolution délétère de la situation au Moyen-Orient, en particulier les récents affrontements meurtriers et la situation humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza, compromet la sécurité de l'ensemble de la région et met gravement en péril la perspective de la solution des deux États. Malgré les efforts inlassables déployés depuis de nombreuses années par la communauté internationale, notamment l'ONU et le Conseil de sécurité, le conflit israélo-palestinien reste insoluble et est de plus en plus complexe, en l'absence de toute solution politique réaliste et durable.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation sur le terrain et condamnons et rejetons énergiquement tous les actes de violence, y compris l'usage excessif de la force meurtrière contre des civils et des installations civiles essentielles. C'est pourquoi nous joignons notre voix à celle de l'Envoyé spécial, M. Mladenov, pour exhorter les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber les tensions. La construction de colonies et les activités liées au blocus doivent cesser immédiatement, et une attention particulière doit être accordée à la protection et à l'amélioration de la vie des Palestiniens à Gaza. Il est également parfaitement clair que le Conseil de sécurité doit agir de manière rapide et unie pour relancer le processus de paix en créant les conditions propices à la reprise d'un dialogue et de négociations constructives entre les parties concernées.

Le Viet Nam a toujours appuyé la solution des deux États, avec Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle dans les frontières d'avant 1967. Toute solution au conflit israélo-palestinien doit être conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi qu'au mandat de la Conférence de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor. Nous nous félicitons de tous les efforts et initiatives qui sont entrepris pour parvenir à une solution juste, globale et durable, afin de garantir les intérêts légitimes d'Israël et de la Palestine. Nous apprécions au plus haut point le rôle indispensable et le travail inlassable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en vue d'atténuer les souffrances des Palestiniens.

Le Viet Nam réaffirme son appui inconditionnel à la lutte légitime du peuple palestinien pour ses droits inaliénables, en particulier le droit à l'autodétermination

et à la création d'un État indépendant et souverain. Nous vous assurons une fois encore, Monsieur le Président, de notre engagement indéfectible à travailler avec vous, ainsi qu'avec tous les autres États Membres, pour mettre fin au conflit et instaurer ainsi une paix et une sécurité durables dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Giacomelli da Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Nous tenons nous aussi à remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé.

Le Brésil voudrait exprimer une fois de plus son appui de longue date à la mise en œuvre de la solution des deux États pour régler le conflit israélo-palestinien, avec la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues et mutuellement acceptées sur la base des lignes de 1967, en application du droit international, de la Charte des Nations Unies et des directives établies pour le processus de paix. Au cœur de cette formule se trouve la nécessité d'œuvrer à la création d'un État palestinien pleinement souverain, économiquement viable et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Dans ce contexte, l'expansion des colonies israéliennes en Palestine, qui sont illégales au regard du droit international, et l'incitation à la violence et les discours incendiaires dans les deux camps continuent d'entraver l'instauration d'une paix durable dans la région. Le Brésil suit avec préoccupation la situation du village palestinien de Khan el-Ahmar/Abou el-Hélou et demande instamment aux autorités israéliennes de revenir sur leur décision de démolir le village, qui constituerait une violation du droit international. Le Gouvernement brésilien réaffirme également qu'il considère que la question du statut final de la ville de Jérusalem doit être réglée dans le cadre de négociations entre Israël et la Palestine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Brésil demeure profondément préoccupé par la situation en Syrie, en particulier l'opération militaire en cours dans le sud-ouest du pays et ses effets dévastateurs sur les civils. Le Brésil exhorte toutes les parties à suspendre immédiatement les hostilités et à s'efforcer de parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous demandons également aux parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la vie des civils et les infrastructures, en particulier les établissements

médicaux et scolaires, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Nous réaffirmons notre plein appui aux efforts de l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi qu'aux négociations politiques intersyriennes à Genève. Nous attendons avec intérêt la mise en place d'un comité constitutionnel conformément aux accords conclus à Sotchi. L'appui de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, est essentiel pour que les négociations puissent avancer de manière concrète et constructive. Les négociations actuelles bénéficient de la médiation de l'ONU, mais doivent être menées par et pour le peuple syrien, et préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

La guerre civile au Yémen, qui est considérée comme la plus grande crise humanitaire à l'heure actuelle, est maintenant dans sa quatrième année et ne montre aucun signe d'affaiblissement. Nous réitérons qu'un règlement négocié est la seule façon de garantir l'avenir du Yémen. À cet égard, le Brésil exprime son plein appui à l'Envoyé spécial, M. Martin Griffiths, et à son plan de relance des négociations politiques, et nous exhortons toutes les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à une solution négociée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël pour une nouvelle déclaration.

M^{me} Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la dernière fois que je prends la parole, je voulais remercier mes collègues pour les débats et les échanges de vues importants que nous avons eus dans cette enceinte. Je voudrais répondre à certains des commentaires qui ont été formulés dans le courant de la journée et faire quelques observations générales.

Au fil des trois dernières années, j'ai écouté attentivement les représentants de certains États Membres, qui prennent systématiquement la parole dans les débats publics sur le Moyen-Orient pour répéter des informations inexactes et fabriquées de toutes pièces ou pour présenter les mêmes arguments biaisés habituels, assortis d'accusations mensongères. Étant donné l'importance de toujours garder le dialogue ouvert pour mieux régler les questions pressantes et bien réelles qui se posent à chacun de nos pays, ces déclarations biaisées et parfois haineuses, à l'image de celles que l'Iran a l'habitude de faire, ne font qu'éroder les principes et les valeurs qui forment le socle de cette institution. Malheureusement,

pendant toute la période que j'ai passée ici, le débat public sur le Moyen-Orient n'a jamais été l'occasion d'une discussion réelle qui aurait été placée sous le signe de l'honnêteté intellectuelle ou de la conscience de soi, surtout lorsque certains représentants de la région du Moyen-Orient prennent la parole.

Durant ces trois années, j'ai pu voir comment certaines délégations se prétendant en faveur d'une solution diplomatique jouent aux chaises musicales et refusent d'être assises à côté d'un représentant israélien à la table du Conseil de sécurité. Comment pouvons-nous prendre ce débat au sérieux quand certains rejettent même l'idée d'être assis ensemble à la même table? Pendant tout le temps que j'ai passé ici, je n'ai cessé d'être perplexe face à ces membres du Conseil de sécurité qui croient tout savoir mieux que tout le monde – et surtout ce qui est bon pour la région – sans même en discuter une seule fois avec Israël. Je me demande ce qu'il y a de si intimidant à entendre le point de vue d'Israël. Que gagnent-ils à ignorer l'opinion et la position d'Israël, à moins que les initiatives comme celle-ci n'aient jamais eu pour but d'apporter une véritable solution? Pour moi, c'est une question de bon sens, celui qui veut vraiment faire quelque chose commence, d'abord et avant tout, par tendre la main à l'autre camp.

Israël estime que tout accord doit être le fruit de négociations bilatérales et directes entre les deux parties. Le Conseil de sécurité ne peut pas se substituer aux parties. Par conséquent, ceux qui veulent vraiment faire avancer le processus politique devraient appeler les Palestiniens à revenir à la table de négociation au lieu de soutenir ces débats publics parfaitement inefficaces. Je sais que beaucoup dans cette salle sont du même avis et pensent eux aussi que ces débats n'ont nullement pour but de promouvoir un accord de paix véritable, ni même de servir les intérêts réels des Palestiniens ou de redorer la réputation de l'ONU. J'espère que le jour viendra où ces représentants feront entendre leurs voix et alors le deux poids, deux mesures à l'égard d'Israël cessera de dicter la discussion. C'est à cette condition et à elle seule, qu'un véritable débat constructif pourra avoir lieu – un débat qui favorisera vraiment une solution pour les deux parties.

La séance est levée à 15 h 30.